

REPUBLIQUE DU BURUNDI



Rapport des résultats préliminaires



GITEGA, DÉCEMBRE 2024

BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT



Sois recensé parce que tu comptes

**RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION, DE L'HABITAT, DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE DU BURUNDI, 2024 (RGPHAE, 2024)**





Le présent rapport relatif aux résultats préliminaires du RGPHAE du BURUNDI est le fruit des travaux de l'atelier qui a été organisé à GITEGA du 20 au 30 Novembre 2024, par le BCR.

Ont participé à l'atelier de rédaction de ce rapport les personnes ci-après

1. **NDAYISHIMIYE NICOLAS** : Directeur Général de l'INSBU et Président du BCR ;
2. **NDAYITWAYEKO JEAN** : Directeur du Département de la population et Vice-Président du BCR;
3. **MANIRAKIZA PIERRE CLAVER** : Directeur Technique du BCR ;
4. **NOUETAGNI SAMUEL** : Conseiller Technique Principal (CTP) du Recensement - UNFPA;
5. **NIMUBONA ALEXIS** : Chef de Service Analyse et Publications - BCR ;
6. **BARAMPANZE GERVAIS** : Consultant de UNFPA;
7. **N'GOMA KIMBATSA PAUL** : Conseiller Technique du RGAE - BAD;
8. **SIDI TIRAL** : Consultant International du RGAE - BAD ;
9. **AMISSI ABDALLAH** : Cadre du BCR ;
10. **MBONICUYE HERMENEGILDE** : Cadre du BCR ;
11. **NIBIGIRA MELANCE** : Cadre du BCR ;
12. **NIHEZAGIRE ANDY** : Cadre du BCR ;
13. **NDAGIJIMANA DIEUDONNE** : Cadre du MINEAGRIE.

Liste des personnes ayant participé à la relecture du présent rapport

1. **MANIRAKIZA PIERRE CLAVER** : Directeur Technique du BCR ;
2. **NOUETAGNI SAMUEL** : Conseiller Technique Principal (CTP) du Recensement - UNFPA ;
3. **NIMUBONA ALEXIS**: Chef de Service Analyse et Publications - BCR ;
4. **BARAMPANZE GERVAIS** : Consultant de UNFPA ;
5. **N'GOMA KIMBATSA PAUL** : Conseiller Technique du RGAE - BAD ;
6. **SIDI TIRAL** : Consultant International du RGAE - BAD ;
7. **AMISSI ABDALLAH** : Cadre du BCR ;
8. **MBONICUYE HERMENEGILDE** : Cadre du BCR ;
9. **NIBIGIRA MELANCE** : Cadre du BCR ;
10. **NIHEZAGIRE ANDY** : Cadre du BCR ;
11. **BUTOYI AIMABLE** : Cadre du BCR ;
12. **NIYONZIMA MERTHUS** : Cadre du BCR ;
13. **NGABIRANO PROSPER** : Chef de service Communication, sensibilisation et diffusion au BCR ;
14. **BUKURU NEPOMUCENE** : Cadre du BCR ;
15. **HARAGAKIZA EVODE** : Cadre du BCR ;
16. **NTAKIZONKIZA GABRIEL** : Cadre du BCR ;
17. **KAYIRO PIERRE CLAVER**: Chef de service Méthodologie et Collecte .

Édition du rapport :

1. **DE SOEKRE DANIEL** : Consultant international UNFPA ;
2. **ITEKA CYBELA** : UNFPA ;
3. **KIDASI LINGA JOACHIM** : UNFPA .



PRÉFACE

Le Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) a été institué par le décret présidentiel N°100/109 du 30 Novembre 2020. La sortie de ce texte réglementaire a matérialisé la volonté du Gouvernement de disposer des indicateurs fiables, exhaustifs et actualisés sur la population et les conditions d'habitation, jusqu'au niveau administratif le plus fin. Ces indicateurs permettront d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre la vision Burundi émergent 2040 et Burundi développé 2060, le Plan National de Développement (PND 2018-2027), les Plans Stratégiques des Ministères sectoriels, les Objectifs de Développement Durable (ODD, Horizon 2030) ainsi que le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (PA/CIPD, Horizon 2030), etc.

Avec la contribution notable du Gouvernement et les appuis technique, financier et logistique des partenaires au développement du Burundi, la phase de dénombrement de cette opération statistique de grande envergure a été menée sur tout le territoire national du 2 au 27 septembre 2024 par le Bureau Central du Recensement (BCR). Les autorités politico-administratives à différents niveaux ont, pour leur part, apporté leur contribution sous diverses formes en vue de faire réussir le RGPHAE, notamment les facilitations administratives et la mobilisation des populations. Le dénombrement principal a également mobilisé d'importantes ressources humaines, matérielles, financières et différents moyens technologiques et de communication disponibles durant les différentes phases de son exécution.

D'un point de vue méthodologique, procédural et de contenu, la réalisation de ce recensement a été conforme aux standards adoptés et préconisés par l'Organisation des Nations Unies. Le présent rapport sur les résultats préliminaires est le premier d'une série de publications sur le recensement. Il sera suivi d'autres rapports sur les principaux résultats du recensement, qui fourniront des informations détaillées sur les caractéristiques démographiques, socio-économiques de la population et les conditions d'habitation.

Le Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) du Burundi a permis également d'obtenir une nouvelle photographie des caractéristiques principales du monde rural, des exploitations et des structures agropastorales.

De même, une base de sondage récente et un référentiel pour les enquêtes et les statistiques courantes étaient nécessaires pour une série d'enquêtes sur les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture, réalisée sur des échantillons représentatifs.

Il convient de noter que ces informations seront utilisées à titre de chiffres provisoires jusqu'à la publication des résultats définitifs, lesquels peuvent différer légèrement des informations présentées dans ce premier rapport, ce qui est normal dans le processus de réalisation des recensements.

C'est donc avec un immense plaisir que le Gouvernement met à la disposition de tous les utilisateurs ce rapport préliminaire du RGPHAE. Il contient essentiellement l'effectif de la population du Burundi au niveau national, selon le sexe, les subdivisions administratives (commune et province) et le milieu de résidence (urbain et rural) ainsi que l'évolution de l'effectif de la population depuis 1979. On y retrouvera également en deuxième partie de ce rapport préliminaire, des indicateurs clés sur les ménages agricoles et les données communautaires.

Ce rapport préliminaire constitue l'œuvre des techniciens démographes, statisticiens, cartographes, agronomes, informaticiens et d'autres profils du BCR avec l'appui des cadres venant d'autres institutions telles que le MINEAGRIE, le MIDCSP, l'IGEBU et le BCG, à qui je tiens à adresser mes félicitations ainsi qu'à tous les experts internationaux et nationaux qui ont contribué à la réussite de l'opération.



**Lieutenant Général de Police
NDIRAKOBUCA GERVAIS,
Premier Ministre et Président du CNOR**



INDICATEURS CLÉS PROVISOIRES DU RGPHAE

A) INDICATEURS PROVISOIRES DU VOLET POPULATION

INDICATEURS	VALEUR DE L'INDICATEUR	
	EFFECTIF	POURCENTAGE OU RATIO
Population totale des ménages ordinaires	12 220 934	
Masculin	5 823 075	47,6
Féminin	6 397 859	52,4
Population totale des ménages collectifs	109 603	
Masculin	75 972	69,3
Féminin	33 631	30,7
Population totale des Sans Abris	2 251	
Masculin	2 022	89,8
Féminin	229	10,2
Rapport de masculinité (Homme pour 100 femmes)		91,7
Densité de la population (Habitants/Km ²)	489	
Taux de croissance annuel moyen entre 2008-2024 en % (Pourcentage d'augmentation de la population par an)		2,7 (332 985 personnes par an)
Population des ménages ordinaires vivant en milieu rural	9 230 468	75,5
Population des ménages ordinaires vivant en milieu urbain	2 990 466	24,5
Taux d'urbanisation en % (poids de la population urbaine)		24,5
Population âgée de moins de 15 ans	5 505 806	45,1
Population âgée de 15-59 ans	6 027 615	49,3
Population âgée de 60 ans ou +	687 513	5,6
Rapport de dépendance en % (Nombre de personnes de moins de 15 ans et de 60 ans ou +, prises en charge par 100 personne de 15-59 ans)		102,7
Population âgée de 18 ans et+	5 858 803	47,9
Population de < 5 ans	2 041 065	8,3
Population de 5-14 ans	3 464 741	28,4
Population de 15-24 ans	2 339 899	19,1
Population de 25-44 ans	2 741 767	22,4
Population de 45-59 ans	945 949	7,7
Femme en âge de procréer (10-49 ans)	3 790 561	31,0
Femme en âge de procréer (15-49 ans)	2 961 972	24,2
Population scolarisable au fondamental	3 065 878	25,1
Ménages ordinaires	2 724 457	
Taille moyenne du ménage ordinaire		4,5
Ménages agricoles	2 335 995	85,7
Taille moyenne du ménage agricole		4,6



B) INDICATEURS PROVISOIRES DU MODULE AGRICOLE DE BASE

INDICATEURS	VALEUR DE L'INDICATEUR	
	EFFECTIF/ NOMBRE	PROPORTION (%)
Démographie des ménages agricoles		
Nombre de ménages agricoles	2 335 995	85,7
Activités agricoles et autres pratiques		
Nombre de ménages agricoles pratiquant la production végétale	2 296 588	98,3
Nombre de ménages agricoles pratiquant l'élevage	1 585 091	67,9
Nombre de ménages agricoles pratiquant la foresterie-sylviculture	974 700	41,7
Nombre de ménages agricoles pratiquant la myciculture	11 820	0,5
Nombre de ménages agricoles pratiquant l'irrigation	924 852	39,6
Nombre de ménages agricoles utilisant des fertilisants minéraux	1 590 618	68,1
Nombre de ménages agricoles utilisant des fumures organiques	1 970 909	84,4
Nombre de ménages agricoles utilisant des produits phytosanitaires	838 118	35,9
Nombre de ménages agricoles utilisant des semences améliorées	955 471	40,9
Nombre de ménages agricoles ayant accès et utilisant les marais	977 245	41,8
Pratique des cultures		
Nombre de ménages agricoles cultivant des céréales	1 935 869	82,9
Nombre de ménages agricoles cultivant des bananes	1 624 911	69,6
Nombre de ménages agricoles cultivant des tubercules et racines	2 086 777	89,3
Nombre de ménages agricoles cultivant des légumineuses	2 045 589	87,6
Nombre de ménages agricoles cultivant des oléagineux	610 106	26,1
Nombre de ménages agricoles pratiquant des arbres fruitiers	1 516 850	64,9
Nombre de ménages agricoles pratiquant des cultures industrielles et de rente	660 101	28,3
Nombre de ménages agricoles pratiquant des cultures fourragères	915 500	39,2
Elevage		
Nombre de ménages agricoles possédant des bovins	421 070	18,0



INDICATEURS	VALEUR DE L'INDICATEUR	
	EFFECTIF/ NOMBRE	PROPORTION (%)
Nombre de ménages agricoles possédant des ovins	113 300	4,9
Nombre de ménages agricoles possédant des caprins	930 261	39,8
Nombre de ménages agricoles possédant des porcins	539 554	23,1
Nombre de ménages agricoles possédant des volailles	563 274	24,1
Nombre de ménages agricoles possédant des lapins	375 357	16,1
Pratique de l'apiculture, la pêche et l'aquaculture		
Nombre de ménages agricoles pratiquant l'apiculture traditionnelle	56 347	2,4
Nombre de ménages agricoles pratiquant l'apiculture moderne	6 503	0,3
Nombre de ménages agricoles pratiquant la pêche	45 027	1,9
Nombre de ménages agricoles pratiquant l'aquaculture	16 148	0,7
Equipement		
Nombre de ménages possédant des équipements destinés à la production agricole	2 243 890	96,1
Nombre de ménages possédant des équipements destinés à la production animale	378 613	16,2
Nombre de ménages possédant des équipements destinés à la pêche et l'aquaculture	35 063	1,5
Organisation professionnelle et encadrement		
Nombre de ménages ayant bénéficié de crédit au cours des 12 derniers mois	125 885	5,4
Nombre de ménages adhérant à une organisation de producteurs	283 032	12,1



C) INDICATEURS PROVISOIRES DU MODULE COMMUNAUTAIRE

INDICATEURS	VALEUR DE L'INDICATEUR	
	NOMBRE	PROPORTION (%)
Organisations communautaires		
Nombre de collines/quartiers ayant des associations ou groupements	2 324	76,3
Nombre de collines/quartiers ayant des coopératives	2 912	95,7
Nombre de collines/quartiers dans lesquelles interviennent des projets/ONG	2 010	66,0
Nombre de collines/quartiers ayant des comités de gestion de l'eau	2 477	81,4
Nombre de collines/quartiers ayant des comités de gestion des eaux pluviales	303	10,0
Nombre de collines/quartiers ayant des comités de gestion des eaux usées	100	3,3
Nombre de collines/quartiers ayant des associations culturelles	2 021	66,4
Nombre de collines/quartiers ayant des comités de santé/hygiène/salubrité de l'environnement	2 944	96,7
Nombre de collines/quartiers ayant des pépinières communautaires fonctionnelles	2 074	68,1
Nombre de collines/quartiers ayant des sites piscicoles communautaires exploités	303	10,0
Catastrophes naturelles		
Nombre de collines/quartiers ayant subi des inondations au cours des 12 derniers mois	1 832	60,2
Nombre de collines/quartiers ayant subi des feux de brousse au cours des 12 derniers mois	231	7,6
Nombre de collines/quartiers ayant subi la sécheresse au cours des 12 derniers mois	570	18,7
Nombre de collines/quartiers ayant subi la grêle au cours des 12 derniers mois	1 227	40,3
Nombre de collines/quartiers ayant subi des éboulements au cours des 12 derniers mois	1 080	35,5
Nombre de collines/quartiers ayant subi d'autres catastrophes naturelles au cours des 12 derniers mois	777	25,5





SOMMAIRE

PAGE 1	COUVERTURE
PAGE 3	PAGE DE GARDE
PAGE 4	PRÉFACE
PAGE 5	CARTE 1 : CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI
PAGE 6	INDICATEURS CLÉS PROVISOIRES DU RGPHAE
PAGE 11	SOMMAIRE
PAGE 12	LISTE DES TABLEAUX
PAGE 12	LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXES
PAGE 14	LISTE DES GRAPHIQUES
PAGE 15	LISTE DES CARTES
PAGE 16	LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES
PAGE 18	RÉSUMÉ EXÉCUTIF
PAGE 20	PRÉSENTATION DES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES
PAGE 21	RÉSULTATS DU VOLET POPULATION
PAGE 23	RÉSULTATS DU MODULE AGRICOLE
PAGE 24	RÉSULTATS DU MODULE COMMUNAUTAIRE
PAGE 26	INTRODUCTION
PAGE 28	I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU RGPHAE
PAGE 29	II. OBJECTIFS ET PRODUITS ATTENDUS DU RGPHAE
PAGE 30	III. CADRE INSTITUTIONNEL DU RGPHAE
PAGE 30	IV. PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DU RGPHAE
PAGE 34	V. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES
PAGE 36	IÈRE PARTIE : RÉSULTATS DES VOLETS POPULATION ET HABITAT
PAGE 36	RÉSULTATS DU VOLET POPULATION
PAGE 37	5.1. EFFECTIF DE LA POPULATION RESIDENTE TOTALE ET REPARTITION PAR SEXE ET SELON LE MILIEU DE RESIDENCE, LA PROVINCE ET LA COMMUNE
PAGE 42	5.2. REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE PAR MILIEU DE RESIDENCE ET POIDS DE L'URBAIN SELON LA PROVINCE ET LA COMMUNE
PAGE 46	5.3. PYRAMIDE DES AGES
PAGE 48	5.4. REPARTITION DE LA POPULATION PAR AGE SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE RESIDENCE
PAGE 50	5.5. GROUPES D'AGES SPECIFIQUES
PAGE 52	5.6. REPARTITION DE LA POPULATION DE 18 ANS ET PLUS (AGE DE VOTER) PAR PROVINCE ET COMMUNE SELON LE SEXE ET MILIEU DE RESIDENCE
PAGE 53	5.7. RAPPORT DE MASCULINITE PAR PROVINCE ET PAR COMMUNE
PAGE 57	5.8. REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE ET DE LA DENSITE DE LA POPULATION PAR MILIEU DE RESIDENCE, PROVINCE ET COMMUNE
PAGE 60	5.9. EFFECTIF DES MENAGES PAR MILIEU DE RESIDENCE, PROVINCE ET COMMUNE
PAGE 61	5.10. ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR SEXE, DE L'EFFECTIF DES MENAGES ORDINAIRES ET DE TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN DE 1979 A 2024
PAGE 64	5.11. ÉVOLUTION DE LA DENSITE DE LA POPULATION DE 1979 A 2024
PAGE 66	RÉSULTATS DU VOLET HABITAT
PAGE 67	IIÈME PARTIE : RÉSULTATS DES MODULES CENTRAUX (MODULE AGRICOLE DE BASE ET MODULE COMMUNAUTAIRE)
PAGE 68	RÉSULTATS DU MODULE AGRICOLE DE BASE
PAGE 68	5.12. ACTIVITES ET PRATIQUES AGRICOLES
PAGE 70	5.13. CULTURES PRATIQUEES
PAGE 77	5.14. ÉLEVAGE
PAGE 83	5.15. ÉLEVAGE DE VOLAILLES
PAGE 86	5.16. EQUIPEMENTS AGRICOLES
PAGE 87	5.17. APICULTURE
PAGE 90	5.18. PECHE ET AQUACULTURE
PAGE 92	5.19. CREDIT ET ADHESION AUX ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS
PAGE 93	RÉSULTATS DU MODULE COMMUNAUTAIRE
PAGE 93	5.20. DOMAINE D'INTERVENTION DES ASSOCIATIONS, GROUPEMENTS, COOPERATIVES, ORGANISMES ET PROJETS
PAGE 94	5.21. ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES
PAGE 98	5.22. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE
PAGE 99	VI. CONCLUSION
PAGE 100	VII. ANNEXES
PAGE 101	ANNEXE 1 : VOLET POPULATION
PAGE 129	ANNEXE 2 : VOLET HABITAT
PAGE 139	ANNEXE 3 : VOLET MODULE COMMUNAUTAIRE



LISTE DES TABLEAUX

VOLET POPULATION ET HABITAT

TABEAU 1 : Evolution de la population par sexe, des ménages et de la taille des ménages ordinaires de 1979 à 2024

VOLET AGRICOLE

TABEAU MAB 1 : Nombre de ménages agricoles par province selon le type d'activités agricoles pratiquées

TABEAU MAB2 : Nombre de ménages agricoles par province selon la pratique agricole au cours des 12 derniers mois

TABEAU MAB3 : Nombre de ménages agricoles par province selon la pratique ou non par type de cultures au cours des 12 derniers mois

TABEAU MAB4 : Nombre de ménages agricoles pratiquant l'élevage par province selon les espèces

TABEAU MAB5 : Nombre de ménages agricoles pratiquant l'élevage des mouches, des escargots, des grenouilles et des vers de terre par province

TABEAU MAB6 : Nombre de ménages agricoles par province selon le type d'équipements possédés

TABEAU MAB7 : Nombre de ménages agricoles pratiquant l'apiculture selon le type par province

TABEAU MAB8 : Nombre de ménages pratiquant la pêche et l'aquaculture selon la province

TABEAU MAB9 : Nombre de ménages agricoles ayant bénéficié de crédit agricole au cours des 12 derniers mois et ceux membres d'Organisation des Producteurs Agricoles par province

TABEAU 14 A : Répartition de ménages agricoles pratiquant l'élevage de la volaille par province selon le type

TABEAU 14 B : Répartition de ménages agricoles pratiquant l'élevage de la volaille par province selon le type

TABEAU MC12 : Nombre de collines/quartiers selon les domaines d'intervention des associations et groupements

TABEAU MC13 : Nombre de collines/quartiers selon les domaines d'intervention des coopératives

TABEAU MC14 : Nombre de collines/quartiers selon les domaines d'intervention des organismes et projets

TABEAU MC22 : Nombre de collines/quartiers par province selon l'existence de comités de gestion de l'eau

TABEAU MC23 : Nombre de collines/quartiers par province selon l'existence de comités de gestion des eaux pluviales

TABEAU MC24 : Nombre de collines/quartiers par province selon l'existence d'un système de gestion des eaux usées

TABEAU MC25 : Nombre de collines/quartiers par province selon l'existence des associations culturelles

TABEAU MC26 : Nombre de collines/quartiers par province selon l'existence des comités de santé/hygiène/salubrité/environnement

TABEAU MC27 : Nombre de collines/quartiers par province selon le statut des pépinières communautaires

TABEAU MC28 : Nombre de collines/quartiers par province selon le statut des sites piscicoles communautaire

TABEAU MC29 : Nombre de collines/quartiers par province selon le type de catastrophe naturel

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXES

VOLET POPULATION

TABEAU A0 : Répartition de la population totale du Burundi par province et commune et sexe

TABEAU A01 : Répartition de la population des ménages collectifs par province et commune et sexe

TABEAU A02 : Répartition de la population des Sans Abris par province et commune et sexe

TABEAU A.1 : Effectif et pourcentage de la population résidente par milieu de résidence selon le sexe



- TABEAU A.2 :** Effectif et pourcentage de la population résidente par milieu de résidence, province et commune selon le sexe
- TABEAU A.3 :** Répartition de la population résidente du Burundi par sexe, province et commune selon le milieu de résidence et poids du milieu de résidence
- TABEAU A.4 :** Rapport de masculinité par milieu de résidence et commune
- TABEAU A.5 :** Répartition de la population par province et commune selon le sexe et le milieu de résidence
- TABEAU A.6 :** Répartition de la population par âge selon le sexe
- TABEAU A.7 :** Répartition de la population par âge selon le sexe et le milieu de résidence
- TABEAU A.8 :** Répartition de la population par groupe d'âges fonctionnels (EDUCATION) selon le sexe et le milieu de résidence
- TABEAU A.9 :** Répartition de la population par groupe d'âges fonctionnels (SANTÉ) selon le sexe et le milieu de résidence
- TABEAU A.11 :** Répartition de la population par tranches d'âges selon le sexe
- TABEAU A.12 :** Répartition de la population de 18 ans ou plus par province et commune selon le sexe et milieu de résidence
- TABEAU A.13 :** Répartition des ménages par milieu de résidence, province et commune selon la taille du ménage
- TABEAU A.14 :** Répartition des ménages par province, commune selon le milieu de résidence et la taille du ménage
- TABEAU A.15 :** Répartition des ménages ordinaires par province et commune selon le type d'habitation et milieu de résidence
- TABEAU A.16 :** Répartition des ménages ordinaires par province et commune selon le type de toiture et milieu de résidence
- TABEAU A.17 :** Répartition des ménages ordinaires par province et commune selon le type de matériau des murs extérieurs et milieu de résidence
- TABEAU A.18 :** Répartition des ménages ordinaires par province et commune selon le pavement du sol et milieu de résidence

VOLET COMMUNAUTAIRE

- TABEAU MC23A :** Nombre de collines/quartiers par province/commune selon les domaines d'intervention des associations ou groupements
- TABEAU MC24A :** Nombre de collines/quartiers par province/commune selon les domaines d'intervention des coopératives
- TABEAU MC25A :** Nombre de collines/quartiers par province/commune selon les domaines d'intervention des projets/ONG
- TABEAU MC26A :** Nombre de collines/quartiers par province/commune selon l'existence de comités de gestion de l'eau
- TABEAU MC27A :** Nombre de collines/quartiers par province/commune selon l'existence de comités de gestion des eaux pluviales
- TABEAU MC28A :** Nombre de collines/quartiers par province/commune selon l'existence d'un système de gestion des eaux usées
- TABEAU MC29A :** Nombre de collines/quartiers par province/commune selon l'existence des associations culturelles
- TABEAU MC30A :** Nombre de collines/quartiers par province/commune selon l'existence des comités de santé/hygiène/salubrité/environnement
- TABEAU MC31A :** Nombre de collines/quartiers par province/commune selon le statut des pépinières communautaires
- TABEAU MC32A :** Nombre de collines/quartiers par province/commune selon le statut des sites piscicoles communautaires
- TABEAU MC33A :** Nombre de collines/quartiers par province/commune selon les catastrophes





LISTE DES GRAPHIQUES

VOLET POPULATION

- GRAPHIQUE 1 : Répartition (en %) de la population du Burundi par sexe
GRAPHIQUE 1a : Répartition (en %) de la population Urbaine par sexe
GRAPHIQUE 1b : Répartition (en %) de la population Rurale par sexe
GRAPHIQUE 2 : Répartition (en %) de la population du Burundi par milieu de résidence
GRAPHIQUE 3a : Répartition (en %) de la population de Buhumuza par sexe
GRAPHIQUE 3b : Répartition (en %) de la population de Bujumbura par sexe
GRAPHIQUE 3c : Répartition (en %) de la population de Burunga par sexe
GRAPHIQUE 3d : Répartition (en %) de la population de Butanyerera par sexe
GRAPHIQUE 3e : Répartition (en %) de la population de Gitega par sexe
GRAPHIQUE 4 : Répartition (en %) de la population du Burundi par milieu de résidence
GRAPHIQUE 4a : Répartition (en %) de la population de Buhumuza par milieu de résidence
GRAPHIQUE 4b : Répartition (en %) de la population de Bujumbura par milieu de résidence
GRAPHIQUE 4c : Répartition (en %) de la population de Burunga par milieu de résidence
GRAPHIQUE 4d : Répartition (en %) de la population de Butanyerera par milieu de résidence
GRAPHIQUE 4e : Répartition (en %) de la population de Gitega par milieu de résidence
GRAPHIQUE 5 : Poids de l'urbain par commune
GRAPHIQUE 6 : Pyramide de la population du Burundi -2024 (pourcentage de la population totale)
GRAPHIQUE 7 : Rapport de masculinité par milieu de résidence
GRAPHIQUE 8 : Rapport de masculinité par commune dans la province de Buhumuza
GRAPHIQUE 9 : Rapport de masculinité par commune dans la province de Bujumbura
GRAPHIQUE 10 : Rapport de masculinité par commune dans la province de Burunga
GRAPHIQUE 11 : Rapport de masculinité par commune dans la province de Butanyerera
GRAPHIQUE 12 : Rapport de masculinité par commune dans la province de Gitega
GRAPHIQUE 13 : Densité de la population par province
GRAPHIQUE 14 : Densité de la population par province
GRAPHIQUE 15 : Evolution de la population totale et de la population des hommes et des femmes de 1979 à 2024
GRAPHIQUE 16 : Evolution du taux d'accroissement annuel moyen de la population totale, de la population des hommes et des femmes et des ménages, de 1979 à 2024 (TAAM en %)
GRAPHIQUE 17 : Evolution de l'effectif des ménages et de la taille moyenne des ménages de 1979 à 2024
GRAPHIQUE 18 : Evolution de la taille moyenne des ménages de 1979 à 2024 (Nombre de personnes par ménage)
GRAPHIQUE 19 : Evolution de la densité de la population de 1979 à 2024 (nombre d'habitants au km²)

VOLET AGRICOLE

- GRAPHIQUE 1 : Proportion au niveau national des ménages agricoles par type d'activité (%)
GRAPHIQUE 2 : Proportion en % des ménages agricoles par pratique agricole au niveau national
GRAPHIQUE 3 : Proportion en % des ménages agricoles par groupe de cultures pratiqué au niveau national
GRAPHIQUE 4 : Proportion en % des ménages agricoles par espèce animale élevée au niveau national
GRAPHIQUE 4A : Proportion des ménages agricoles pratiquant l'élevage de volailles par province

VOLET COMMUNAUTAIRE

- GRAPHIQUE 5 : Répartition des collines selon la principale voie d'accès
GRAPHIQUE 6 : Nombre de collines par type de calamités subies au cours des 12 derniers mois



LISTE DES CARTES

VOLET POPULATION

CARTE 1 : Carte administrative du Burundi

CARTE 2 : Répartition (en %) de la population du Burundi par commune selon sexe

CARTE 3 : Répartition (en %) de la population du Burundi par commune selon le Milieu de résidence

CARTE 4 : Répartition (en %) de la population du Burundi par province selon le sexe

CARTE 5 : Répartition (en %) de la population du Burundi par commune selon le poids urbain

CARTE 6 : Densité de la population par commune

VOLET AGRICOLE

CARTE 1 : Répartition des ménages agricoles pratiquant des céréales par province

CARTE 2 : Répartition des ménages agricoles pratiquant des tubercules et racines par province

CARTE 3 : Répartition des ménages agricoles pratiquant des légumineuses par province

CARTE 4 : Répartition des ménages agricoles pratiquant des bananes par province

CARTE 5 : Répartition des ménages agricoles pratiquant des oléagineux par province

CARTE 6 : Répartition des ménages agricoles élevant des bovins par province

CARTE 7 : Répartition des ménages agricoles élevant des caprins par province

CARTE 8 : Répartition des ménages agricoles élevant des lapins par province

CARTE 9 : Répartition des ménages agricoles élevant des ovins par province

CARTE 10 : Répartition des ménages agricoles élevant des porcins par province

CARTE 11 : Répartition des ménages agricoles élevant de la volaille par province

CARTE 12 : Répartition des ménages agricoles pratiquant l'apiculture traditionnelle par province

CARTE 13 : Répartition des ménages agricoles pratiquant l'apiculture moderne par province

CARTE 14 : Répartition des ménages agricoles pratiquant la pêche par province

CARTE 15 : Répartition des ménages agricoles pratiquant l'aquaculture par province



LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

BCR	Bureau Central du Recensement
BCG	Bureau de Centralisation Géomatique
CCR	Comité Communal du Recensement
CNOR	Comité National d'Orientation du Recensement
CPR	Comité Provincial du Recensement
CTR	Comité Technique du Recensement
CTP	Conseiller Technique Principal
EPC	Enquête Post Censitaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
IGEBU	Institut Géographique du Burundi
INSBU	Institut National de la Statistique du Burundi
ISTEEBU	Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
MIDCSP	Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique
MINEAGRIE	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
ODD	Objectifs de Développement Durable
PMRA	Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RGAE	Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
SIG	Système d'Information Géographique
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
ZD	Zone de dénombrement





RESUME EXECUTIF

CONTEXTE ET CADRE INSTITUTIONNEL

Institué par décret présidentiel N°100/109 du 30 Novembre 2020, le Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage du Burundi (RGPHAE) est exécuté par le BCR, qui est mis en place par l'ordonnance ministérielle N°540/95/403/2022 du 19 avril 2022 et en assure l'exécution et la coordination technique de toutes les opérations.

Après les phases préparatoires entamées et exécutées entre 2020 et 2024, le dénombrement principal a été réalisé du 02 au 27 septembre 2024.

L'objectif général du RGPHAE 2024 est de fournir aux utilisateurs publics et privés des données fiables, pertinentes et à jour sur la situation démographique du pays et sa dynamique, sur l'habitat et sur l'agriculture et l'élevage, nécessaires à la planification du développement. Sa mise en œuvre s'est inscrite dans le cadre du cycle international 2020 des recensements généraux de la population et de l'habitat lancé par la Commission de la Statistique des Nations Unies pour la période 2015-2024 et dans le cadre du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture (PMRA 2020).

L'intérêt et l'importance de produire un rapport provisoire des résultats du recensement tiennent au fait qu'un rapport provisoire constitue une étape essentielle entre la collecte brute et la publication des données définitives.

En effet, il permet de : i) fournir des résultats préliminaires rapidement pour répondre aux besoins immédiats des décideurs et des partenaires ; ii) maintenir l'engagement du Gouvernement, des partenaires au développement et d'autres parties prenantes en montrant des progrès tangibles ; iii) opérer une première évaluation de la qualité des données collectées et identifier d'éventuelles anomalies avant la production des résultats finaux ; iv) offrir des indicateurs préliminaires pour orienter des décisions stratégiques à court terme.

Le présent rapport fournit aux utilisateurs une synthèse des principaux résultats du recensement sous forme d'effectifs, de proportions, de taux et de ratios de population, de ménages agricoles et activités agricoles. Il comporte aussi des graphiques et des cartes. Les résultats détaillés sont contenus dans les annexes.





PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DU RGPHAE

Ce chapitre comporte essentiellement les activités préliminaires qui sont : l'élaboration des documents stratégiques, techniques et méthodologiques, la définition du cadre institutionnel et la mise en place des structures opérationnelles au niveau central et déconcentré. Il traite également des activités préparatoires au dénombrement principal, à savoir :

CARTOGRAPHIE CENSITAIRE PILOTE

Réalisée du 16 mai au 04 juin 2023, l'objectif de la cartographie censitaire pilote était d'éprouver sur le terrain l'ensemble de la méthodologie de la cartographie censitaire dans toute sa dimension technique et logistique, tester l'organisation des équipes, afin de tirer les leçons et d'adapter les outils et la méthodologie qui ont été utilisés à la phase de cartographie Censitaire principale.

CARTOGRAPHIE CENSITAIRE PRINCIPALE

La cartographie censitaire principale, réalisée au cours de la période allant du 16 décembre 2023 au 16 mai 2024, est une étape cruciale du recensement qui avait pour objectif général de découper le territoire à recenser en unités opérationnelles de comptage de la population, appelée zone de dénombrement (ZD), telles que chacune d'elles puisse être couverte par un agent recenseur pendant le temps imparti au dénombrement de la population.

ENQUÊTE PILOTE SUR LES MODULES COMPLÉMENTAIRES

Réalisée du 20 au 24 novembre 2023, l'enquête pilote du RGPHAE-Volet Agricole avait également l'objectif de tester les outils techniques et méthodologiques, ainsi que l'organisation de l'opération, afin de mettre à profit les leçons apprises dans les phases proprement dites.

DÉNOMBREMENT PILOTE

Réalisé du 14 août au 03 septembre 2023, le dénombrement pilote avait pour objectif de tester toutes les procédures de recensement pour vérifier l'ensemble de l'infrastructure du recensement. De manière spécifique, la phase pilote du dénombrement a permis de : i) tester les différentes applications (programmes informatiques) développées pour la collecte ; ii) tester le processus de collecte et de centralisation des données ; iii) tester la robustesse des équipements électroniques ; iv) tester le circuit de transmission des données ; v) évaluer la couverture par rapport au temps prévu du dénombrement ; vi) informer et sensibiliser les administratifs et les habitants des zones pilotes du processus du RGPHAE.

ENQUÊTE POST CENSITAIRE PILOTE

Réalisée du 04 au 27 mars 2024, l'Enquête Post-Censitaire (EPC) pilote du RGPHAE avait pour objectif de mesurer le niveau de couverture du RGPHAE et la qualité des informations collectées pendant le dénombrement pilote à partir des variables sociodémographiques clés (sexe, lien de parenté, âge et l'état matrimonial).

LA PHASE DU DÉNOMBREMENT PRINCIPAL

Le dénombrement principal du RGPHAE est la phase cruciale du recensement. Réalisée du 02 au 27 septembre 2024, elle était précédée par l'étape de numérotation des ménages. Elle consistait à déployer des agents recenseurs dans les ménages avec pour mission de collecter des données sur la population, sur les caractéristiques de l'habitat et le cadre de vie. Il a également permis d'identifier les ménages agricoles et de recueillir les données appropriées sur les activités agropastorales et les exploitants agricoles.





PRÉSENTATION DES RÉSULTATS PRELIMINAIRES

Les données issues du dénombrement principal ont été ensuite apurées avant d'être analysées pour produire le présent rapport préliminaire.

ANALYSE DES DONNÉES PROVISOIRES

C'est la phase actuelle qui consiste à mettre à la disposition des utilisateurs, quelques données provisoires en termes d'âges et des sexes leur permettant d'avoir une idée sur la population cible de leur domaine et zone d'intervention, en attendant le traitement, l'analyse et la publication des résultats définitifs.

Les résultats préliminaires du RGPHAE sont présentés dans ce chapitre. Cette partie débute par la définition des concepts utilisés dans ce rapport afin de permettre aux lecteurs de mieux comprendre les indicateurs produits.

LES CONCEPTS-CLÉS UTILISÉS SONT :

Pour le volet population : Population de droit ou population résidente, Population de fait, Milieu de résidence, Statut de Résidence (Résident présents, Résident absent et Visiteur), Rapport de masculinité, Densité, Ménages (ménages ordinaires, ménages collectifs)

Pour le volet agricole : Ménage agricole, Ménage aquacole, Taille moyenne des ménages, Culture de rente, Élevage et types d'élevage (Bovins, Ovins, Caprins, Porcins, Volaille, etc), Pêche, Aquaculture, Apiculture. D'autres concepts comme Agroforesterie, Sylviculture, Coopérative et Association, ont été définis dans ce rapport.





RÉSULTATS DU VOLET POPULATION

EFFECTIF DE LA POPULATION RÉSIDENTE TOTALE ET RÉPARTITION PAR SEXE ET SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE, LA PROVINCE ET LA COMMUNE

La population du Burundi qui réside dans les ménages ordinaires en septembre 2024 est de 12 220 934, avec 2 990 466 en milieu urbain (24,5 %) et 9 230 468 en milieu rural (75,5%). Elle compte environ 5 823 075 hommes (47,6%) et 6 397 859 femmes (52,4%).

A partir des graphiques 1 à 4 et tableau A.1 en annexe, il se dégage une inégale répartition de la population, plus marquée en termes de milieu de résidence qu'en termes de sexe. Il convient de noter que la répartition par milieu est tributaire du périmètre urbain délimité en 2022. Quant à la répartition par sexe, au-delà de ce qui est connu classiquement à savoir qu'en général on retrouve un peu plus de femmes que d'hommes, l'ampleur de l'écart semble notable et mérite un approfondissement lorsqu'on procédera plus tard aux analyses sur différentes thématiques comme les décès ou les migrations afin de mieux comprendre le phénomène.

POIDS DE L'URBAIN

Dans le tableau A3, en annexe, qui présente la répartition de la population résidente du Burundi par milieu de résidence afin de déterminer le poids de l'urbain dans chacune des provinces ou communes, il se dégage que concernant les provinces, celle de Bujumbura se distingue des autres avec plus de la moitié de la population (52,8%) résidant en milieu urbain. Elle est suivie de la province de Burunga avec une personne sur cinq (19,9%) qui résident en milieu urbain et Gitega avec un peu plus d'une personne sur dix (14,0%). Quant aux deux autres provinces de Buhumuza et de Butanyerera, le poids de l'urbain est autour d'une personne sur dix (11 et 11,3%), cf. graphique 4 à 4e. Comme déjà dit plus haut, cette structure est le reflet du découpage du périmètre urbain réalisé en 2022.

STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE DE LA POPULATION RÉSIDENTE DU BURUNDI (PYRAMIDE DES ÂGES)

La structure par âge et sexe de la population du Burundi en 2024 (graphique 6) est dominée, comme les autres années et comme en Afrique sub-saharienne, par une base large, traduisant une population jeune. La particularité du Burundi en 2024 est un léger excédent féminin qu'on observe dans l'ensemble. En effet, les groupes d'âge de 15-19 ans jusqu'à 35-39 ans montrent un ratio de masculinité nettement inférieur à 90 % et qui suggère une perte ou un déséquilibre marqué du nombre d'hommes par rapport aux femmes dans ces tranches d'âge. Notons que le ratio de masculinité est généralement proche de l'équilibre pour les jeunes enfants (0-14 ans), mais on observe qu'il chute fortement à partir de 15 ans avec un ratio de masculinité inférieur à 90 %. Ceci se traduit par un déséquilibre significatif entre hommes et femmes dans les groupes d'âge adulte comme on peut l'observer. Cette tendance pourrait être liée à des migrations, à des facteurs socio-économiques, ou à d'autres événements, notamment les conflits ou les différences dans les conditions de survie.

POPULATION PAR ÂGE SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE RÉSIDENCE

L'analyse des données présentées dans le tableau A.7. (en annexe) révèle des dynamiques intéressantes sur la répartition de la population du Burundi par âge, sexe et milieu de résidence. Ces résultats permettent de mieux comprendre les différences structurelles entre hommes et femmes et entre les zones urbaines et rurales, ainsi que leurs implications socio-économiques.



GROUPES D'ÂGES SPÉCIFIQUES

L'analyse des groupes d'âges spécifiques permet d'identifier des cibles prioritaires pour des interventions dans divers secteurs clés, notamment la santé, la vaccination, la reproduction, la nutrition, les droits et l'éducation. Ces données constituent une base essentielle pour orienter les politiques publiques et répondre aux besoins spécifiques des différentes catégories de la population du Burundi.

LA POPULATION DE 18 ANS ET PLUS

La population totale résidente en âge de voter au Burundi en septembre 2024, c'est-à-dire âgée de 18 ans et plus, représente **5 858 803** personnes, soit **47,9 %** de la population totale estimée à **12 220 934** habitants. Cette tranche démographique, composée de **45,4 %** d'hommes et de **54,6 %** de femmes, constitue un pilier essentiel pour le processus électoral et la gouvernance démocratique.

DENSITÉ DE LA POPULATION PAR MILIEU DE RÉSIDENCE, PROVINCE ET COMMUNE

La densité de la population est de **489** habitants au Km² traduisant un accroissement important de la population. Cette densité se répartit de manière inégalitaire par province. Les provinces de fortes densités se trouvent à l'Ouest au Nord et au Centre du pays (Bujumbura, Butanyerera et Gitega). Celles ayant des densités plus faibles que la moyenne nationale se retrouvent à l'Est et au Sud du pays (Buhumuza et Burunga).

EFFECTIF DES MÉNAGES PAR MILIEU DE RÉSIDENCE, PROVINCE ET COMMUNE

Le RGPHAE a permis de réaliser un dénombrement exhaustif des ménages du Burundi. Cette analyse se concentre sur les ménages ordinaires qui constituent la majorité des unités familiales recensées et qui comportent également les ménages agricoles.

EVOLUTION DE LA POPULATION ET DE TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN, DE 1979 À 2024

La population du Burundi est passée de 4 031 420 en 1979 à 5 292 793 en 1990 et ensuite à 8 053 574 en 2008. Les données provisoires du RGPHAE situent la population en 2024 à 12 220 934 comprenant 5 823 075 hommes et 6 397 859 femmes.

Le taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) obtenu à partir de cette évolution est passé de 2,5% entre 1979 et 1990 et a redescendu légèrement à 2,4% entre 1990 et 2008, avant de remonter fortement à 2,7% entre 2008 et 2024.

EVOLUTION DE LA DENSITÉ DE LA POPULATION DE 1979 À 2024

L'évolution de la densité de population au Burundi entre 1979 et 2024 montre une augmentation continue et significative. En effet, de 1979 à 1990, la densité est passée de 160 à 210 habitants/km² (+31,25 %). De 1990 à 2008, elle a augmenté de 210 à 310 habitants/km² (+51,90 %) et enfin de 2008 à 2024, il s'observe une forte hausse atteignant 489 habitants/km² (+52,04 %). La croissance rapide entre 2008 et 2024 reflète une forte pression démographique.



RÉSULTATS DU MODULE AGRICOLE DE BASE

ACTIVITÉS ET PRATIQUES AGRICOLES

Le Burundi compte 2 335 995 ménages agricoles. Ces ménages représentent 85,7% de l'ensemble des ménages ordinaires au nombre de 2 724 457.

La répartition de ces ménages agricoles par province est consignée dans le tableau MAB1. La province de Butanyerera, la plus peuplée, compte 552 250 ménages agricoles, soit 23,6% des ménages agricoles du pays. Cette province est suivie par celles de Gitega avec 494 561 ménages agricoles et de Bujumbura comptant 461 754 ménages agricoles correspondant respectivement à 21,2% et 19,8% de l'ensemble des ménages agricoles. Les provinces les moins peuplées en nombre de ménages agricoles sont Buhumuza avec 416 068 ménages agricoles (17,8%) et Burunga avec 411 362 ménages agricoles (17,6% de l'ensemble des ménages agricoles).

CULTURES PRATIQUÉES

Les tubercules et racines est le groupe de cultures le plus pratiqué au Burundi (89,3% des ménages agricoles) avec une prédominance dans les provinces de Butanyerera (494 764 ménages agricoles) et Gitega (466 708 ménages agricoles).

Les légumineuses viennent en deuxième position (87,6%) suivies des céréales (82,9%), des bananes (69,6%) et des arbres fruitiers (64,9%). Les cultures fourragères et les cultures industrielles ou de rente sont les moins importantes relativement au nombre de ménages agricoles qui les pratiquent, 39,2% et 28,3%.

ÉLEVAGE

L'élevage le plus pratiqué au Burundi est celui des caprins. En effet, 39,8% de l'ensemble des ménages agricoles sont éleveurs des caprins, soit 930 261 ménages agricoles. Les ménages agricoles qui élèvent la volaille constituent 24,1% ; la proportion de ceux qui élèvent les porcins est 23,1% et celle des éleveurs de bovins est de 18,1% .

L'élevage des lapins est pratiqué par 375 357 ménages agricoles (soit 16,1% de l'ensemble des ménages agricoles du pays). Quant aux ovins, la proportion des ménages concernés est la plus faible, soit 4,9% correspondant à 113 300 ménages.

APICULTURE

Au niveau national, l'apiculture traditionnelle est pratiquée par 56 347 ménages agricoles (2,4% de l'ensemble des ménages agricoles) contre 6503 ménages agricoles (0,3%) pour l'apiculture moderne.

PÊCHE ET AQUACULTURE

Au plan national, il y a 45 027 ménages agricoles (1,9%) qui ont au moins un membre qui pratique la pêche et 16 148 (0,7%) qui font de l'aquaculture.

ÉQUIPEMENT

Sur le plan national, 2 243 890 ménages agricoles utilisent de l'équipement destiné à la production agricole tous types confondus, soit 96,1% de l'ensemble des ménages agricoles. L'équipement destiné à la production animale et à la pêche/aquaculture est utilisé respectivement par 16,2% (378 613 ménages agricoles) et 1,5% (35 067 ménages agricoles).

CRÉDIT ET ADHÉSION AUX ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

La proportion des ménages agricoles dont au moins un membre adhère à une organisation professionnelle agricole est de 12,1%, soit 283 032 ménages agricoles. La proportion des ménages agricoles ayant bénéficié d'un crédit agricole au cours des 12 derniers mois est de 5,4%, ce qui correspond à 125 885 ménages agricoles.



RÉSULTATS DU MODULE COMMUNAUTAIRE

DOMAINE D'INTERVENTION DES ASSOCIATIONS, GROUPEMENTS, COOPÉRATIVES, ORGANISMES ET PROJETS

Les principaux domaines d'interventions des associations et groupements dans toutes les provinces sont l'agriculture et l'élevage avec respectivement 2189 collines et 1852 collines concernées.

Le constat fait au niveau des associations et groupements est observé également dans toutes provinces pour les coopératives. Globalement selon les principaux domaines d'intervention des coopératives, il y a 2725 collines pour l'agriculture et 2594 pour l'élevage.

La situation notée pour les associations/groupements et les coopératives se retrouve aussi pour les organismes et projets. Dans l'ensemble les domaines d'intervention des organismes et projets sont relatifs à l'agriculture dans 1758 collines et dans 1577 collines en ce qui concerne l'élevage. A l'opposé, 1034 collines ne disposent d'aucun organisme et projet.

ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES

Au niveau national, il y a 2477 collines dans lesquelles il existe des comités de gestion de l'eau, soit 81,4% de l'ensemble des collines. Au niveau des provinces cette proportion est pour Buhumuza : 93,1% (474 collines), Bujumbura : 70,3% (376 collines) Burunga : 74,9% (409 collines), Butanyerera : 79,2% (626 collines), Gitega : 89,2% : (592 collines).

Au niveau national, il y a 303 collines dans lesquelles il existe des comités de gestion des eaux pluviales, soit 10,0% de l'ensemble des collines. Au niveau des provinces cette proportion est pour Buhumuza : 6,5% (33 collines), Bujumbura : 8,4% (45 collines), Burunga : 7,9% (43 collines), Butanyerera : 8,9% (70 collines), Gitega : 16,9% (112 collines).

Au niveau national, il y a 100 collines dans lesquelles il existe un système de gestion des eaux usées, soit 3,3% de l'ensemble des collines.

Au niveau des provinces cette proportion est pour Buhumuza : 2,2% (11 collines), Bujumbura : 3,9% (21 collines), Burunga : 4,8% (26 collines), Butanyerera : 3,3% (26 collines), Gitega : 12,4% (16 collines).

Il y a au total 2021 collines dans lesquelles il existe des associations culturelles, soit 66,4% de l'ensemble des collines. Au niveau des provinces cette proportion est pour Buhumuza : 81,9% (417 collines), Bujumbura : 61,7% (330 collines), Burunga : 52,2% (285 collines), Butanyerera : 65,8% (520 collines), Gitega : 70,6% (469 collines).

Au niveau national, il y a 2944 collines dans lesquelles il existe des comités de santé/hygiène/salubrité/environnement, soit 96,7% de l'ensemble des collines. Au niveau des provinces cette proportion est pour Buhumuza : 98,8% (503 collines), Bujumbura : 95,5% (511 collines), Burunga : 93,4% (511 collines), Butanyerera : 98,1% (775 collines), Gitega : 97,0% (644 collines). Dans l'ensemble, il y a 2074 collines dans lesquelles il existe des pépinières communautaires fonctionnelles, soit 68,1% de l'ensemble des collines (voir tableau MC45). Au niveau des provinces cette proportion est pour Buhumuza : 65,4% (333 collines), Bujumbura : 70,5% (377 collines), Burunga : 59,7% (326 collines), Butanyerera : 69,6% (550 collines), Gitega : 67,5% (488 collines).

Au niveau national, il y a 303 collines dans lesquelles il existe des sites piscicoles exploités, soit 10,0% de l'ensemble des collines.

Au niveau des provinces cette proportion est pour Buhumuza : 9,4% (48 collines), Bujumbura : 16,6% (89 collines), Burunga : 5,9% (32 collines), Butanyerera : 10,1% (80 collines), Gitega : 8,1% (54 collines).

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

On note que les inondations ont touché plus de collines que les autres types de calamités. En effet, 1832 collines ont subi des inondations au cours des 12 derniers mois (en référence à septembre 2024), soit 60,2% de l'ensemble de 3044 collines du pays.

En conclusion, ce rapport provisoire vise à fournir des résultats préliminaires basés sur les indicateurs clés portant sur la population, l'agriculture et les ménages, afin d'aider à la planification et à la prise de décision, en attendant la publication des résultats définitifs du RGPHAE. Il met en évidence les principales caractéristiques démographiques, agricoles et socio-économiques du Burundi en 2024. Par conséquent, il est à noter que les chiffres présentés dans ce rapport sont provisoires et peuvent être légèrement modifiés lors de la publication des résultats définitifs.





INTRODUCTION

Le rapport préliminaire présente les principaux indicateurs et données sur la situation socio-démographique et agropastorale issus du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) du Burundi de 2024. Les résultats portent sur les informations relatives à la population totale répartie par sexe, par âge, par divisions administratives, la typologie et les caractéristiques des ménages ordinaires et agropastoraux.

Après les phases préparatoires entamées et exécutées entre 2020 et 2024, le dénombrement principal a été réalisé du 02 au 27 septembre 2024.

Le RGPHAE 2024 s'est fixé comme objectif général de fournir aux utilisateurs publics et privés des données fiables, pertinentes et à jour sur la situation démographique du pays et sa dynamique, sur l'habitat et sur l'agriculture et l'élevage, nécessaires à la planification du développement. La mise en œuvre du RGPHAE 2024 s'est inscrite dans le cadre du cycle international 2020 des recensements généraux de la population et de l'habitat lancé par la Commission de la Statistique des Nations Unies pour la période 2015-2024 et dans le cadre du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture (PMRA 2020).

En outre, dans un souci d'avoir des données de qualité à mettre à la disposition des utilisateurs dans des délais convenables, le Burundi s'est inscrit dans la dynamique de modernisation de la collecte des données par l'option d'un recensement entièrement numérique.

Le recensement constitue la seule source de données qui permet de fournir aux utilisateurs des données démographiques, économiques et sociales désagrégées jusqu'au niveau géographique le plus fin. Cette qualité lui confère le statut de référence pour la formulation, la planification, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, des projets et programmes de développement économique et social, notamment la vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060.

L'organisation du 4ème recensement du Burundi est régie par le décret N°100/109 du 30 novembre 2020 portant institution du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage au Burundi (RGPHAE), mettant en place les organes de coordination, d'exécution et de contrôle des opérations : le Comité National d'Orientation du Recensement (CNOR), le Comité Technique du Recensement (CTR), le Bureau Central du Recensement (BCR) et les Comités Provinciaux et Communaux du Recensement (CPR et CCR).

Par l'ordonnance ministérielle N°540/95/403/2022 du 19 avril 2022, le BCR a été mis en place pour assurer l'exécution et la coordination technique de toutes les opérations y relatives en collaboration avec les autres structures étatiques et les autorités administratives.

A la suite de la conception des documents stratégiques et techniques et leur validation en 2020-2021, la mise en œuvre du RGPHAE 2024 est entrée dans sa phase opérationnelle en décembre 2023 avec le démarrage de la cartographie censitaire principale. Elle s'est poursuivie avec d'autres activités préparatoires du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE), notamment l'enquête pilote sur les modules complémentaires et le dénombrement principal du RGPHAE qui a été réalisé dans la période du 02 au 27 septembre 2024.

Le présent rapport préliminaire fait le point sur les différentes activités préparatoires mises en œuvre dans le cadre du RGPHAE 2024. Sa production est le fruit des travaux de l'atelier qui a été organisé à GITEGA du 20 au 30 novembre 2024 par le BCR avec l'appui technique et financier de l'UNFPA et la Coopération Suisse.

L'intérêt et l'importance de produire un rapport préliminaire des données du recensement selon les Principes et Recommandations des Nations Unies tiennent au fait qu'un rapport provisoire constitue une étape essentielle entre la collecte brute et la publication des données définitives. En effet, il permet de :

- i) fournir des résultats préliminaires rapidement pour répondre aux besoins immédiats des décideurs et des partenaires ;
- ii) maintenir l'engagement du gouvernement, des partenaires techniques et financiers et d'autres parties prenantes en montrant des progrès tangibles ;
- iii) opérer une première évaluation de la qualité des données collectées et identifier d'éventuelles anomalies avant la production des résultats finaux ;



iv) offrir des indicateurs préliminaires pour orienter des décisions stratégiques à court terme et

v) renforcer la confiance des citoyens et des partenaires envers le processus de recensement par une communication ouverte.

Le présent rapport préliminaire s'articule autour de quatre parties. La première traite essentiellement du contexte et justification, des objectifs, du cadre institutionnel, du processus de mise en œuvre du RGPHAE et la définition des concepts utilisés (ménages, milieu de résidence, situation de résidence, rapport de masculinité, taille moyenne des ménages, densité, etc.).

La deuxième partie traite des résultats préliminaires volet population et habitat, notamment, la répartition de la population résidente du Burundi par sexe, milieu de résidence et par circonscriptions administratives issues du nouveau découpage (pour l'instant : provinces et communes).

La troisième partie aborde le module agricole de base, y compris les activités et pratiques agricoles ainsi que le module communautaire. La quatrième et dernière partie du rapport présente une série de tableaux jugés prioritaires, mais non commentés et positionnés en annexes, à cause de leur longueur afin de faciliter la lecture du document.

Il faut noter que la publication du rapport définitif et des différents autres produits du RGPHAE (rapports thématiques d'analyses approfondies, les projections démographiques, les monographies provinciales, l'atlas démographique, etc.), se fera à la suite de la publication du rapport préliminaire.



Pour les besoins de mutualisation des moyens disponibles ou à mobiliser, il est apparu nécessaire de combiner ce quatrième RGPH avec le premier Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage (RGAE).





II. OBJECTIFS ET PRODUITS ATTENDUS DU RGPHAE

2.1. OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif général du RGPHAE 2024 est de fournir aux utilisateurs publics et privés des données fiables, pertinentes et à jour sur la situation démographique du pays et sa dynamique, sur l'habitat, l'agriculture et l'élevage nécessaires à la planification du développement.

2.2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les principaux objectifs spécifiques du RGPHAE sont les suivants :

- 1) Déterminer l'effectif de la population totale du Burundi, sa répartition spatiale selon les différentes unités administratives et le milieu de résidence ;
- 2) Déterminer la structure de la population selon le sexe, l'âge, la nationalité et les caractéristiques socio-économiques et socioculturelles ;
- 3) Déterminer les caractéristiques des populations des réfugiés, des personnes déplacées internes et des personnes retournées ;
- 4) Déterminer les niveaux, structures et tendances de la fécondité, de la mortalité et de la migration ;
- 5) Déterminer le niveau, la structure et la tendance de la nuptialité ;
- 6) Créer un fichier national de collines/quartiers sous forme de base de données sociodémographiques ;
- 7) Constituer une base de données géoréférencée en utilisant l'approche SIG et les TIC ;
- 8) Connaître les caractéristiques des ménages y compris les ménages agricoles et pastoraux, les caractéristiques des unités d'habitation et le niveau des équipements des ménages ;
- 9) Établir les projections démographiques à l'échelle nationale, provinciale et communale ;
- 10) Déterminer les caractéristiques du cadre de vie de la population
- 11) Mettre en place une base de sondage nécessaire aux études et enquêtes statistiques intercensitaires ;
- 12) Réaliser la cartographie des infrastructures de base pour les besoins d'aménagement du territoire et le suivi de la mise en œuvre de la politique de décentralisation ;
- 13) Fournir des indicateurs qui seront utilisés pour le renforcement, l'actualisation et le suivi-évaluation des politiques en faveur des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes vivant avec un handicap, des personnes âgées et des autres personnes socialement vulnérables ;
- 14) Rendre disponibles les données de population pour le suivi de l'évolution du Burundi vers la capture du dividende démographique ;
- 15) Mesurer le niveau d'enregistrement des naissances à l'état civil ;
- 16) Fournir des données statistiques fiables, pertinentes et désagrégées sur les populations agricoles et les populations d'éleveurs et de pisciculteurs, sur la structure des activités agricoles, pastorales et piscicoles à partir du module de base du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture (PMRA) de la série 2020 de la FAO ;
- 17) Fournir des bases de référence pour les enquêtes agricoles ciblées par sondage concernant les modules du PMRA ;
- 18) Fournir des informations sur les exploitations et les ménages agricoles, les marchés agropastoraux, les sites de production horticole, les exploitations et ménages halieutiques et aquacoles et les organisations paysannes.



III. CADRE INSTITUTIONNEL DU RGPHAE

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du décret N°100/109 du 30 novembre 2020 portant institution du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage au Burundi (RGPHAE), les organes de coordination, d'exécution et de contrôle des opérations dudit recensement ont été mis en place: le Comité National d'Orientation du Recensement (CNOR), le Comité Technique du Recensement (CTR), le Bureau Central du Recensement (BCR) et les Comités Provinciaux et Communaux du Recensement (CPR et CCR).

Par l'ordonnance ministérielle N°540/95/403/2022 du 19 avril 2022, le Bureau Central dudit Recensement (BCR) a été mis en place pour assurer l'exécution et la coordination technique de toutes les opérations y relatives en collaboration avec les autres structures étatiques et les autorités administratives.

En effet, depuis la phase préparatoire jusqu'au dénombrement, plusieurs institutions ainsi que des experts internationaux provenant d'organisations internationales diverses ont apporté leur contribution au Projet. Ces appuis vont encore se poursuivre jusqu'à la publication et la dissémination des différents produits du RGPHAE.

IV. PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DU RGPHAE

Cette partie a pour objet de décrire les différentes phases de la réalisation du RGPHAE, à savoir les activités préliminaires, la cartographie censitaire pilote et principale, l'enquête pilote sur les modules complémentaires, le dénombrement pilote et principal, l'enquête post-censitaire pilote et principale, le traitement des données, l'analyse des données et publication des résultats, la diffusion digitale des données et la communication-sensibilisation qui est l'opération transversale.

Toutes ces phases ont été réalisées grâce à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) comme outils de collecte des données sur le terrain. L'application de ces technologies a ainsi joué un rôle décisif dans toutes les phases, notamment la cartographie censitaire, le dénombrement et les activités de traitement et d'analyse ; ce qui a permis d'obtenir des données de meilleure qualité et raccourcira les délais de publication et de diffusion.

4.1. ACTIVITÉS PRÉLIMINAIRES

Les activités préliminaires du RGPHAE ont consisté en : (i) l'élaboration des documents stratégiques, techniques et méthodologiques, (ii) la définition du cadre institutionnel et (iii) la mise en place des structures opérationnelles au niveau central et déconcentré.

4.2. CARTOGRAPHIE CENSITAIRE

4.2.1. Cartographie censitaire pilote

Réalisée du 16 mai au 04 juin 2023, l'objectif de la cartographie pilote était d'éprouver sur le terrain l'ensemble de la méthodologie de la cartographie censitaire dans toute sa dimension technique et logistique, tester l'organisation des équipes, afin de tirer les leçons et d'adapter les outils et la méthodologie qui ont été utilisés à la phase de cartographie Censitaire principale.



Les résultats atteints ont permis de :

- (i) tester les outils de collecte et la méthodologie générale de la cartographie censitaire;
- (ii) répertorier tous les sites habités dans un fichier tabulaire reprenant leur nom, leur code géographique et leurs coordonnées géographiques ;
- (iii) délimiter les aires de recensement et produire les cartes des Zones de Dénombrement (ZD), les zones de contrôle (ZC) et zones de supervision (ZS);
- (iv) déterminer les besoins en personnel de terrain (agents recenseurs, contrôleurs, superviseurs et coordonnateurs) et moyens logistiques requis ;
- (v) fournir une estimation de la population et des ménages par site habité.

Au total 40 ZD réparties dans 3 provinces, à savoir Bujumbura-Mairie en communes de Muha, et Ntahangwa, Kirundo en commune de Busoni et Rumonge en communes de Muhuta et Rumonge ont été tirées selon les critères suivants : zones ayant plus de particularités entre autre quartier résidentiel, enfant de rue, sans abris, commercial, administratif, quartier à habitat spontané, zone d'extension non structurée à la périphérie, infrastructure de ménage collectif, colline enclavée et accès difficile, habitat dispersé, pas de réseau internet et électricité et colline ayant un centre urbain et une partie semi-rurale, colline frontalière avec un pays limitrophe du Burundi.

4.2.2. Cartographie censitaire principale

La cartographie censitaire principale, réalisée au cours de la période allant du 16 décembre 2023 au 16 mai 2024, est une étape cruciale du recensement qui avait pour objectif général de découper le territoire à recenser en unités opérationnelles de comptage de la population, appelée zone de dénombrement (ZD), telles que chacune d'elles puisse être couverte par un agent recenseur pendant le temps imparti au dénombrement de la population.

4.2.3. Enquête pilote sur les modules complémentaires

Au cours de la période du 20 au 24 novembre 2023, après la formation des enquêteurs, contrôleurs et superviseurs, une enquête pilote du RGPHAE-Volet Agricole dans les provinces pilotes a été réalisée. Il s'agissait tout comme les autres pilotes, de tester les outils techniques et méthodologiques, ainsi que l'organisation de l'opération, afin de mettre à profit les leçons apprises dans les phases proprement dites.

Les activités de collecte des données se sont déroulées dans trois provinces pilotes à savoir les provinces de Bujumbura Mairie, Rumonge et Kirundo. Dans chaque province pilote deux zones de dénombrement ont été choisies : i) au quartier Gikungu Rural de la zone Gihosha en commune Ntahangwa pour la province de Bujumbura ; ii) sur la colline Murambi en commune Rumonge dans la province de Rumonge et iii) sur la colline Gatara de la commune Busoni dans la province de Kirundo. Dans chaque ZD, un échantillon de 30 ménages a été tiré.





4.3. DÉNOMBREMENT

4.3.1. Dénombrement pilote

Réalisé du 14 août au 03 septembre 2023, le dénombrement pilote avait pour objectif de tester toutes les procédures de recensement pour vérifier l'ensemble de l'infrastructure du recensement.

De manière spécifique, la phase pilote du dénombrement a permis de : i) tester les différentes applications (programmes informatiques) développées pour la collecte ; ii) tester le processus de collecte et de centralisation des données; iii) tester la robustesse des équipements électroniques ; iv) tester le circuit de transmission des données ; v) évaluer la couverture par rapport au temps prévu du dénombrement ; vi) informer et sensibiliser les administratifs et les habitants des zones pilotes du processus du RGPHAE.

4.3.2. La phase du Dénombrement principal

Le dénombrement principal du RGPHAE, organisé du 02 au 27 septembre 2024, précédé par la phase de numérotation des ménages, est également l'étape cruciale du recensement qui consistait à déployer des agents recenseurs dans les ménages avec pour mission de collecter des données sur la population, sur les caractéristiques de l'habitat et le cadre de vie. Il a également permis d'identifier les ménages agricoles et de recueillir les données appropriées sur les activités agricoles et pastorales, les exploitations agricoles et les exploitants agricoles à partir des questions contenues dans le module de base du recensement général de l'agriculture intégré dans le questionnaire ménage ordinaire.

4.4. ENQUÊTE POST CENSITAIRE

4.4.1. Enquête post censitaire pilote

Réalisé du 04 au 27 mars 2024, l'Enquête Post-Censitaire (EPC) pilote du RGPHAE avait pour objectif de mesurer le niveau de couverture du RGPHAE et la qualité des informations collectées pendant le dénombrement pilote de la population à partir des variables sociodémographiques clés (sexe, lien de parenté, âge et l'état matrimonial).

De façon spécifique, l'EPC pilote a permis de :

- I) évaluer les erreurs de couverture ;
- II) tester la méthodologie, les outils, les applications, l'organisation et les formules et programmes de calcul des indicateurs de couverture et de qualité à utiliser lors de l'EPC principale ;
- III) évaluer la couverture et la qualité des données collectées lors du dénombrement pilote sur certaines variables pertinentes.

L'EPC pilote s'est déroulée dans les mêmes provinces et communes que celles du dénombrement pilote.

Les principales leçons tirées ont permis de suggérer des actions de redressement pour bien réaliser l'EPC principale, notamment : i) vérifier l'état de fonctionnement de toutes les tablettes avant de les affecter aux utilisateurs ; ii) améliorer les performances du système de suivi de l'interface en ligne des activités de collationnement, au cas contraire la nouveau système d'appariement est nécessaire afin de faciliter le contrôle de l'exhaustivité et la qualité des données collectées par les enquêteurs; iii) organiser l'EPC principale entre un et trois mois après le dénombrement afin de minimiser les différences significatives occasionnées par la migration de la population entre le dénombrement et l'EPC; iv) renforcer la sensibilisation de la population sur le EPC en collaboration avec l'administration à tous les niveaux.



4.4.2. Enquête post censitaire principale

Le RGPHAE 2024 doit faire l'objet d'un contrôle direct de la qualité de la couverture du dénombrement principal à travers l'organisation d'une Enquête Post – Censitaire (EPC), en cours de réalisation et dont la collecte aura lieu au cours de ce mois de décembre 2024. C'est une enquête par sondage indispensable dans le processus du RGPHAE qui est réalisée généralement dans les trois mois après le dénombrement principal pour mesurer le degré d'exhaustivité du recensement et la finalité des données recueillies. En particulier, elle vise à mettre en évidence l'ampleur des omissions éventuelles lors du dénombrement. Il faut noter que les résultats en rapport avec l'EPC ne seront présentés que plus tard dans le rapport des résultats définitifs.

4.5. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

L'exécution d'un recensement, opération qui requiert une forte mobilisation, nécessite le soutien, l'adhésion et la collaboration des autorités politico-administratives et de la population. En faisant mieux comprendre les objectifs du recensement à la population, on augmentera le taux de réponse et on obtiendra des résultats de meilleure qualité.

Différentes activités ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de communication du RGPHAE, allant de la conception jusqu'à la validation des supports de communication, ainsi que d'autres activités comme le lancement officiel du recensement.

4.5.1. Conception et validation des supports de communication

Les supports de communication conçus et validés pour le RGPHAE sont les suivants : Autocollants, Site Web, Email, Slogan, Plates formes (Réseaux Sociaux), Communiqués officiels des autorités nationales et locales, Médiatisations des rencontres diverses, Hymne du RGPHAE et autres chansons, Badges, les T-shirts, les émissions – fictions (NI NDE ?), Crieurs publics au mégaphone, la caravane de sensibilisation, Spots et sketches publicitaire, Affichage urbain grand public, Affichage dans les bâtiments administratifs et publics, Agendas, calendriers, les fardes, les dépliants, les flyers, les banderoles, ainsi que les supports digitaux : les infographies et la charte graphique.

4.5.2. Cérémonies de lancement officiel du RGPHAE

En date du 10 septembre 2021, lors du lancement officiel des travaux du recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (RGPHAE-2024), sous le plus haut patronage de Son Excellence le Président de la République du Burundi, il a souligné, dans son discours, que l'importance du RGPHAE est un acte civique utile à tous sur plusieurs plans, notamment dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques adaptées aux besoins réels de la population.

4.6. TRAITEMENT DES DONNÉES

Cette phase consiste à traiter l'ensemble des données du recensement en vue de fournir tous les résultats attendus et de permettre les analyses envisagées. Elle dure six mois et comporte cinq étapes : (i) Centralisation et consolidation des données à partir des backups des tablettes ; (ii) Apurement provisoire des bases de données (base communautaire, Module de base du RGAE intégré au RGPHAE, Module RGPH proprement dit ; (iii) Production du rapport préliminaire du RGPHAE ; (iv) Suite apurement des bases de données en vue du lancement des phases d'analyses thématiques.

4.7. ANALYSE DES DONNÉES PROVISOIRES

C'est la phase actuelle qui consiste à mettre à la disposition des utilisateurs, quelques données provisoires en termes d'âges et des sexes leur permettant d'avoir une idée sur la population cible de leur domaine et zone d'intervention, en attendant le traitement et l'analyse et la publication des résultats définitifs.



V. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

Les résultats préliminaires du RGPHAE sont présentés dans cette section. Cette partie va débiter par la définition des concepts utilisés dans ce rapport afin de permettre aux lecteurs de mieux comprendre des indicateurs produits.

Définition des concepts

1. Province : La Province est la plus grande subdivision du découpage administratif du territoire burundais. Elle est placée sous l'autorité d'un Gouverneur de province.

2. Commune : La commune est la deuxième entité administrative du Burundi directement après la province. Elle est placée sous l'autorité d'un administrateur communal.

3. Population : La population est l'ensemble des individus vivant sur un territoire donné à un moment donné.

4. Population de droit ou population résidente : C'est l'ensemble de la population résidente, qu'elle ait été présente ou absente lors du passage de l'agent recenseur dans le ménage.

5. Population de fait : C'est l'ensemble de la population résidente et les visiteurs présents dans le ménage lors du passage de l'agent recenseur dans le ménage.

6. Milieu de résidence : Le milieu urbain est constitué par l'ensemble des villes et le milieu rural est formé par l'ensemble des localités non urbaines.

7. Poids de l'urbain : C'est la proportion de la population urbaine par rapport à la population nationale.

8 Statut de Résidence : Les personnes à dénombrer dans un ménage sont soit Résidents présents, soit Résidents absents, soit visiteurs. Sont considérées comme résidents toutes les personnes qui vivent dans le ménage façon habituelle, c'est-à-dire depuis au moins six mois, ou toutes celles qui sont dans le ménage depuis moins de 6 mois mais ont l'intention d'y rester plus de six mois.

9. Résidents présents : Ceux qui ont passé la nuit précédant le passage de l'AR dans le ménage.

10. Résidents absents : Ceux qui n'ont pas passé la nuit précédant le passage de l'AR dans le ménage.

11. Visiteur : Toute personne qui a passé la nuit précédente du passage de l'AR alors qu'elle n'y vit pas de façon habituelle.

12. Rapport de masculinité : Le rapport de masculinité est l'effectif masculin rapporté à l'effectif féminin à la naissance ou à un groupe d'âge, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes dans une population. Une valeur inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes et une valeur supérieure à 100 indique que les hommes sont plus nombreux que les femmes.

13. Densité : La densité de population est le nombre moyen d'habitants d'un pays, province, Commune ou toute autre entité donnée par kilomètre carré. Il s'obtient en divisant la population totale par la superficie de cette entité. La densité permet de constater les zones en surpopulation et les zones en sous population.

14. Ménages

- Ménage ordinaire : Le ménage ordinaire est constitué par une personne ou un groupe de personnes apparentées ou non, vivant dans une même unité d'habitation (logement), prenant le plus souvent leurs repas en commun et subvenant ensemble à leurs besoins essentiels et reconnaissant l'autorité d'un chef appelé chef de ménage.

- Ménage collectif : Un ménage collectif est constitué de groupe d'individus qui vivent ensemble pour des raisons autres que familiales dans une structure. Par exemple : les malades dans un hôpital, les militaires dans une caserne, les étudiants/élèves dans un internat, les détenus dans une prison, etc.

- Ménage agricole : Un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture au sens large (agriculture végétale, élevage, sylviculture, aquaculture et pêche) sans être uniquement un salarié dans l'agriculture.

- Ménage aquacole : Un ménage est dit aquacole si un de ses membres au moins pratique l'aquaculture, à titre d'activité principale ou secondaire pour son propre compte et non en tant que salarié aquacole.



15. Taille moyenne des ménages : La taille moyenne des ménages correspond au rapport de l'effectif de personnes résidant habituellement dans les ménages au moment du passage de l'agent recenseur pendant le dénombrement par l'effectif total des ménages.

16. Culture de rente : Elle est généralement destinée à la vente (coton, café, thé, etc). C'est la culture qui peut générer des liquidités, souvent destinées à l'exportation, par opposition avec la culture vivrière, destinée habituellement à la propre consommation.

17. Élevage : L'élevage est défini comme l'ensemble des opérations qui assurent la multiplication des animaux domestiques à l'usage des humains. Il comprend : - les bovins (vaches, bœufs, taureaux, etc.) ; les ovins (moutons); les caprins (chèvres, boucs, etc.) ; les porcins (porcs) ; les lapins, la volaille (poules, coqs, les oies, caille, canards, pintades, dindes, pigeons, etc.)

18. Bovin : Animal de l'espèce bovine : ensemble de bœufs, vaches, taureaux et veaux (sans distinction de sexe).

19. Ovin : Animal de l'espèce ovine : mouton, au bélier, à la brebis (sans distinction de sexe)

20. Caprin : Animal de l'espèce caprine : chèvre et boucs (sans distinction de sexe).

21. Volaille : Oiseau élevé dans une basse-cour ou selon les techniques de l'aviculture : dinde, pintade, poulet (chair et pondeuse), oie, canard.

22. Lapin : Animal de sexe mâle ou femelle de l'espèce lapine, son petit est lapereau : Petit mammifère rongeur très prolifique qui vit à l'état sauvage dont on fait l'élevage pour la consommation de sa chair et diverses utilisations de sa peau.

23. Porcin : Animal de l'espèce porcine : truie (femelle), verrat (male), porcelet (moins de 2 mois)

24. Pêche : C'est l'activité qui consiste à capturer les animaux aquatiques dans leurs milieux naturels. Elle est pratiquée par des pêcheurs comme loisir ou comme profession.

25. Aquaculture : Élevage d'organismes aquatiques, tels que poissons, crustacés, mollusques et végétaux dans des conditions contrôlées ou semi-contrôlées par l'homme, par opposition à d'autres formes d'exploitation aquatique telles que les pêches de captures.

26. Apiculture : L'apiculture est une science et un art qui consiste en l'élevage d'abeilles à miel pour exploiter les produits de la ruche, principalement du miel mais également la cire, la gelée royale, le pollen et la propolis, du venin d'abeille et des larves.

27. Agroforesterie : C'est un mode d'exploitation des terres agricoles associant des arbres et des cultures ou élevage. Exemple : planter des arbres dans une parcelle ou une plantation pour la protection des cultures (contre des vents violents et de l'érosion, etc.), pour l'enrichissement des sols, etc.

28. Sylviculture : Exploitation rationnelle des arbres forestiers (boisement, reboisement, transplantation et conservation des forêts et des coupes, etc.).

29. Semence : En agriculture, la semence est tout organe végétal destiné à la propagation végétale en général. Le terme comprend tout matériel végétal comme les graines, les plants entiers ou éclats de souche servant à la reproduction des plantes vivrières, industrielles, fourragères, horticoles, sylvicoles ou autres.

30. Fourrage : Matière végétale fournie par des prairies naturelles, des arbres ou plantes cultivées, servant à l'alimentation des animaux domestiques.

31. Coopérative : Association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et le pouvoir est exercé démocratiquement.

32. Association : Groupement de personnes volontaires qui se réunissent autour d'un projet commun.

1ère PARTIE : RÉSULTATS DES VOLETS POPULATION ET HABITAT



RÉSULTATS DU VOLET POPULATION

Selon les résultats préliminaires du recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage 2024, la population totale du Burundi s'élève à 12 332 788 habitants. Elle réside principalement dans les ménages ordinaires avec un effectif 12 220 934, soit 99,09% contre 109 603 résidant dans les ménages collectifs, soit 0,89% et 2 251 constituant les sans-abris, soit 0,02%. Cette population réside essentiellement en milieu rural (75,0% contre 25,0% dans les centres urbains). Dans la population résidant dans les ménages collectifs, le recensement a comptabilisé 75972 hommes (69,3%) contre 33631 femmes (30,7%). Quant à la population constituant les Sans Abris, le recensement a dénombré 2022 hommes (89,83%) contre 229 femmes (10,17%) ; ce qui traduit une nette surpopulation masculine dans ces types de ménages. Les tableaux A.0, A01 et A02 en annexe montrent la répartition de toute cette population par province et commune selon le sexe. Dans la suite de la présentation et pour rester conforme à ce qui se fait, le rapport va s'appesantir sur la population résidente des ménages ordinaires sur laquelle les indicateurs présentés ont été calculés.

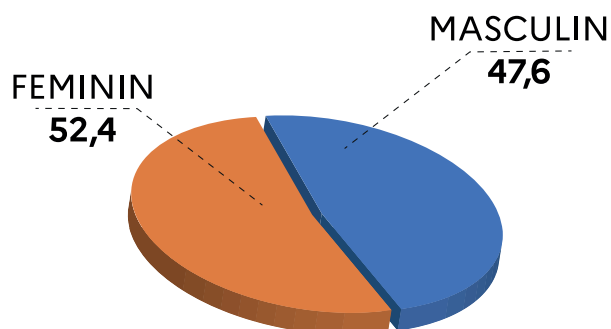


5.1. EFFECTIF DE LA POPULATION RÉSIDENTE TOTALE ET RÉPARTITION PAR SEXE ET SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE, LA PROVINCE ET LA COMMUNE

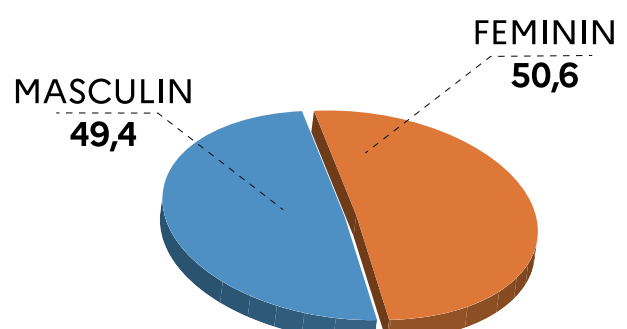
La population totale résidente du Burundi en 2024 est de 12 220 934 , avec 2 990 466 en milieu urbain (24,5 %) et 9 230 468 en milieu rural (75,5%). De même elle compte 5 823 075 hommes (47,6%) et 6 397 859 femmes (52,4%).

A partir des graphiques 1, 1A, 1B et 2, des cartes 2 et 3 et du tableau A.1 en annexe, il se dégage une inégale répartition de la population, plus marquée en termes de milieu de résidence qu'en termes de sexe. Il convient de noter que la répartition par milieu est tributaire du périmètre urbain délimité en 2022. Quant à la répartition par sexe, au-delà de ce qui est connu classiquement à savoir qu'en général on retrouve un peu plus de femmes que d'hommes, l'ampleur de l'écart semble notable et mérite un approfondissement lors qu'on procédera plus tard aux analyses sur différentes thématiques comme les décès ou les migrations afin de mieux comprendre le phénomène.

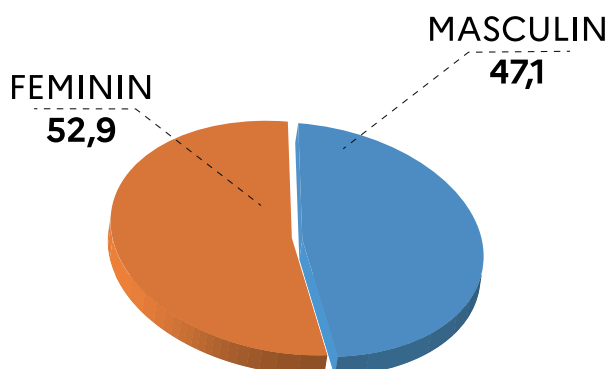
GRAPHIQUE 1 :
Répartition (en %) de la population du Burundi par sexe



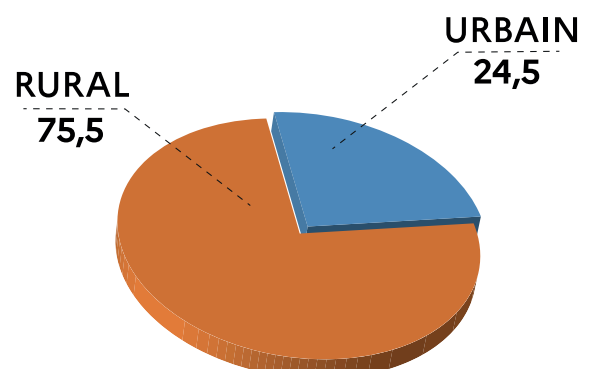
GRAPHIQUE 1A :
Répartition (en %) de la population Urbaine par sexe



GRAPHIQUE 1B :
Répartition (en %) de la population Rurale par sexe

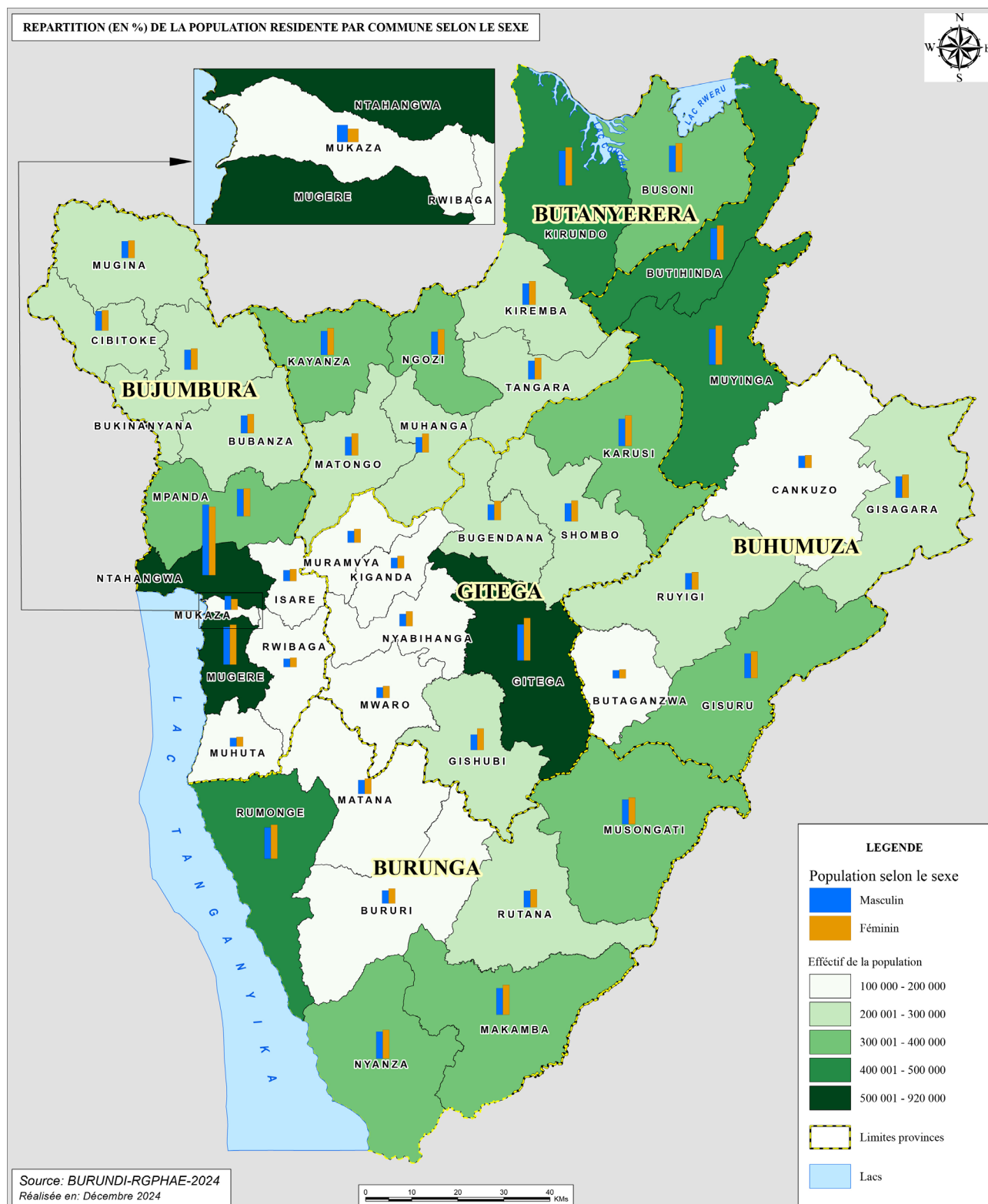


GRAPHIQUE 2 :
Répartition (en %) de la population du Burundi par milieu de résidence



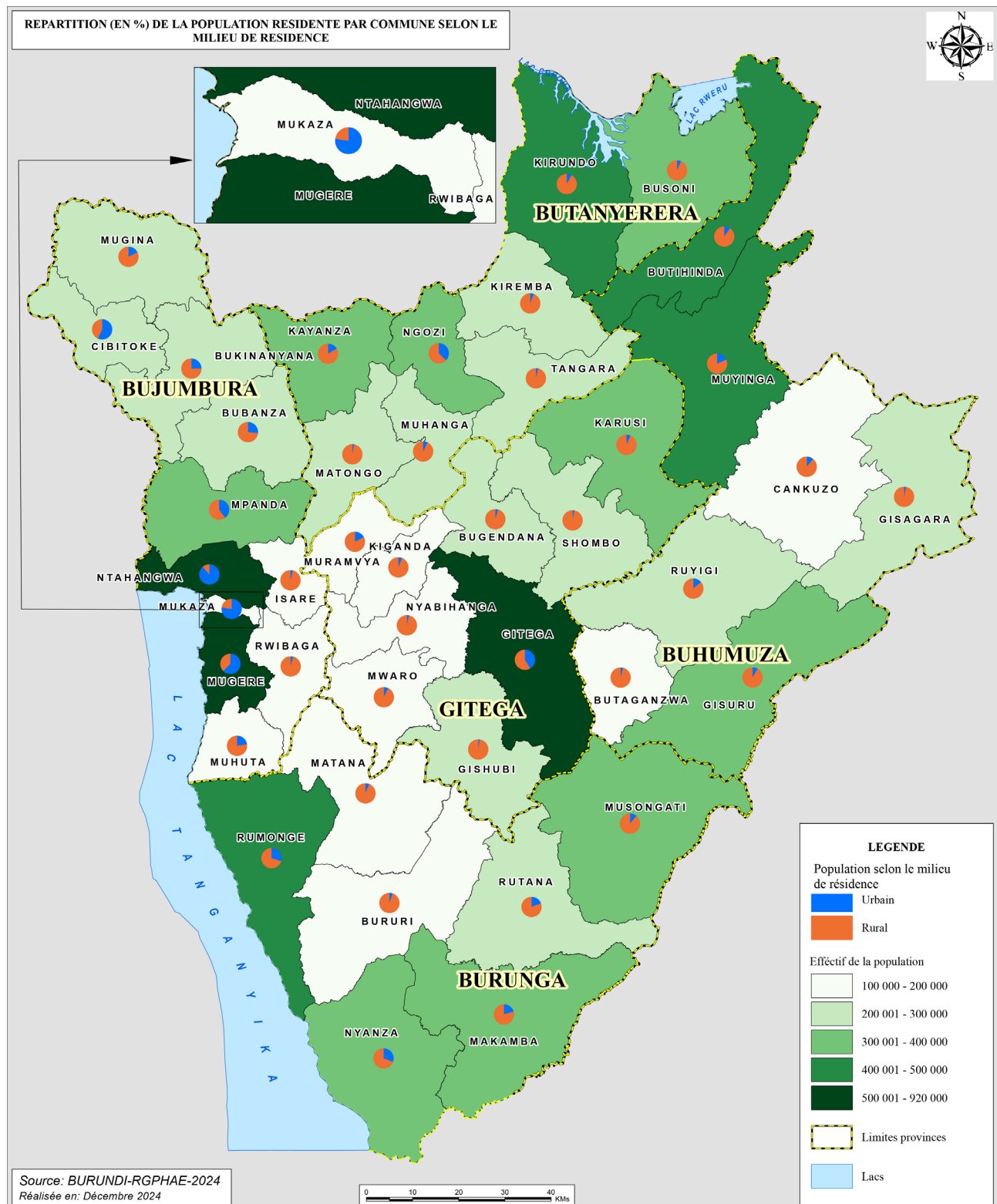


CARTE 2 : RÉPARTITION (EN %) DE LA POPULATION DU BURUNDI PAR COMMUNE SELON SEXE





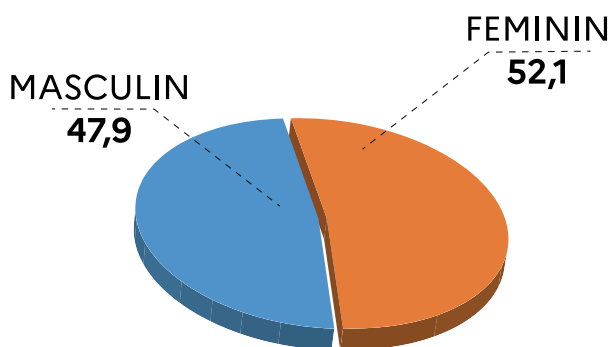
CARTE 3 : RÉPARTITION (EN %) DE LA POPULATION DU BURUNDI PAR COMMUNE SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE



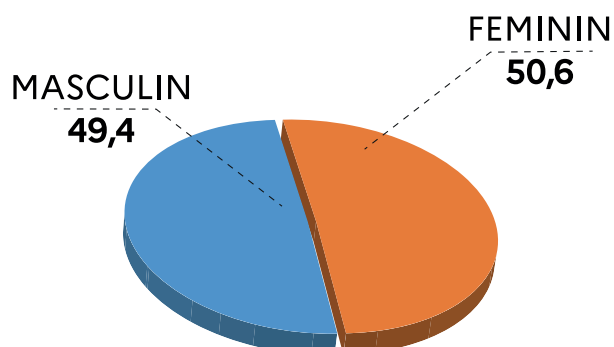


En ce qui concerne la répartition par sexe dans chacune des provinces, il se dégage une structure comparable au niveau nationale dans les provinces de Buhumuza, Burunga, Butanyerera et Gitega contrairement à la province de Bujumbura où la structure est presque similaire à celle du milieu urbain, avec un léger surplus des femmes. Il est à penser que l'affluence des hommes (plus que les femmes) en métropole pour la recherche de l'emploi a compensé quelque peu l'écart entre sexe à Bujumbura contrairement aux autres provinces (voir graphiques 3A à 3E, la carte 4 et en annexe le Tableau A2).

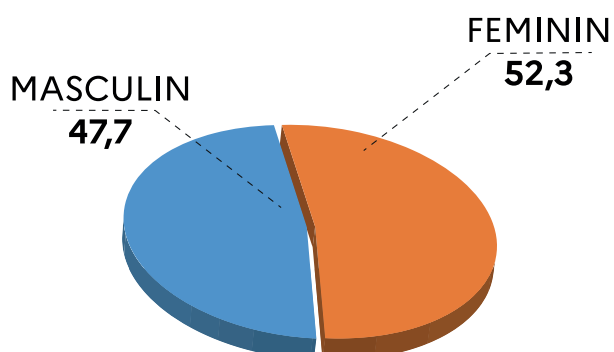
GRAPHIQUE 3A :
Répartition (en %) de la population de Buhumuza par sexe



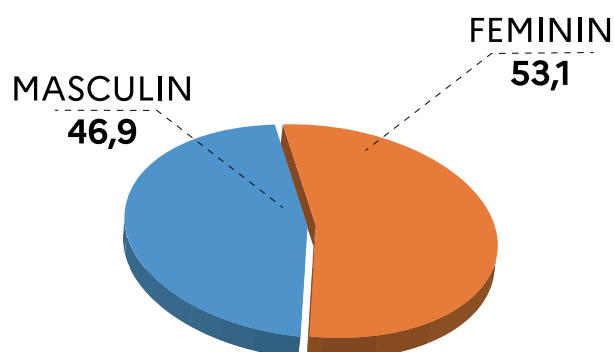
GRAPHIQUE 3B :
Répartition (en %) de la population de Bujumbura par sexe



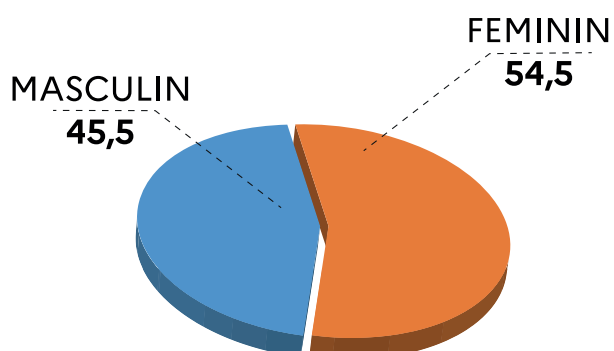
GRAPHIQUE 3C :
Répartition (en %) de la population de Burunga par sexe



GRAPHIQUE 3D :
Répartition (en %) de la population de Butanyerera par sexe

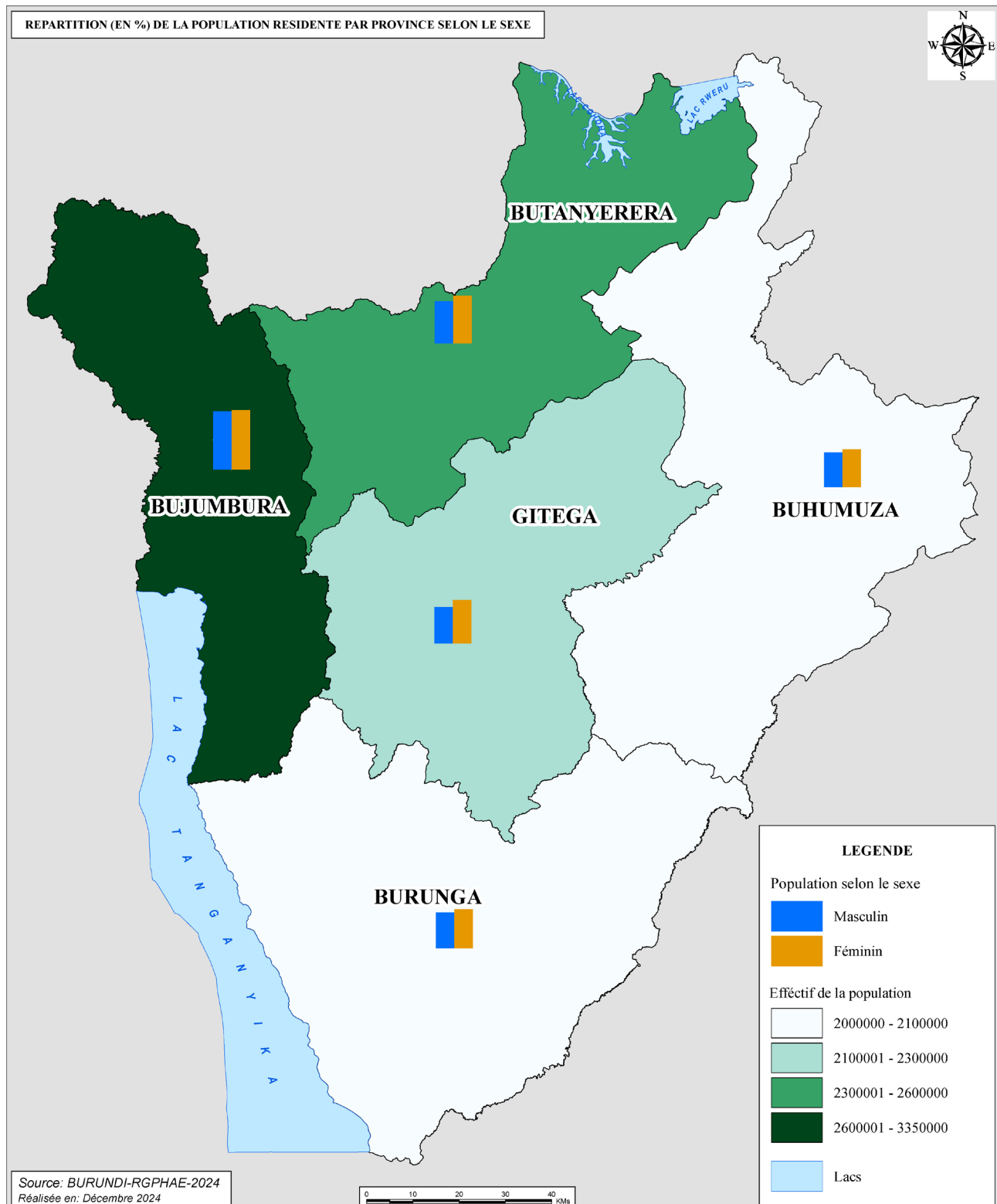


GRAPHIQUE 3E :
Répartition (en %) de la population de Gitega par sexe





CARTE 4 : RÉPARTITION (EN %) DE LA POPULATION DU BURUNDI PAR PROVINCE SELON LE SEXE





5.2. RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉSIDENTE DU BURUNDI PAR MILIEU DE RÉSIDENCE ET POIDS DE L'URBAIN SELON LA PROVINCE ET LA COMMUNE

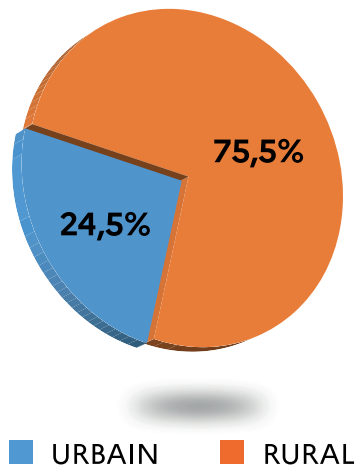
Dans le tableau A.3, en annexe, qui présente la répartition de la population résidente du Burundi par milieu de résidence afin de déterminer le poids de l'urbain dans chacune des provinces ou communes, il se dégage que concernant les provinces, celle de Bujumbura se distingue des autres avec plus de la moitié de la population (52,8%) résidant en milieu urbain.

Elle est suivie de la province de Burunga avec une personne sur cinq (19,9%) qui résident en milieu urbain et Gitega avec un peu plus d'une personne sur dix (14,0%). Quant aux deux autres provinces de Buhumuza et de Butanyerera, le poids de l'urbain est autour d'une personne sur dix (11 et 11,3%), cf. graphique 4 à 4e. Comme déjà dit plus haut, cette structure est le reflet du découpage du périmètre urbain réalisé en 2022.

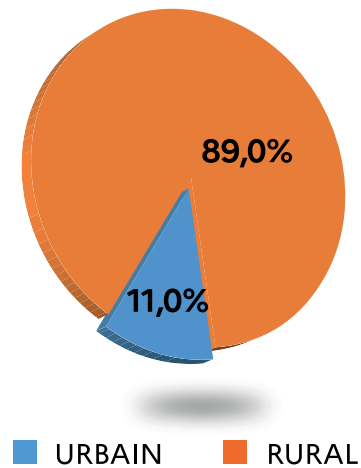




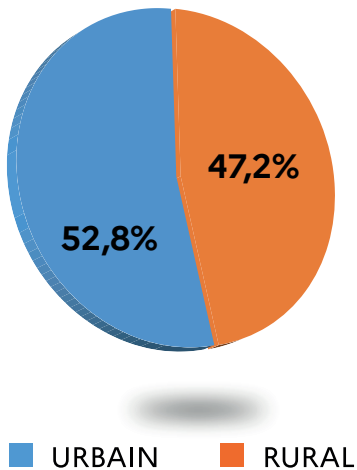
GRAPHIQUE 4 :
Répartition (en %) de la population du Burundi
par milieu de résidence



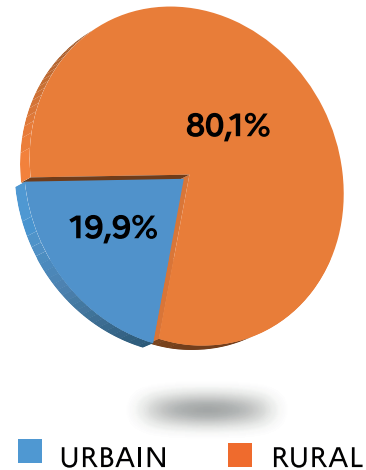
GRAPHIQUE 4A :
Répartition (en %) de la population de Buhumuza
par milieu de résidence



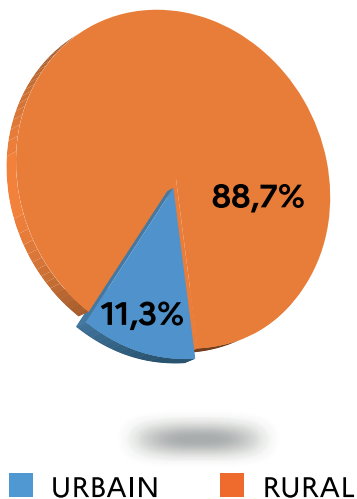
GRAPHIQUE 4B :
Répartition (en %) de la population de Bujumbura
par milieu de résidence



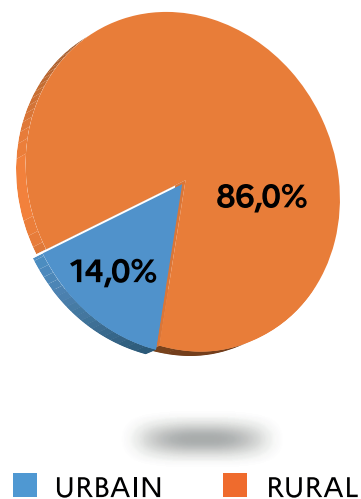
GRAPHIQUE 4C :
Répartition (en %) de la population de Burunga
par milieu de résidence



GRAPHIQUE 4D :
Répartition (en %) de la population de Butanyerera
par milieu de résidence



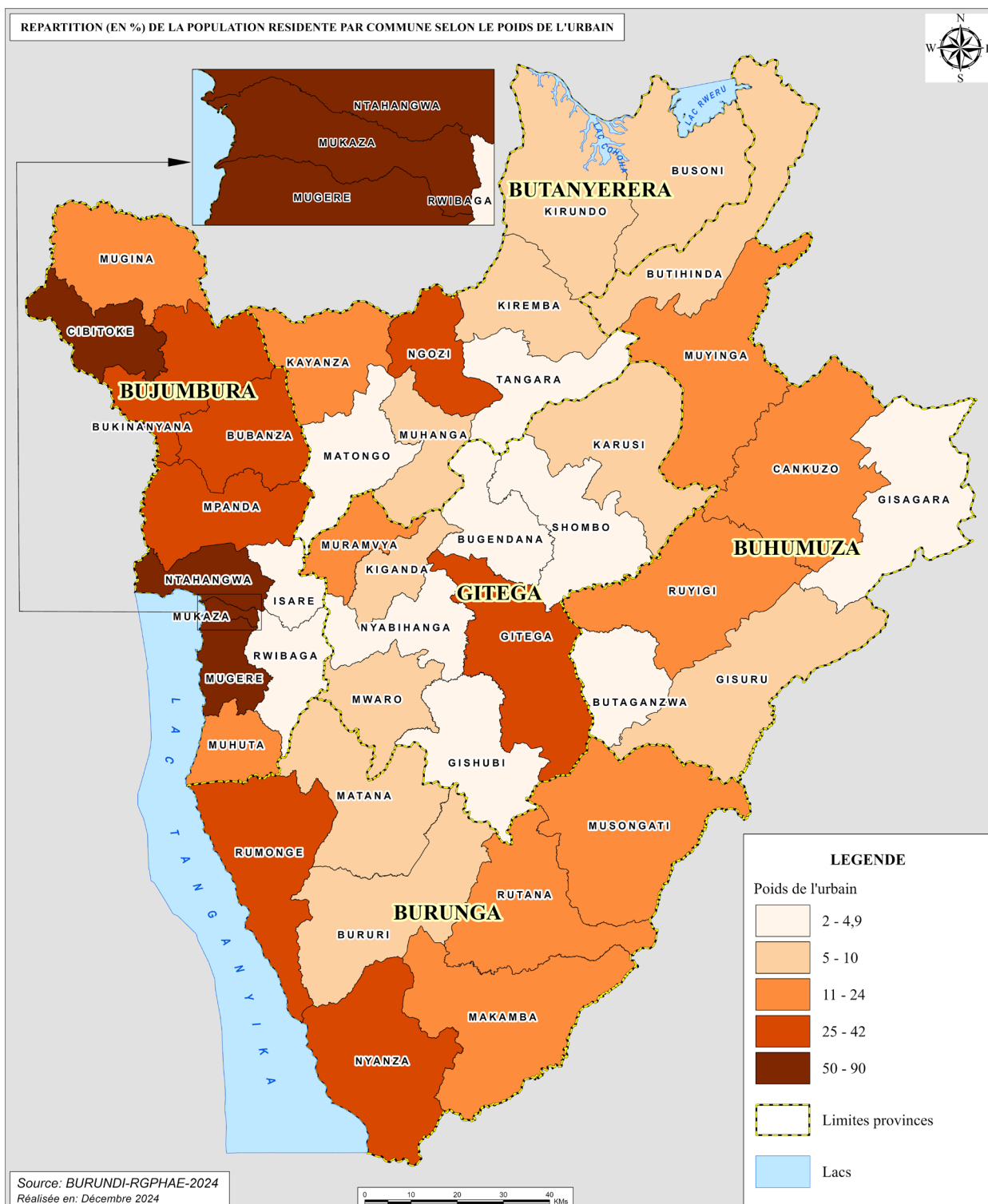
GRAPHIQUE 4E :
Répartition (en %) de la population de Gitega
par milieu de résidence





CARTE 5 : RÉPARTITION (EN %) DE LA POPULATION DU BURUNDI PAR COMMUNE SELON LE POIDS URBAIN

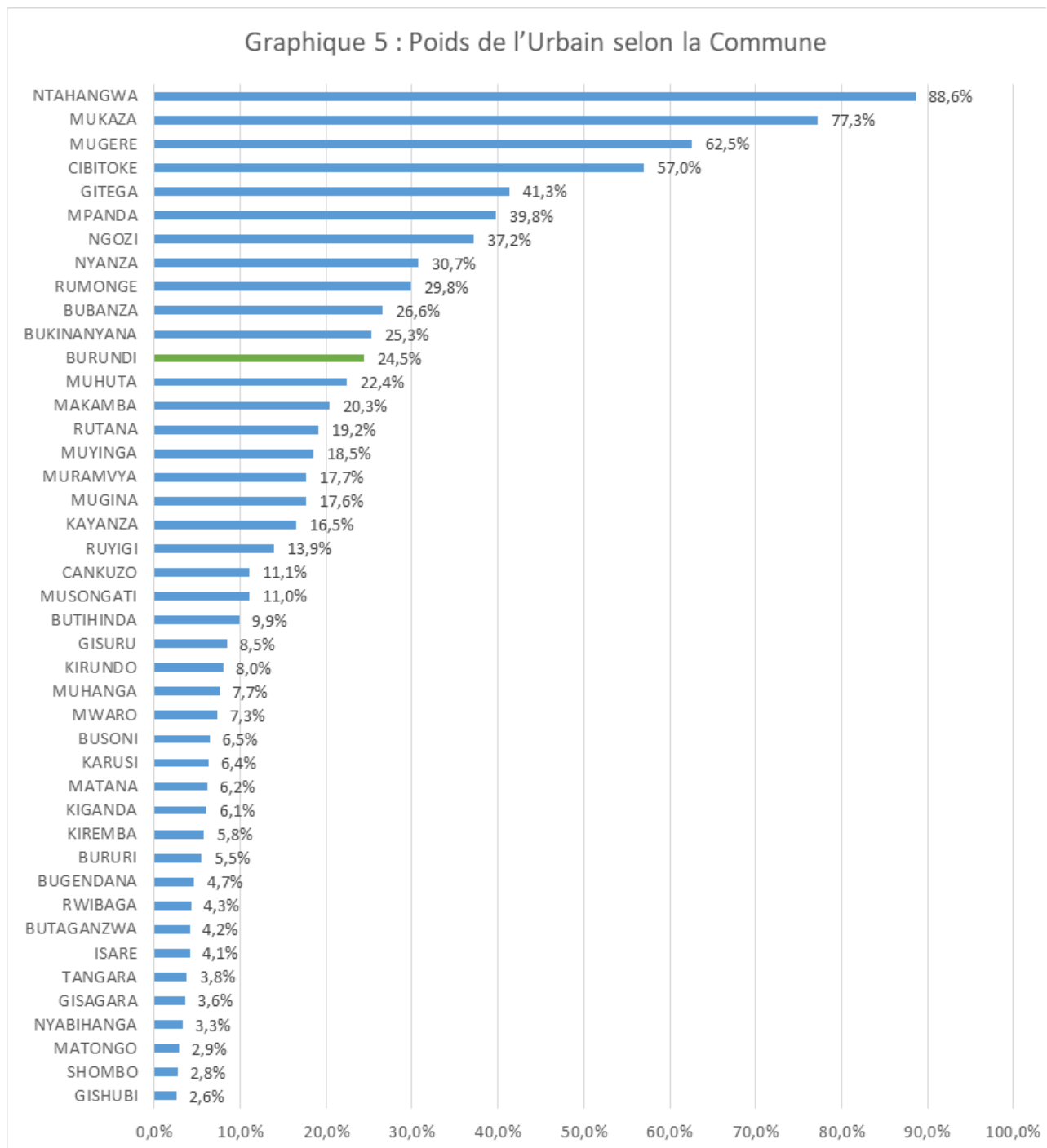
La carte 5 présente de manière spatiale la localisation des communes avec les poids urbains élevés et celles avec les poids urbains les plus faibles. Pour plus de détails, voir le tableau A.3. en annexe



En rapport avec la répartition par commune, le graphique 5 montre que les communes qui sont moins urbaines que le niveau national sont celles en dessous de la barre en vert qui représente le niveau national. Trois communes de la nouvelle province de Bujumbura (Mukaza, Ntahangwa et Mugere) se distinguent des autres avec au moins six personnes sur dix qui vivent dans les zones urbaines (respectivement 88,6% ; 77,3% et 62,5%). Les communes de Cibitoke, Gitega, Mpanda, Ngozi suivent avec entre quatre et cinq personnes sur dix (respectivement : 57,0%, 41,3%, 39,8%, 37,2%).



Graphique 5 : Poids de l'Urbain par Commune





5.3. PYRAMIDE DES ÂGES

La structure par âge et sexe de la population du Burundi en 2024 (graphique 6) est dominée, comme les autres années et comme en Afrique sub-saharienne, par une base large, traduisant une population jeune. La particularité du Burundi en 2024 est un léger excédent féminin qu'on observe dans l'ensemble. En effet, les groupes d'âge de 15-19 ans jusqu'à 35-39 ans montrent un ratio de masculinité nettement inférieur à 90 % et qui suggère une perte ou un déséquilibre marqué du nombre d'hommes par rapport aux femmes dans ces tranches d'âge. Notons que le ratio de masculinité est généralement proche de l'équilibre pour les jeunes enfants (0-14 ans), mais on observe qu'il chute fortement à partir de 15 ans avec un ratio de masculinité inférieur à 90 %. Ceci se traduit par un déséquilibre significatif entre hommes et femmes dans les groupes d'âge adulte comme on peut l'observer. Cette tendance pourrait être liée à des migrations, à des facteurs socio-économiques ou à d'autres événements, notamment les conflits ou les différences dans les conditions de survie.

On peut donc conclure que la structure par âge et sexe du Burundi en 2024 présente des défis liés à la croissance démographique rapide et des opportunités qui peuvent être tirées de la forte proportion de jeunes.

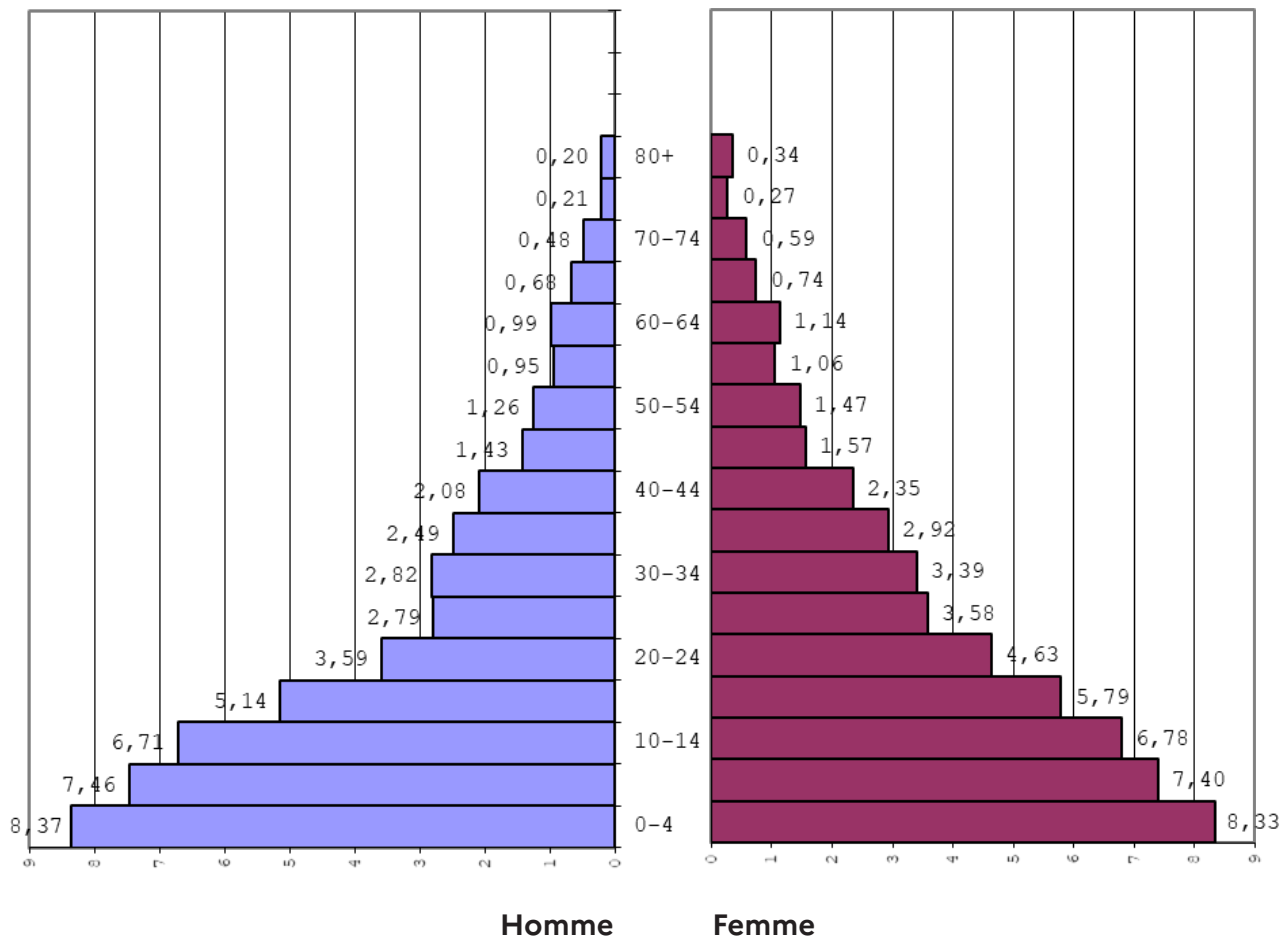
Parmi les causes potentielles des déséquilibres observés dans la structure par âge et sexe du Burundi en 2024, en particulier pour les tranches d'âge adultes, il peut être expliqué par i) la migration masculine dans la mesure où les hommes âgés de 15 à 39 ans peuvent migrer de manière disproportionnée vers d'autres pays à la recherche d'opportunités économiques pendant que les femmes peuvent avoir tendance à rester sur place pour s'occuper des responsabilités familiales et domestiques ou satisfaire les attentes sociales qui peuvent les contraindre à rester proches de leurs communautés, contrairement aux hommes et ii) les périodes de conflits passés (notamment en 1993 et 2015) peuvent avoir affecté de manière disproportionnée les hommes. De même, ces événements ont pu entraîner une surmortalité masculine dans les tranches d'âge 15-39 ans, combinés à des déplacements forcés. Par ailleurs, les hommes peuvent être plus exposés à des risques liés à des accidents de travail, violences ou comportements à risque. De même, il n'est pas exclu qu'un système de santé de la mère et de l'enfant amélioré pour les femmes pourrait expliquer un meilleur taux de survie chez les femmes adultes, accentuant les écarts.

Une accentuation des politiques visant la rétention de la population masculine (par exemple, en créant des opportunités locales), l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail, l'intensification de la réintégration des populations déplacées, pourraient réduire ces déséquilibres dans les années à venir.





Graphique 6 : Pyramide des âges de la population du Burundi -2024
(pourcentage de la population totale)





5.4. RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR ÂGE SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE RÉSIDENCE

L'analyse des données présentées dans le tableau A.7. (en annexe) révèle des dynamiques intéressantes sur la répartition de la population du Burundi par âge, sexe et milieu de résidence. Ces résultats permettent de mieux comprendre les différences structurelles entre hommes et femmes et entre les zones urbaines et rurales, ainsi que leurs implications socio-économiques.

Prépondérance de la population en milieu rural : La population rurale domine largement, quel que soit le groupe d'âge ou le sexe. Cela s'explique par la forte proportion de la population vivant en milieu rural, caractéristique des pays où les activités agricoles occupent une place centrale. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

En effet, les personnes de moins de 15 ans (représentant 45,1% de la population totale) se décomposent en 4 295 778 résidents en milieu rural, soit 35,2 % de la population totale, contre 1 210 028 en milieu urbain, soit 9,9 %.

En ce qui concerne les individus âgés de 15 à 59 ans, le milieu rural accueille 4 353 960 personnes, soit 35,6 %, alors que le milieu urbain en compte 1 673 655, soit 13,7 %.

Pour ce qui est des 60 ans et plus, 580 730 vivent en milieu rural (soit 4,8 %), contre seulement 106 783 en milieu urbain (soit 0,9 %). Ces données reflètent une forte concentration démographique dans les zones rurales, où réside la majorité de la population du Burundi.

Un rapport de dépendance plus élevé en milieu rural : Le rapport de dépendance, qui mesure la charge économique présentée par la population potentiellement non active (les jeunes et les personnes âgées) par rapport à la population potentiellement active, met en lumière des différences significatives entre milieux de résidence. En milieu rural, ce rapport atteint 112,0 %, traduisant une charge particulièrement élevée pour la population active. En revanche, en milieu urbain, il est nettement plus faible, à 78,7 %.

Différences notables de ce rapport de dépendance entre les sexes : Le rapport de dépendance varie également selon le sexe, bien que ces différences soient plus marquées en milieu rural qu'en milieu urbain : En milieu urbain, le rapport de dépendance est quasi le même chez les hommes (78,5 %) et chez les femmes (78,8%). En revanche, en milieu rural, les écarts sont plus prononcés : 125,4 % chez les hommes, contre 101,4 % chez les femmes. Cela souligne une charge économique plus lourde pour les hommes ruraux, souvent liée à des responsabilités familiales accrues ou à des taux d'émigrations plus faibles chez les femmes.

Ces résultats mettent en évidence la structure démographique unique du Burundi, dominée par une forte population rurale, une charge économique importante pour les actifs potentiels, et des disparités notables entre les sexes et les milieux de résidence. Ces caractéristiques appellent à des politiques ciblées pour renforcer le développement rural, améliorer l'accès aux services sociaux et économiques, et équilibrer les opportunités entre les sexes et les territoires.





5.5. GROUPES D'ÂGES SPÉCIFIQUES

5.5.1. Santé

La répartition de la population selon les groupes d'âges spécifiques liés à la santé met en évidence plusieurs tendances majeures, témoignant de la jeunesse dominante de la population du Burundi (voir tableaux A.9. et A.10 en annexe) :

Prédominance des jeunes : Le Burundi se caractérise par une population essentiellement jeune. En effet, plus de 52,1 % de la population a moins de 18 ans, ce qui souligne l'importance d'investir dans les services de santé maternelle, infantile et juvénile. Parmi cette population jeune, 24,4 % sont des adolescents et 19,1 % sont des jeunes adultes.

Faible proportion des seniors : Les personnes âgées de 60 ans ou plus représentent une proportion relativement modeste, soit 5,6 % de la population totale. Cela reflète des défis spécifiques en matière de vieillissement, mais aussi des opportunités pour concentrer les ressources sur des groupes plus jeunes.

Population féminine en âge de procréer : Les femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) constituent environ 31,0 % de la population. Ce chiffre met en évidence l'importance des programmes de santé reproductive et de planning familial pour accompagner cette tranche d'âge.

De manière générale, la répartition par groupes d'âges montre que les zones rurales concentrent des effectifs nettement supérieurs à ceux des zones urbaines pour tous les groupes d'âge et pour les deux sexes. Cela s'explique par un faible taux d'urbanisation et une forte prépondérance démographique rurale.

5.5.2. Scolarisation, éducation et alphabétisation

Dans le domaine de l'éducation, la répartition des groupes d'âges scolarisables selon le sexe et le milieu de résidence révèle des disparités importantes et des tendances significatives (voir tableau A.8. en annexe) :

Population scolarisable du niveau fondamental : Le Burundi compte environ **3 065 878 individus**, soit **25,1 %** de la population totale, en âge de fréquenter le niveau fondamental. Cela illustre la nécessité de continuer à développer les infrastructures éducatives et à garantir l'accès à l'éducation primaire pour tous.

Population scolarisable du niveau post-fondamental : La population en âge de fréquenter le niveau post-fondamental est estimée à 856 325 individus, soit 7,0 % de la population totale. Ce chiffre met en lumière l'importance de renforcer l'enseignement secondaire et supérieur, qui reste moins accessible pour une grande partie de la population.

Disparités entre milieux de résidence : Comme pour d'autres indicateurs, les effectifs scolarisables sont systématiquement plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain, pour les deux sexes. Cette situation reflète la distribution démographique générale, où les zones rurales abritent une majorité de la population.

Ces données illustrent clairement les défis et opportunités auxquels le Burundi doit faire face. La forte proportion de jeunes met en lumière la nécessité d'investir dans des secteurs clés tels que la santé, l'éducation et la protection sociale. L'importance des populations rurales pour tous les groupes d'âges cibles souligne également le besoin de réduire les inégalités territoriales en renforçant les infrastructures et les services en milieu rural. En mettant en œuvre des politiques adaptées et ciblées, le pays pourra maximiser son potentiel démographique et garantir un développement plus inclusif et durable.



5.5.3. Population par groupes d'âges

Selon les statistiques du tableau A.10 (en annexe), l'effectif de la population de moins de 5 ans est de 2 041 065 et représente 16,7 % de la population totale et compte 50,1 % garçons et 49,9 % filles). En milieu urbain, cette population est de 457 682 (22,4 % du total des <5 ans), avec 229 873 hommes et 227 809 femmes. En revanche, en milieu rural on en compte 1 583 383 (77,6 % des <5 ans) avec 792 997 hommes et 790 386 femmes. La forte concentration de cette tranche d'âge en milieu rural (77,6 %) reflète le taux élevé de natalité dans les zones rurales, où l'accès aux services de planification familiale est souvent limité.

En ce qui concerne la tranche 15-24 ans, ils sont 2 339 899, soit 19,1 % de la population totale avec 45,6 % hommes, 54,4 % femmes. Le milieu urbain comptabilise 648 266, soit 27,7 % des 15-24 ans et le milieu rural 1 691 633 (72,3 % des 15-24 ans). Les femmes sont significativement plus nombreuses dans cette tranche, en particulier en milieu rural (54,4 %). Ce déséquilibre peut refléter des migrations masculines vers les centres urbains ou vers l'étranger pour des opportunités économiques.

Pour ce concerne les 25-44 ans, vvils sont 2 741 767, soit 22,4 % de la population totale, avec 45,4 % hommes, 54,6 % femmes. En milieu urbain ils sont 822 617 soit 30,0 % des 25-44 ans. En milieu rural on en compte 1 919 150, soit 70,0 % des 25-44 ans.

La population âgée de 18 ans ou plus, qui représente la population en âge de voter, compte 5 858 802 personnes, soit 47,9 % de la population totale, marquant un équilibre entre population jeune et adulte.

Quant à la tranche des 60 ans et plus, elle représente 687 513, soit 5,6 % de la population totale, avec 45,4 % hommes, 54,6 % femmes. Ils sont 106 783, soit 15,5 % des 60 ans et + en milieu urbain et 580 730, soit 84,5 % des 60 ans et + en milieu rural. Les femmes vivent plus longtemps que les hommes, reflétant une mortalité masculine plus élevée dans les tranches actives et des différences dans l'espérance de vie.



5.6. RÉPARTITION DE LA POPULATION DE 18 ANS ET PLUS (ÂGE DE VOTER) PAR PROVINCE ET COMMUNE SELON LE SEXE ET MILIEU DE RÉSIDENCE

La population en âge de voter au Burundi, c'est-à-dire âgée de 18 ans et plus, représente **5 858 803** personnes, soit 47,9 % de la population totale estimée à 12 220 934 habitants. Cette tranche démographique, composée de 45,4 % d'hommes et de 54,6 % de femmes, constitue un pilier essentiel pour le processus électoral et la gouvernance démocratique (cf. Tableau A.12).

5.6.1. Répartition par milieu de résidence

5.6.1.1. Milieu urbain

Le tableau A.13. indique que la population en âge de voter en milieu urbain est estimée à 1 568 575 personnes, soit 26,8 % de la population électorale nationale. Les hommes représentent 49,7 % (779 086 individus) et les femmes 50,3 % (789 489 individus). Cette répartition montre une quasi-parité entre les sexes dans les zones urbaines, où l'accès aux infrastructures électorales et à l'information pourrait favoriser une meilleure participation.

5.6.1.2. Milieu rural

En milieu rural, 4 290 228 personnes sont en âge de voter, soit 73,2 % de la population électorale totale. Les hommes représentent 43,8 % (1 879 257 individus), tandis que les femmes constituent 56,2 % (2 410 971 individus). Cette disparité est significative et pourrait refléter une mobilité masculine plus élevée (notamment migration vers les villes ou à l'étranger) et une proportion féminine plus importante dans les zones rurales.

5.6.2. Répartition par province

La population électorale se répartit de manière inégale entre les provinces, reflétant les variations démographiques régionales. La province de Buhumuza compte 913 572 personnes, soit 15,6 % de la population électorale ; celle de Bujumbura en compte 1 697 342 personnes, soit 29,0 %, marquant cette province comme le principal bassin électoral. La province de Burunga enregistre 980 559 personnes en âge de voter, soit 16,7 % ; celle de Butanyerera : 1 199 845 personnes, soit 20,5 % et celle de Gitega compte 1 067 485 personnes, soit 18,2 %.

Ces chiffres mettent en évidence la concentration électorale dans certaines provinces comme Bujumbura, qui représente près d'un tiers de l'électorat national, nécessitant des infrastructures électorales renforcées et une sensibilisation accrue.

5.6.3. Différences selon le sexe

5.6.3.1. Au niveau national

Les femmes (3 200 460) représentent une majorité de l'électorat, soit 54,6 %, contre 45,4 % pour les hommes (2 658 343). Ce déséquilibre souligne la nécessité de promouvoir l'engagement politique et électoral des femmes, notamment en milieu rural, où elles dominent démographiquement.

5.6.3.2. En milieu urbain

Les hommes et les femmes sont presque à parité, respectivement 49,7 % et 50,3 %. Cette égalité offre une opportunité unique pour mobiliser une participation électorale équilibrée entre les sexes dans les centres urbains.

5.6.3.3. En milieu rural

Les femmes représentent une majorité écrasante avec 56,2 %, contre 43,8 % pour les hommes. Cette situation peut nécessiter des efforts ciblés pour sensibiliser les femmes rurales à l'importance de leur participation aux processus électoraux et pour lever les éventuels obstacles logistiques ou culturels à leur vote.



5.6.4. Implications pour les politiques électorales

5.6.4.1. Focus sur les zones rurales

Avec près de 73,2 % de la population électorale vivant en milieu rural, des efforts importants doivent être déployés pour assurer l'accès aux bureaux de vote dans des zones parfois isolées. La forte proportion de femmes dans ces zones nécessite également des mesures inclusives, telles que des campagnes de sensibilisation adaptées aux réalités rurales.

5.6.4.2. Renforcement des infrastructures dans les centres urbains

Les villes, bien que abritant une minorité relative de l'électorat, concentrent des enjeux logistiques spécifiques dus à leur densité et à leur complexité. Garantir une fluidité dans le processus de vote en milieu urbain est essentiel pour éviter des frustrations et encourager une participation élevée.

5.6.4.3. Mobilisation des femmes

Avec une proportion féminine majoritaire au sein de l'électorat, les politiques doivent viser à lever les barrières à la participation des femmes, en particulier en milieu rural. Cela pourrait inclure des campagnes axées sur les droits politiques des femmes et sur l'importance de leur voix dans les décisions nationales.

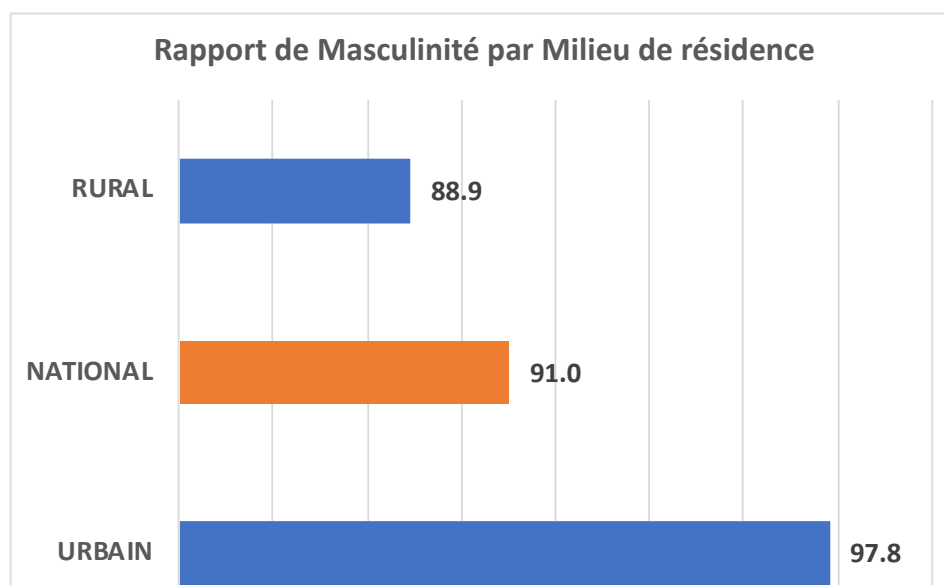
5.6.4.4. Engagement des jeunes

Une grande partie de la population électorale est composée de jeunes adultes, ce qui reflète une opportunité de dynamiser la participation politique en abordant des thématiques prioritaires pour cette tranche d'âge, comme l'emploi, l'éducation et l'inclusion sociale.

En définitive, la population en âge de voter au Burundi est un atout majeur pour le renforcement de la démocratie et la participation citoyenne. Les disparités observées selon le sexe, le milieu de résidence, et les provinces nécessitent des approches ciblées pour maximiser la participation électorale. En mobilisant les femmes rurales, en engageant les jeunes, et en garantissant un accès équitable aux infrastructures électorales, le Burundi peut transformer son potentiel démographique en un moteur pour un avenir démocratique inclusif et durable.

5.7. RAPPORT DE MASCULINITÉ PAR PROVINCE ET PAR COMMUNE

Graphique 7 : Rapport de masculinité par milieu de résidence

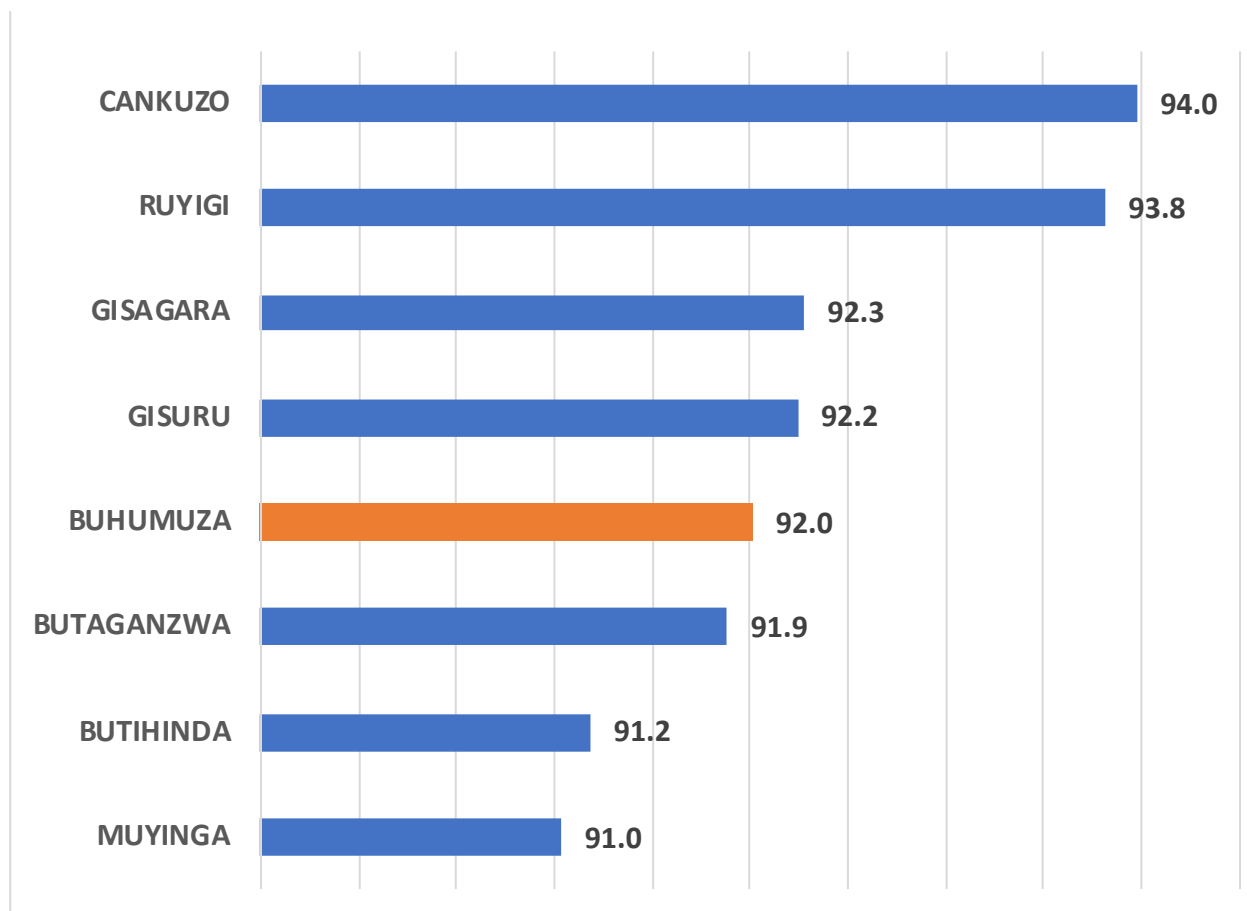




PROVINCE BUHUMUZA

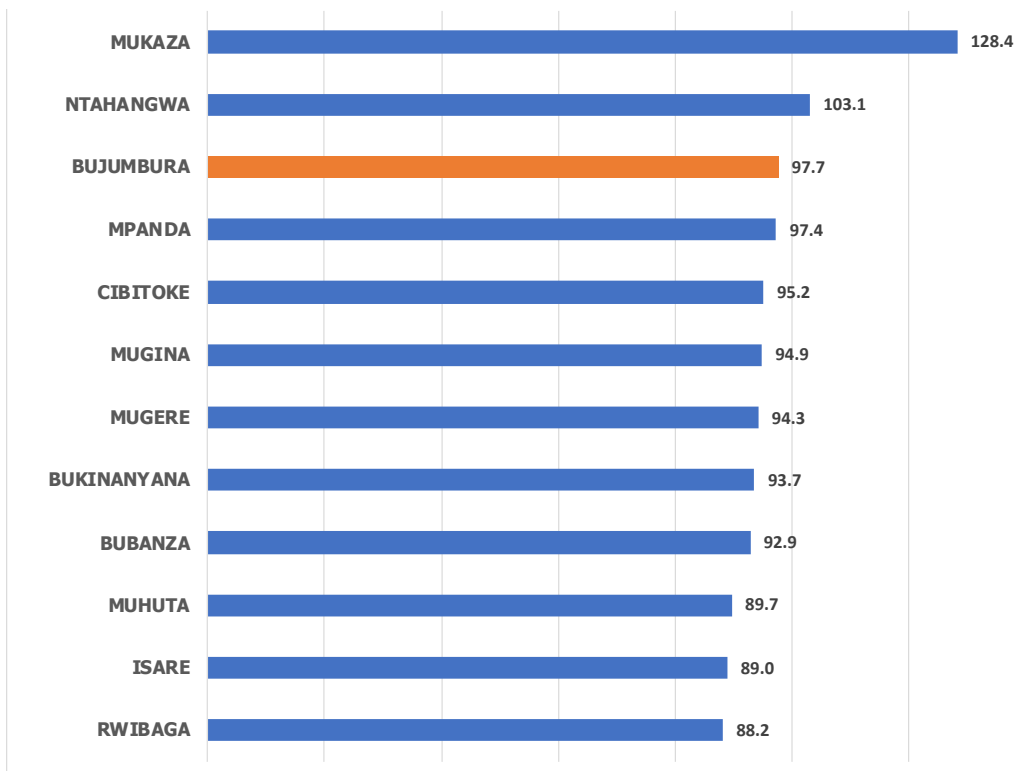
En province de Buhumuza, le rapport de masculinité dans toutes les communes tourne autour de la moyenne province de 92 sauf dans les communes de Ruyigi et Cankuzo qui présentent respectivement le rapport de masculinité de 93,8 et 94 légèrement supérieur à la moyenne provinciale alors que Muyinga et Butihinda ont respectivement le rapport de masculinité de 91 et 91,2.

Graphique 8: Rapport de masculinité par commune dans la province de Buhumuza





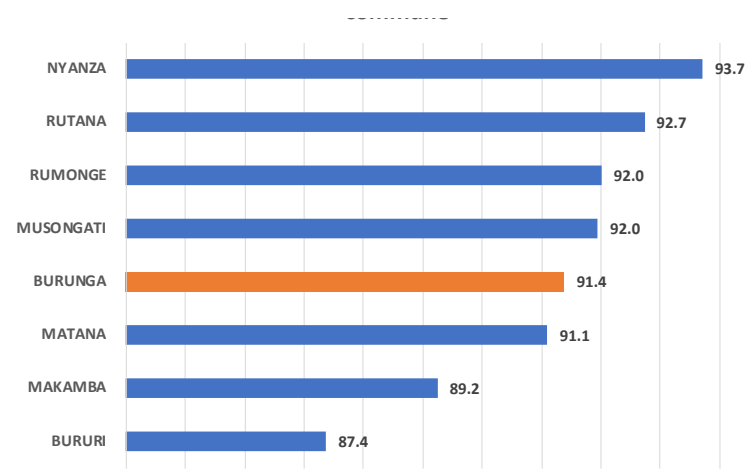
Graphique 9: Rapport de masculinité par commune dans la province de Bujumbura



PROVINCE BUJUMBURA

La province de Bujumbura présente une particularité en ce qui concerne le rapport de masculinité. En effet, la moyenne provinciale est de 97,7 garçons pour 100 filles. Dans les communes de Mukaza et Ntahangwa, ce rapport est supérieur à 100 (respectivement 128,4 et 103,1), ce qui signifie qu'il y a plus de garçons que de filles. Ceci est dû à l'exode rural du sexe masculin pour la recherche d'emploi. Les autres communes présentent le rapport de masculinité inférieur à celui provincial. Autre particularité qu'on ne peut pas s'en passer est celle des communes de Muhuta, Isare et Rwibaga qui présentent un ratio plus bas respectivement de 89,7 ; 89 et 88,2. Il est à signaler que ce sont les communes surplombant la ville de Bujumbura. Ce qui fait que beaucoup de garçons aillent chercher l'emploi dans la capitale économique.

Graphique 10: Rapport de masculinité par Commune dans la province de Burunga

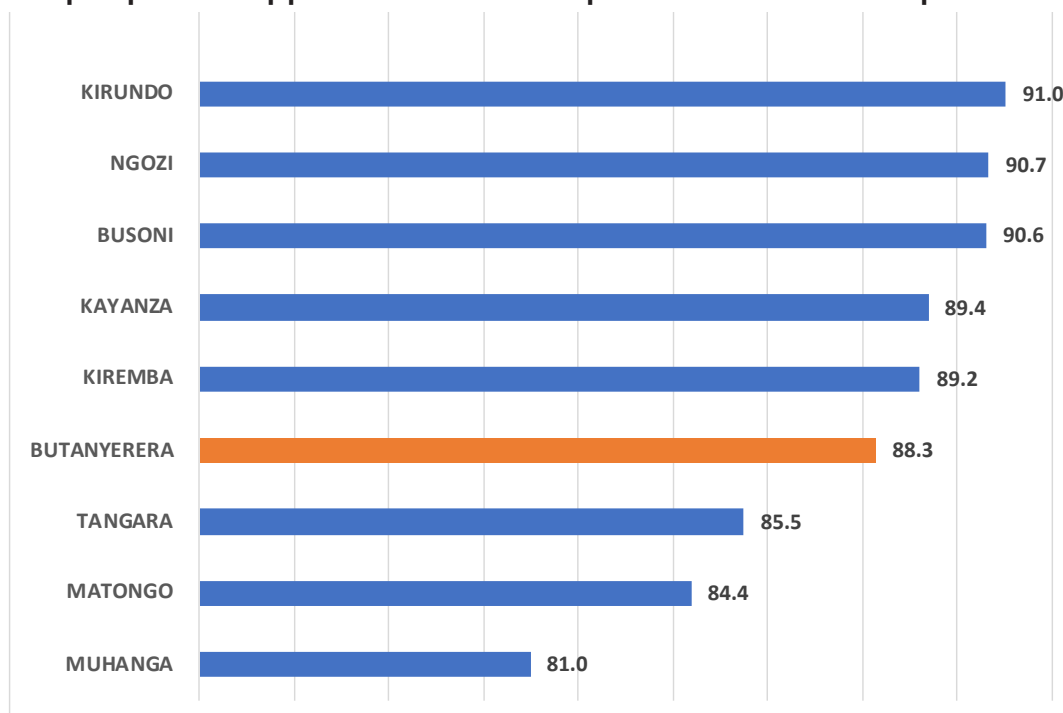


PROVINCE BURUNGA

En province de Burunga, suite au même phénomène attractif du sexe masculin vers les centres urbains à la recherche d'emploi, les communes de Rutana, Nyanza, Rumonge et Musongati présentent des rapports de masculinité supérieurs à la moyenne provinciale qui est de 91,4. Le plus bas rapport de masculinité s'observe dans les communes de Makamba et Bururi.



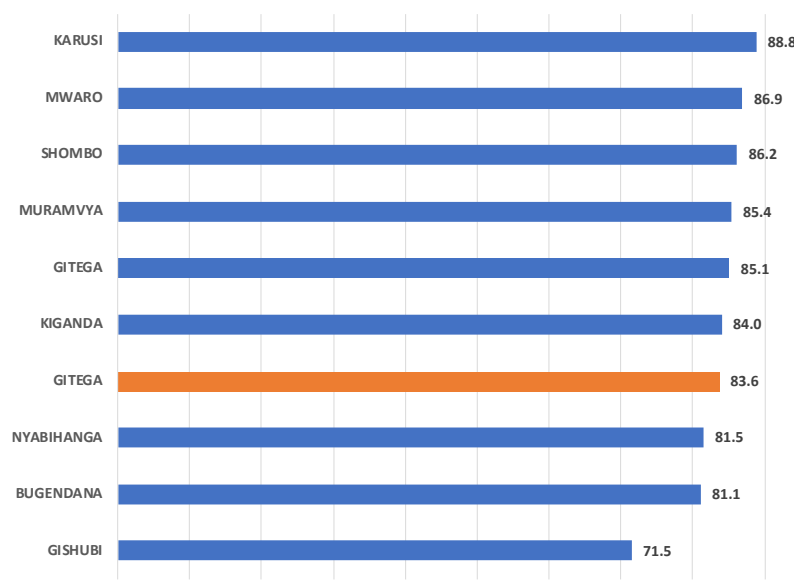
Graphique 11: Rapport de masculinité par Commune dans la province de Butanyerera



PROVINCE BUTANYERERA

La province de Butanyerera présente un rapport de masculinité inférieur à la moyenne nationale de l'ordre de 3 garçons de moins. Seules les communes de Tangara, Matongo et Muhanga présentent des rapports de masculinité (respectivement de 85,5; 84,4 et 81) inférieurs à la moyenne de la province. Les autres communes, qui ont un rapport de masculinité variant de 89,2 à 91 sont aussi celles les plus urbaines de la province, pouvant attirer plus les hommes.

Graphique 12: Rapport de masculinité par commune dans la province de Gitega



PROVINCE GITEGA

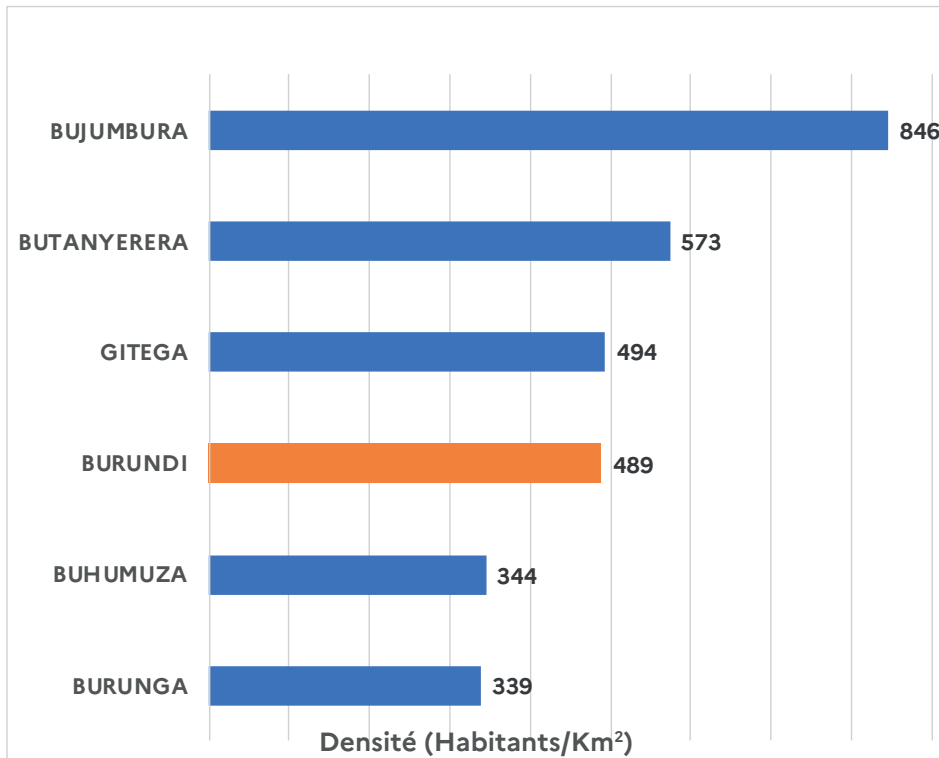
En province de Gitega, le rapport de masculinité provincial qui est de 83,6 est très inférieur au niveau national qui est de 91. Les communes de Nyabihanga, Bugendana et Gishubi ont des valeurs encore plus faibles, respectivement de 81,5; 81,1 et 71,5. Ces communes proches de la ville de Gitega peuvent être considérées comme affectées par l'exode rural. Les autres communes présentent des rapports de masculinité supérieurs à celui de la province avec Karusi, Mwaro, Shombo, Muramvya et Gitega qui ont des rapports de masculinité respectivement de 88,8; 86,9; 86,2; 85,4 et 85,1.



5.8. RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉSIDENTE ET DE LA DENSITÉ DE LA POPULATION PAR MILIEU DE RÉSIDENCE, PROVINCE ET COMMUNE

Le graphique 13 indique que la densité de la population est de 489 habitants au Km² traduisant un accroissement important de la population. Cette densité se répartit de manière inégale par province. Les provinces de fortes densités se trouvent au centre, ouest et au nord du pays (Gitega, Bujumbura et Butanyerera). Celles ayant des densités plus faibles que la moyenne nationale se retrouvent à l'Est et au Sud du pays (Buhumuza et Burunga).

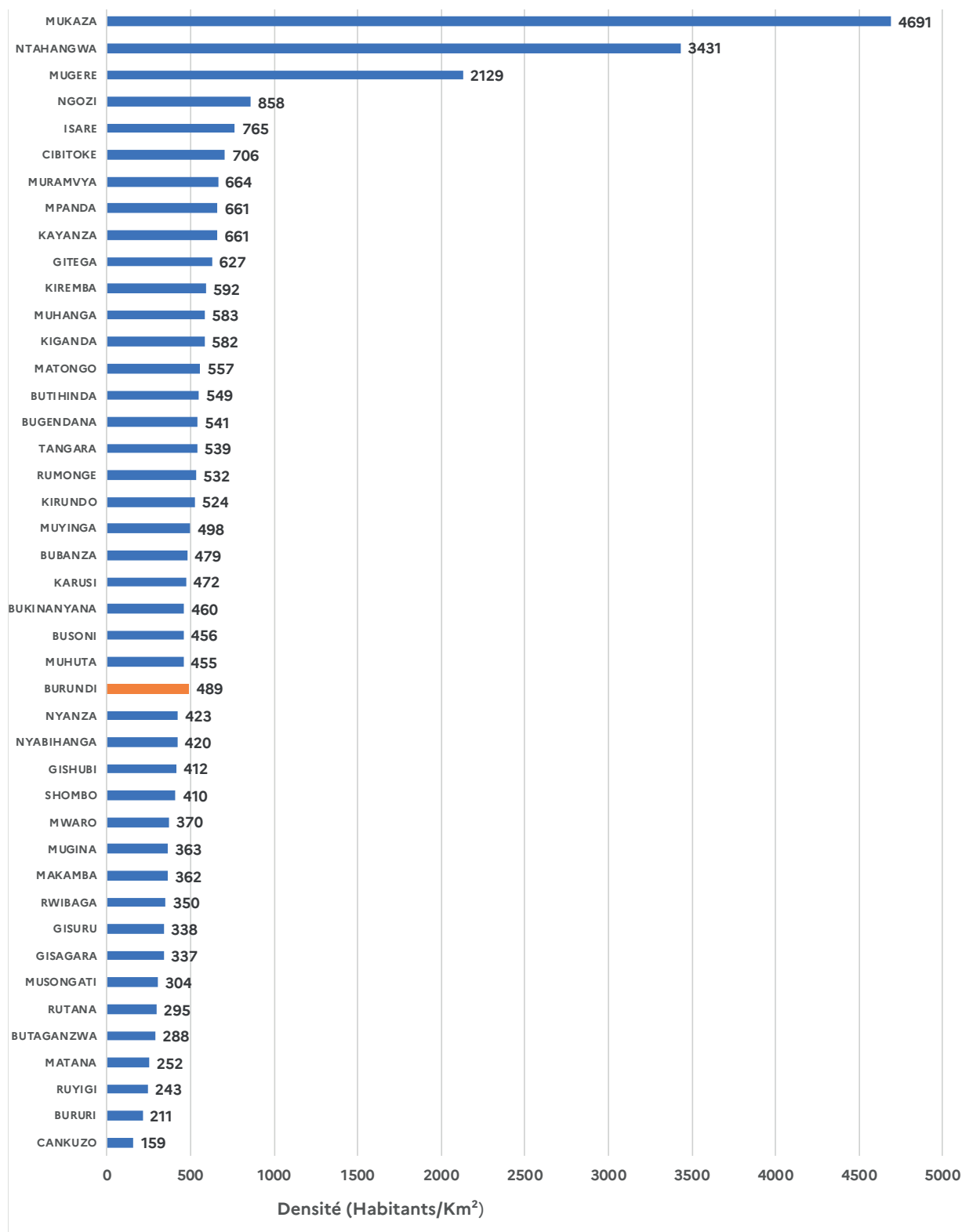
Graphique 13: Densité de la population par province



Le graphique 14 révèle que les niveaux provinciaux cachent des disparités encore plus prononcées au niveau communal. En effet, trois communes de Bujumbura par exemple enregistrent de très fortes densités au-delà de 2000 habitants au Km². Néanmoins notons que les communes des provinces qui avaient des densités supérieures à la moyenne nationale sont aussi en générale celles qui affichent des densités au-dessus de la moyenne nationale. La carte 6 permet de mieux apprécier où se retrouvent spatialement les communes les plus denses ou les moins denses du pays.

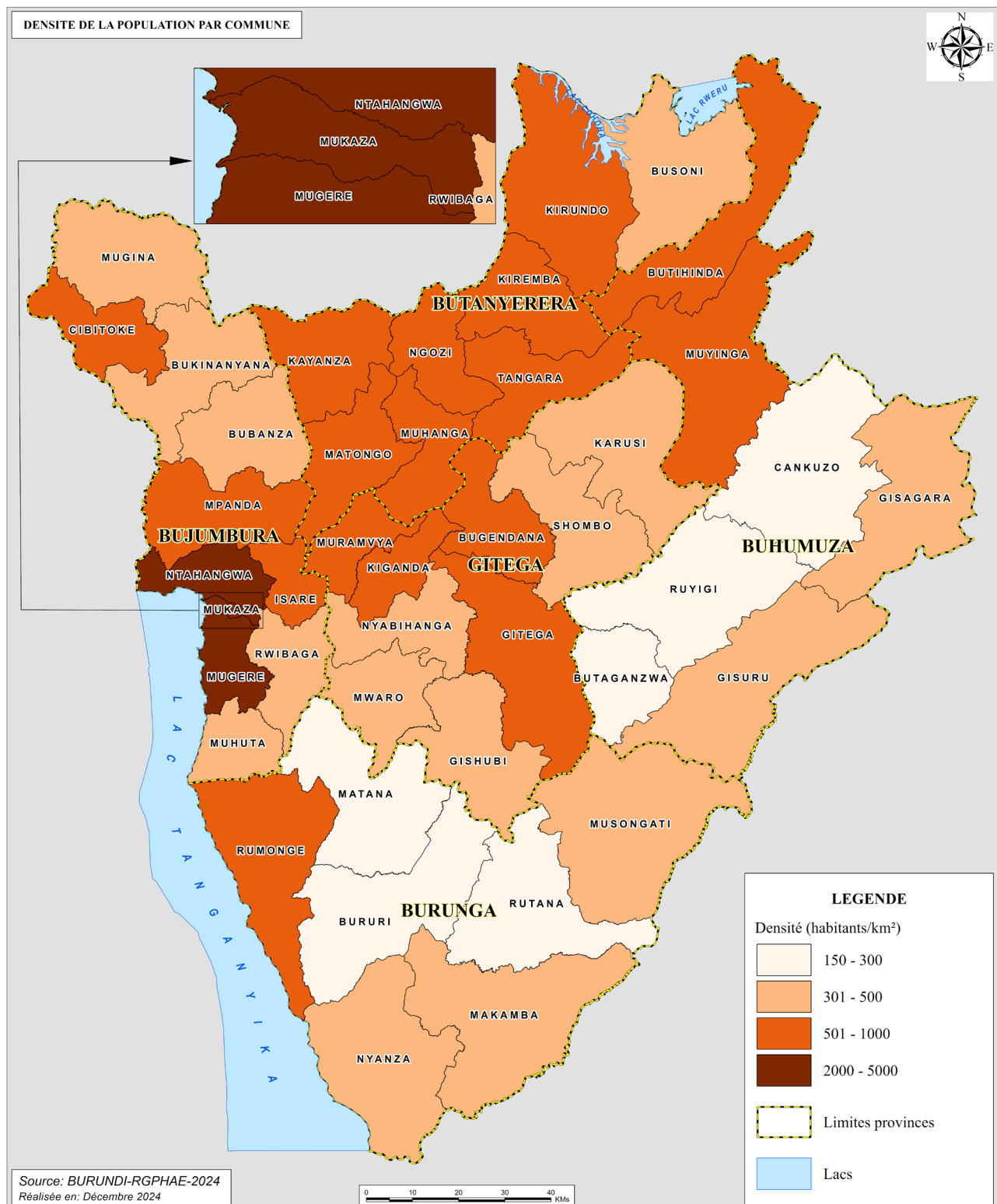


Graphique 14: Densité de la population par commune





CARTE 6: DENSITÉ DE LA POPULATION PAR COMMUNE





5.9. EFFECTIF DES MÉNAGES PAR MILIEU DE RÉSIDENCE, PROVINCE ET COMMUNE

Le Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) a permis de réaliser un dénombrement exhaustif des ménages du Burundi. Cette analyse se concentre sur les ménages ordinaires qui constituent la majorité des unités familiales recensées et qui comportent également les ménages agricoles (tableau A.13).

5.9.1. Répartition des Ménages

Le Burundi compte 2 724 457 ménages ordinaires, parmi lesquels 2 335 995 ménages agricoles (soit 85,7 %). La répartition provinciale des ménages ordinaires fournie par ordre d'importance : Bujumbura : 729 983 (26,8 %) ; Butanyerera : 588 149 (21,6 %) ; Gitega : 519 772 (19,1 %) ; Burunga : 445 204 (16,3 %) et Buhumuza : 441 349 (16,2 %).

En ce qui concerne la répartition provinciale des ménages agricoles, l'ordre d'importance est le suivant : Butanyerera : 552 250 (23,6 %) ; Gitega : 494 561 (21,2 %) ; Bujumbura : 461 754 (19,8 %) ; Buhumuza : 416 068 (17,8 %) et Burunga : 411 362 (17,6 %).

Pour ce qui est de la répartition par milieu de résidence, le milieu rural compte 2 036 032 ménages ordinaires (74,7 %) contre 688 425 ménages ordinaires (25,3 %) en milieu urbain.

Il en ressort que les ménages sont inégalement répartis entre les provinces, avec une concentration notable dans la province de Bujumbura. En revanche, les ménages agricoles dominent dans toutes les provinces, sauf à Bujumbura, où ils ne représentent que 63,3 % des ménages ordinaires (contre une moyenne nationale de 85,7 %).

5.9.2. Taille des Ménages :

La taille moyenne des ménages ordinaires est de 4,5 personnes contre 4,6 personnes pour les ménages agricoles. La variation géographique indique que les provinces de Buhumuza, Bujumbura et Burunga affichent une taille moyenne supérieure à la moyenne nationale (entre 4,5 et 4,7 personnes) alors que les provinces de Gitega et Butanyerera ont une taille moyenne inférieure à la moyenne nationale. De même, la taille des ménages ordinaires est relativement homogène au sein des communes d'une province, sauf à Bujumbura, où de fortes disparités sont observées.

Par ailleurs, les ménages agricoles ont une taille systématiquement supérieure à celle des ménages ordinaires dans toutes les communes. De même, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, les ménages agricoles ont une taille supérieure à celle de l'ensemble des ménages. Cet écart est encore plus important en milieu urbain qu'en milieu rural.

5.9.3. Implications

Dominance des ménages agricoles : la prépondérance des ménages agricoles (85,7 %) souligne l'importance de l'agriculture comme activité principale et source de subsistance pour la majorité des Burundais.

Disparités entre milieux de résidence : Les zones rurales concentrent une majorité écrasante des ménages, nécessitant des politiques spécifiques pour améliorer l'accès aux services et infrastructures de base. En revanche, les zones urbaines, bien que représentant une minorité relative des ménages, affichent des défis uniques, notamment liés à la diversité des types de ménages et aux disparités de taille.

Taille plus importante des ménages agricoles : La taille plus importante des ménages agricoles reflète leur rôle central dans les économies locales, mais cela pourrait également indiquer une pression démographique élevée nécessitant des réformes pour améliorer les rendements agricoles et réduire la dépendance sur les ressources naturelles.

Cas de Bujumbura : Avec une proportion plus faible de ménages agricoles (41,5 %), cette province se distingue par son caractère plus urbain et une dynamique économique différente, nécessitant des approches spécifiques pour répondre aux besoins de ses habitants.



En définitive, l'analyse de la répartition et de la taille des ménages au Burundi met en lumière les disparités géographiques et socio-économiques qui structurent la société burundaise. L'importance des ménages agricoles souligne le rôle central de l'agriculture, tandis que les différences entre milieux urbains et ruraux nécessitent des politiques adaptées pour équilibrer le développement économique et social à travers le pays.

5.10. ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR SEXE, DE L'EFFECTIF DES MÉNAGES ORDINAIRES ET DU TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN DE 1979 À 2024

Le tableau 1 indique que la population du Burundi est passée de 4 031 420 en 1979 à 5 292 793 en 1990 et ensuite à 8 053 574 en 2008. Les données du recensement situent la population en 2024 à 12 332 788 (graphique 15) comprenant 5 901 069 hommes et 6 431 719 femmes.

TABEAU 1 : EVOLUTION DE LA POPULATION PAR SEXE, DES MENAGES ET DE LA TAILLE DES MENAGES ORDINAIRES DE 1979 À 2024

Année	1979	1990	2008	2024	Taux d'accroissement annuel moyen		
					1979-1990	1990-2008	2008-2024
Population totale	4 031 420	5 292 793	8 053 574	12 332 788	2,5	2,4	2,7
Hommes	1 946 145	2 574 126	3 964 906	5 901 069	2,6	2,4	2,5
Femmes	2 085 275	2 718 667	4 088 668	6 431 719	2,4	2,3	2,9
Ménages	884 880	1 149 736	1 685 553	2 724 457	2,4	2,1	3
Taille moyenne des ménages	4,6	4,6	4,8	4,5			
Rapport de masculinité	93,3	94,7	97,0	91,7			

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024, RGPH 2008, RGPH 1990, RGP 1979

*N.B : En 1979 et 1990 il s'agit de la population des ménages ordinaires. En 2008 il s'agit de la population des ménages ordinaires et collectifs. En 2024 il s'agit de la population des ménages ordinaires, collectifs et sans-abris.

Le taux d'accroissement annuel moyen (TAAM), obtenu à partir de cette évolution, qui était 2,5% entre 1979 et 1990 est redescendu légèrement à 2,4% entre 1990 et 2008, avant de remonter fortement à 2,7% entre 2008 et 2024 (graphique 16).

De 1979 à 1990, il s'observe une croissance rapide de la population avec un taux d'accroissement annuel moyen élevé qui est typique des pays en développement à forte fécondité. De même, il se dégage une légère surcroissance masculine qui pourrait s'expliquer par une mortalité maternelle encore élevée, diminuant ainsi la proportion féminine.

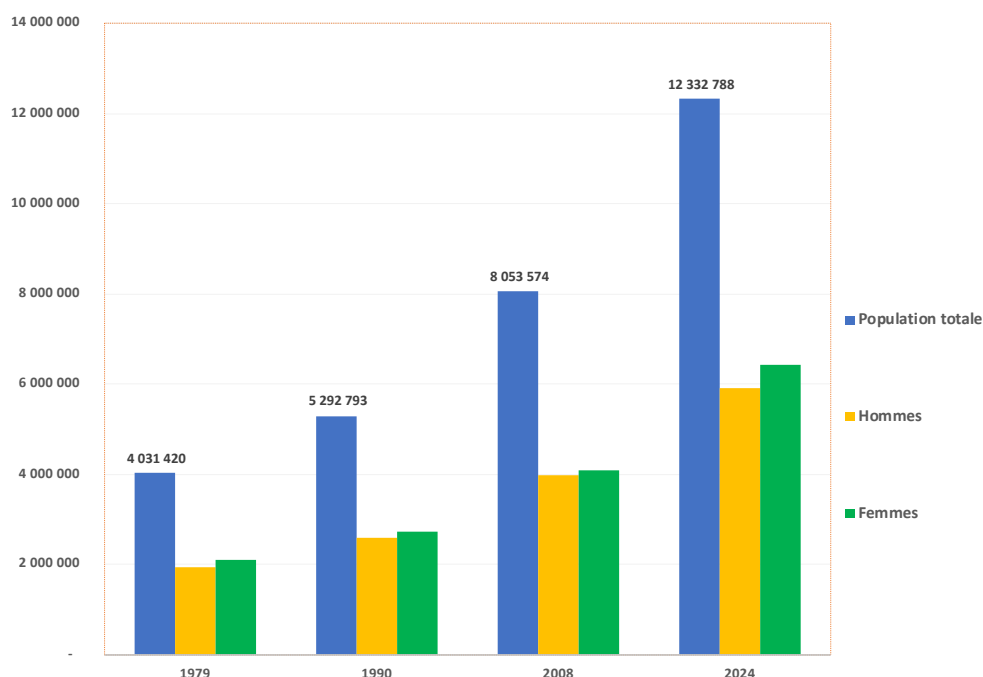
La tendance de 1990 à 2008, confirme une légère décélération de la croissance de la population (2,4%) par rapport à la période précédente, qui pourrait refléter les débuts d'une transition démographique. Il apparaît également que bien qu'il y ait eu une décélération des deux sexes comme au niveau de l'ensemble, la croissance masculine reste légèrement plus rapide (2,4% contre 2,3% pour les femmes). Les conflits armés des années 1990 et début 2000 ont probablement affecté les deux sexes, mais les impacts démographiques directs ont été limités sur cette période.

L'augmentation entre 2008 et 2024 reflète une accélération par rapport à la période précédente (2,7% contre 2,4% entre 1990 et 2008), pouvant être attribuée à une fécondité maintenue à un niveau relativement élevé.

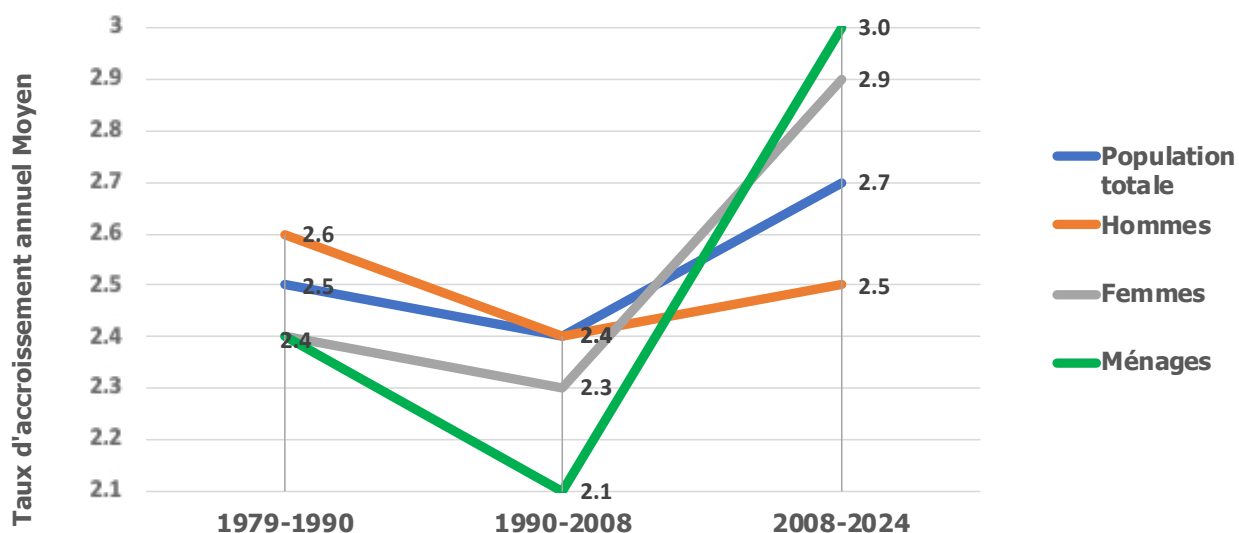
Il s'observe de même une croissance féminine qui dépasse pour la première fois celle des hommes. Cela pourrait être dû à une réduction des risques de mortalité maternelle grâce sans doute à l'intensification des politiques de santé publique (2,9% contre 2,5% pour les hommes).



Graphique 15 : Evolution de la population totale et de la population des hommes et des femmes de 1979 à 2024



Graphique 16 : Evolution du taux d'accroissement annuel moyen de la population totale, de la population des hommes et des femmes et des ménages, de 1979 à 2024 (TAAM en %)

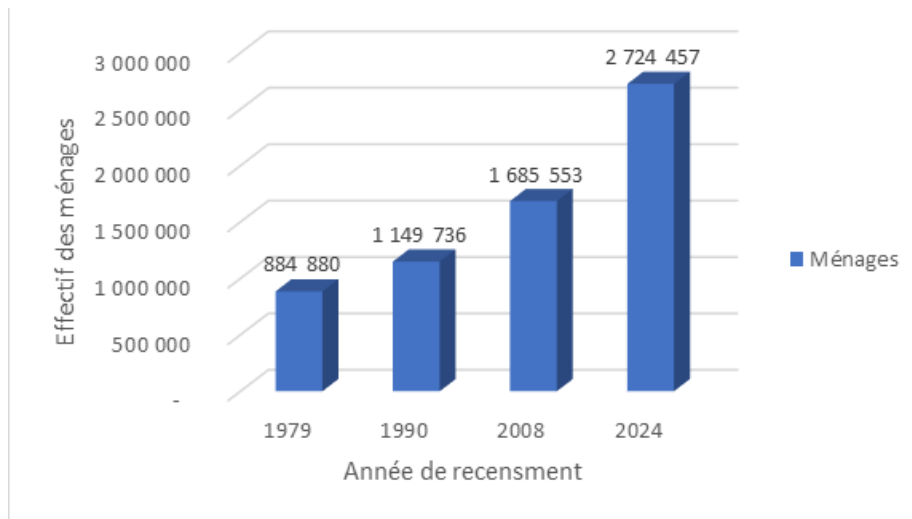


Pour ce qui est de l'évolution des ménages, on observe des taux d'accroissement significatifs pour les ménages entre 1979 et 1990 (2,4%), proche de celle de la population (graphique 16).

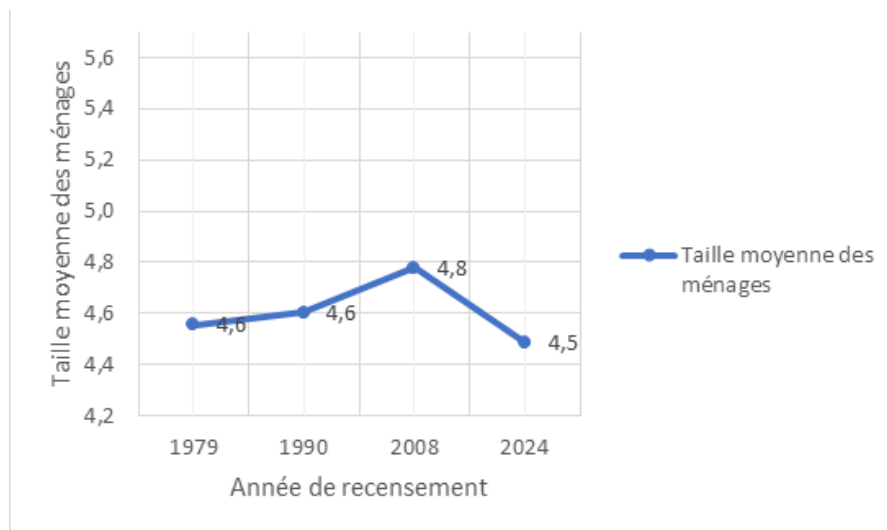
De 1990 à 2008, le rythme de croissance est moindre qu'entre 1979 et 1990 (2,1%). Entre 2008 et 2024, une accélération significative de la croissance des ménages est observée (3,0%), montrant une fragmentation des foyers et qui se reflète dans la baisse substantielle de la taille des ménages depuis 2008 (de 4,8 en 2008 à 4,5 personnes par ménage en 2024 (graphique 18)).



Graphique 17 : Evolution de l'effectif des ménages et de la taille moyenne des ménages de 1979 à 2024



Graphique 18 : Evolution de la taille moyenne des ménages de 1979 à 2024 (Nombre de personnes par ménage)





La croissance démographique du Burundi aurait été influencée par des dynamiques complexes (fécondité élevée, migration, amélioration des conditions de vie, conflits, etc.). Les efforts récents du Gouvernement avec l'appui de ses partenaires, pour renforcer les droits des femmes et les services de santé, notamment la planification familiale, la santé de la reproduction, la gratuité des soins des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes, montrent des impacts positifs. Toutefois, des politiques plus ciblées sont nécessaires pour accélérer la transition démographique et répondre aux besoins d'une population croissante. En termes de politiques démographiques et socio-économiques nécessaires, relevons que :

- Une transition démographique plus rapide est cruciale pour limiter la pression démographique. Par conséquent, il conviendra d'investir davantage dans la planification familiale et sensibiliser sur les bénéfices de familles plus réduites.
- Continuer à renforcer les services de santé maternelle et infantile et intensifier les programmes de santé reproductive adaptés aux jeunes adultes.
- Favoriser l'éducation des jeunes, en particulier des filles, tout en offrant des opportunités économiques aux femmes pour augmenter leur autonomie, car cela est corrélé à une réduction de la fécondité.
- La sous-population masculine, pouvant être liée aux migrations masculines nécessitent des politiques pour créer des opportunités économiques locales.
- Le fractionnement des ménages suggère d'offrir davantage des logements accessibles et des services de base pour répondre à l'augmentation des ménages

5.11. EVOLUTION DE LA DENSITÉ DE LA POPULATION DE 1979 À 2024

L'évolution de la densité de population au Burundi entre 1979 et 2024 montre une augmentation continue et significative (Graphique 19). En effet, de 1979 à 1990, la densité est passée de 160 à 210 habitants/km² (+31,25 %). De 1990 à 2008, elle a augmenté de 210 à 319 habitants/km² (+51,90 %) et enfin de 2008 à 2024, il s'observe une forte hausse atteignant 489 habitants/km² (+52,04 %). La croissance rapide entre 2008 et 2024 reflète une forte pression démographique.

Il convient de relever qu'avec une densité atteignant 489 habitants/km² en 2024, le Burundi est l'un des pays les plus densément peuplés d'Afrique. Cette surpopulation réduit la disponibilité des terres agricoles, entraînant une fragmentation des parcelles et des conflits fonciers; ce qui est de nature à limiter les rendements agricoles et pourrait augmenter l'insécurité alimentaire. Une des conséquences pourrait être également que les terres marginales ou moins fertiles seront davantage exploitées, ce qui peut aggraver la dégradation des sols.

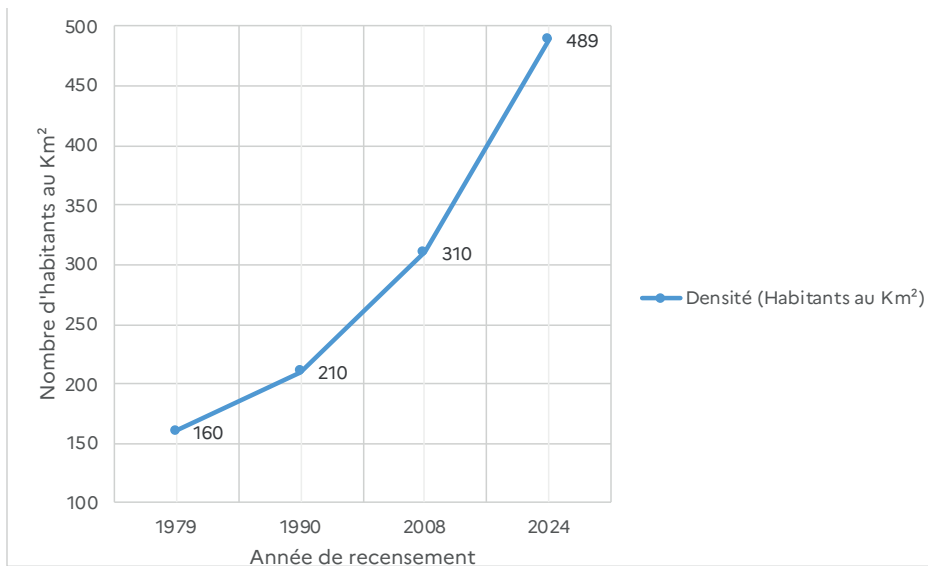
Notons également qu'une densité de la population croissante nécessite des services sociaux adaptés afin d'éviter une pression sur le système de santé et d'éducation : écoles et centres de santé surchargés, de difficultés à répondre aux besoins en logements et en eau potable, une augmentation du chômage, particulièrement chez les jeunes, dans un contexte de croissance économique insuffisante.

Par ailleurs, une densité élevée traduit la migration vers les zones urbaines à la recherche d'emplois et de services, entraînant une croissance rapide des villes comme Bujumbura, Ngozi ou Gitega, le développement de bidonvilles en raison d'un urbanisme insuffisant et la pression sur les infrastructures urbaines (eau, électricité, transports, etc.).

De même, une forte densité favorise l'exploitation intensive des ressources naturelles ; ce qui peut entraîner une déforestation accrue pour répondre à la demande en terres agricoles et en bois de chauffe, une perte de biodiversité qui impacte sur les écosystèmes locaux, une augmentation des risques d'érosion et des catastrophes naturelles (glissements de terrain).



Graphique 19 : Evolution de la densité de la population de 1979 à 2024
(nombre d'habitants au km²)



En définitive, la croissance rapide de la population du Burundi reflète un défi majeur en termes de développement durable. Cependant, avec des politiques adaptées, il est possible de transformer cette pression démographique en une opportunité pour dynamiser l'économie et améliorer les conditions de vie. Les actions prioritaires doivent se concentrer sur l'équilibre entre population, environnement et développement économique.

De plus, une population jeune comme celle du Burundi peut être un atout en termes de potentiel de dividende démographique, si des investissements sont réalisés dans l'éducation, la santé et l'emploi, afin de permettre à cette jeunesse de dynamiser l'économie. Par conséquent, il est important d'intensifier des politiques actives pour transformer cette pression démographique en opportunité de développement.



RÉSULTATS DU VOLET HABITAT

Pendant le dénombrement du RGPHAE, en plus des individus membres des ménages, les unités d'habitation/ logement ont été des unités d'observation. En effet, la qualité de l'habitat constitue un indicateur pertinent du cadre de vie de la population conformément aux ODD 3 et 11 et à la vision Burundi 2040-2060, objectif 19.

Au Burundi, le type d'habitation le plus dominant est la maison ordinaire avec un effectif de 2 396 931, soit 88.0% (Tableau A15 en annexe). Ce type d'habitation est plus observé en milieu rural qu'en milieu urbain à une hauteur de 94,5 %. Effectivement, plus d'un logement sur dix est un logement de type ordinaire en milieu rural alors que la proportion de ce type d'habitation est de 68.7% en milieu urbain. Par ailleurs, signalons qu'il y a encore des ménages vivant dans des logements de types cases/ huttes : 2.9% à Buhumuza, 1.8% à Bujumbura, 3% à Burunga, 2.3% à Butanyerera et 1.3% dans la province de Gitega.

Quant au principal matériau de toiture des logements, le plus dominant est la tôle (63.5%), suivi des tuiles locales (27.5%) et la paille (6.9%) (Tableau A16 en annexe). Les autres types de matériaux (tuiles/ ardoises industrielles, eternit, carton/plastiques, etc.) sont résiduels, soit moins de 1%. Même si la tôle est le matériau le plus dominant au Burundi, il est plus utilisé en milieu urbain qu'en milieu rural, respectivement 90.8% et 54.3%. A l'intérieur des provinces, la tôle est plus utilisée dans la province de Bujumbura (88.1%) et moins utilisée dans la province Butanyerera (35.9%) où le matériau le plus utilisé est la tuile locale (55.4%). Par ailleurs, dans les provinces, il s'observe une certaine proportion de ménages vivant dans des maisons couvertes par la paille : 11.9% à Buhumuza, 4% à Bujumbura, 8.3% à Burunga, 6.6% à Butanyerera et 5.6% dans la province de Gitega.

Selon le type de matériaux des murs extérieurs des logements (Tableau A17 en annexe), au niveau national, les logements avec les murs en briques adobes/terre simple occupent une place de taille avec une proportion de 57 % soit 1 552 431 logements. Ceux avec les briques cuites viennent en seconde position avec une proportion de 18,1 % et en troisième position sont ceux avec les murs cimentés occupant 16,5 %. Toutefois, ces sont les logements avec les murs cimentés qui dominent en milieu urbain au niveau nationale avec une proportion de 41,6 %. Par contre, seules les provinces de Buhumuza, Bujumbura et Burunga où ces logements avec murs cimentés dominent en milieu urbain avec respectivement des proportions de 37,2 % ; 48,2 % et 43,9 %. Dans d'autres provinces, Butanyerera et Gitega, en milieu urbain, ces sont les logements dont les murs extérieurs sont construits en briques adobes/terre simple qui dominent avec respectivement des proportions de 40,5 % et 44,9 %. D'autres matériaux pour les murs extérieurs (briques compactées, blocs ciments /béton, pierres, planches, plastique/ sheeting/cartons, tôles et paille) représentent de très minimes proportion en raison de moins de 1,5 % que ce soit en milieu urbain et rural. Les logements présentant des murs extérieurs en bois /pisé, présentent une proportion de l'ordre de plus 4 % avec une dominance en milieu rural dans les provinces de Butanyerera et Buhumuza respectivement avec 8,2 % et 8,9 %.

Concernant le pavement du sol des logements, ce dernier est dominé par la terre, en raison de 76 % (Tableau A18 en annexe). En milieu rural, ce genre de pavement occupe une proportion de 89,4 %. En milieu urbain, le pavement du sol en terre est utilisé à la hauteur de 36,4 %. Ce genre de pavement en terre, est rencontré à plus de 80 % dans les provinces de Buhumuza, Butanyerera et Gitega, respectivement à des proportions de 87,7 % ; 86,1 % et 82,7%. Dans la province de Bujumbura, ce type de pavement est utilisé à une hauteur de 55,1 % et à Burunga, à une proportion de 77,4 %. Au niveau national, le pavement en ciment/ béton occupe 19 % des pavements avec 52,5 % en milieu urbain et 7,7 % en milieu Rural. Le pavement en carreaux ne prend qu'une part de 2,3 % au niveau national et ne représente que 8,5 % des pavements en milieu urbain. Seul en province de Bujumbura où ce genre de pavement occupe 12,5 % en milieu urbain. Dans d'autres provinces, que ce soit en milieu rural qu'en milieu urbain, ce genre de pavement ne représente que moins de 3 %.

IIème PARTIE :
RÉSULTATS DES MODULES CENTRAUX
(MODULE DE BASE AGRICOLE ET
MODULE COMMUNAUTAIRE)





RÉSULTATS DU MODULE AGRICOLE DE BASE

5.12. ACTIVITÉS ET PRATIQUES AGRICOLES

Le Burundi compte **2 335 995 ménages agricoles**. Ces ménages représentent **85,7%** de l'ensemble des 2 724 457 ménages ordinaires.

La répartition de ces ménages agricoles par province est consignée dans le tableau MAB1. La province de Butanyerera, la plus peuplée, compte 552 250 ménages agricoles, soit 23,6% des ménages agricoles du pays. Cette province est suivie par celles de Gitega avec 494 561 ménages agricoles et de Bujumbura comptant 461 754 ménages agricoles correspondant respectivement à 21,2% et 19,8% de l'ensemble des ménages agricoles.

Les provinces les moins peuplées en nombre de ménages agricoles sont Buhumuza avec 416 068 ménages agricoles (17,8%) et Burunga avec 411 362 ménages agricoles (17,6% de l'ensemble des ménages agricoles).

L'agriculture végétale est de loin l'activité la plus pratiquée par les ménages agricoles dans toutes les provinces. Au niveau national, il y a 2 296 588 ménages agricoles qui la pratiquent, soit 98,3% de l'ensemble des ménages agricoles.

L'élevage (1 585 091 ménages agricoles, soit 67,9%) et la sylviculture (974 700 ménages agricoles, soit 41,7%) occupent respectivement la deuxième et troisième places. L'apiculture traditionnelle (56 347 ménages agricoles, soit 2,4%) et la pêche (45 027 ménages agricoles, soit 1,9%) viennent loin derrière respectivement aux quatrième et cinquième rangs. On note que la pêche est plus pratiquée dans les provinces riveraines des lacs (lacs Tanganyika, Rweru, ...), en l'occurrence Burunga (11 650 ménages agricoles, soit 25,9%), Butanyerera (10 254 ménages agricoles, 22,8%) et Bujumbura (9 601 ménages agricoles, soit 21,3%).

À l'opposé, les activités les moins pratiquées sont l'aquaculture (16 148 ménages agricoles, soit 0,7%), la myciculture (11 820 ménages agricoles, soit 0,5%) et l'apiculture moderne (6 503 ménages agricoles, soit 0,3%) (voir tableau MAB1 et graphique 1).

TABLEAU MAB 1 : NOMBRE DE MÉNAGES AGRICOLES PAR PROVINCE SELON LE TYPE D'ACTIVITÉS AGRICOLES PRATIQUÉES

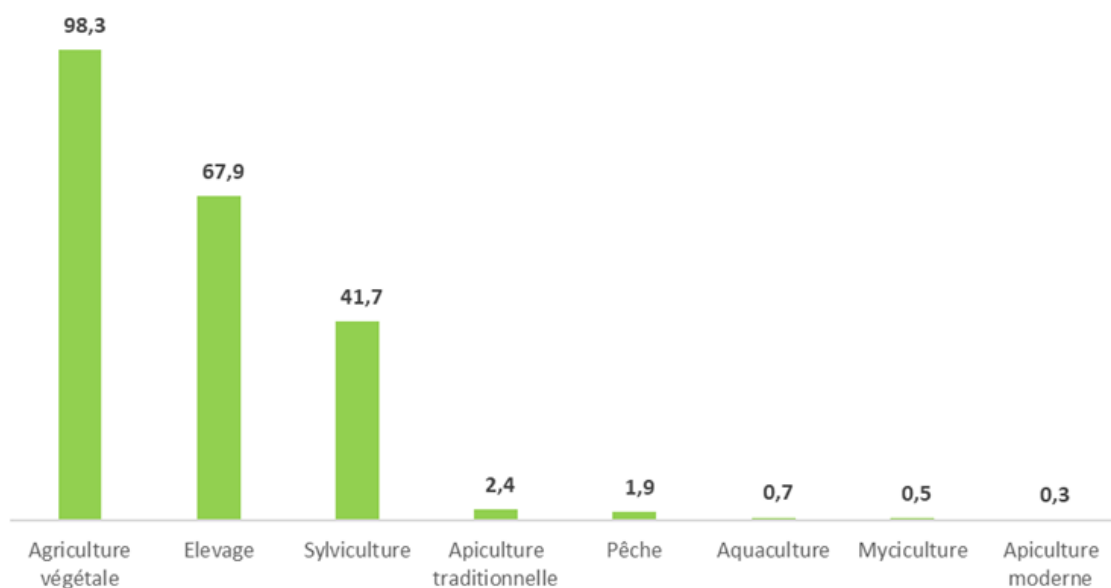
PROVINCES	Agriculture végétale	Sylviculture	Elevage	Apiculture traditionnelle	Apiculture moderne	Pêche	Aquaculture	Myciculture	Total ménages agricoles
BURUNDI	2 296 588	974 700	1 585 091	56 347	6 503	45 027	16 148	11 820	2 335 995
BUHUMUZA	413 547	154 852	283 135	16 723	1 108	7 632	2 211	1 724	416 068
BUJUMBURA	437 105	135 612	274 263	5 922	1 394	9 601	4 605	2 648	461 754
BURUNGA	407 406	162 964	270 969	6 660	826	11 650	2 971	2 189	411 362
BUTANYERERA	547 465	224 636	384 179	15 382	1 483	10 254	3 222	2 584	552 250
GITEGA	491 065	296 636	372 545	11 660	1 692	5 890	3 139	2 675	494 561

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Sur l'ensemble des 11 820 ménages agricoles exerçant la myciculture, plus d'un ménage agricole sur cinq pratique cette activité dans les provinces de Gitega (2 675 ménages agricoles), Bujumbura (2 648 ménages agricoles) et Butanyerera (2 584 ménages agricoles). Les provinces de Burunga (2 189 myciculteurs, soit 18,5%) et Buhumuza (1 724 myciculteurs, 14,6%) se rangent respectivement aux quatrième et cinquième positions (voir tableau MAB01).



Graphique 1 : Proportion au niveau national des ménages agricoles par type d'activité (%)



En ce qui concerne les pratiques agricoles, il y a 1 970 909 ménages agricoles qui pratiquent la fumure organique (soit 84,4% de l'ensemble des ménages agricoles). Les fertilisants minéraux sont utilisés par 1 590 618 ménages agricoles (68,1%). Le tableau MAB2 indique aussi que 977 245 ménages agricoles (41,8%) ont accès et utilisent les marais.

TABLEAU MAB2 : NOMBRE DE MÉNAGES AGRICOLES PAR PROVINCE SELON LA PRATIQUE AGRICOLE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

PROVINCES	Irrigation	Fertilisants minéraux	Fumure organique	Produits phytosanitaires	Semences améliorées	Accès et utilisation des marais	Aucun	Total ménages agricoles
BURUNDI	924 852	1 590 618	1 970 909	838 118	955 118	977 245	196 233	2 335 995
BUHUMUZA	168 536	281 938	358 519	165 359	174 110	187 904	24 062	416 068
BUJUMBURA	131 123	231 682	325 378	205 492	130 072	72 023	91 494	461 754
BURUNGA	157 050	244 219	324 374	151 398	110 370	156 731	40 147	411 362
BUTANYERERA	208 667	380 401	498 812	171 382	277 842	264 000	29 503	552 250
GITEGA	259 476	452 378	463 826	144 487	263 077	296 587	11 027	494 561

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

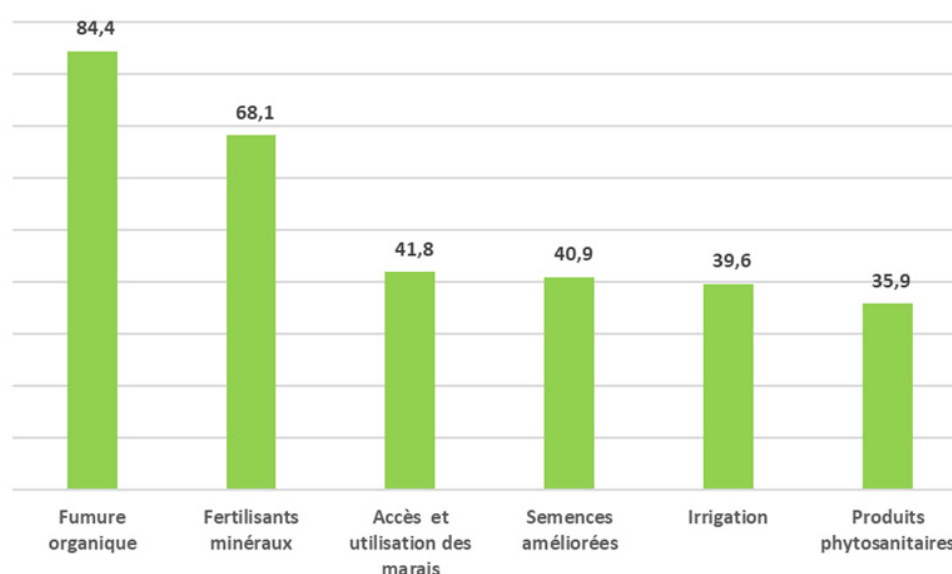
Le graphique 2 montre que plus de 2 ménages agricoles sur 5 utilisent les semences améliorées (955 471 ménages agricoles, soit 40,9%) et plus d'un tiers des ménages agricoles font de l'irrigation (924 852 ménages agricoles, soit 39,6%) et utilisent des produits phytosanitaires (838 118 ménages agricoles, soit 35,9%).



Au niveau des provinces on observe que les trois premières provinces en termes de ménages agricoles selon les pratiques agricoles sont :

- **Irrigation** : Gitega (259 476 ménages agricoles), Butanyerera (208 667 ménages agricoles) et Buhumuza (168 536 ménages agricoles) ;
- **Fertilisants minéraux** : Gitega (452 378 ménages agricoles), Butanyerera (380 401 ménages agricoles) et Buhumuza (281 938 ménages agricoles) ;
- **Fumure organique** : Butanyerera (498 812 ménages agricoles), Gitega (463 826 ménages agricoles) et Buhumuza (358 519 ménages agricoles) ;
- **Produits phytosanitaires** : Bujumbura (205 492 ménages agricoles), Butanyerera (171 382 ménages agricoles) et Buhumuza (165 359 ménages agricoles) ;
- **Semences améliorées** : Butanyerera (277 842 ménages agricoles), Gitega (263 077 ménages agricoles) et Buhumuza (174 110 ménages agricoles) ;
- **Accès et utilisation des marais** : Gitega (296 587 ménages agricoles), Butanyerera (264 000 ménages agricoles) et Buhumuza (187 904 ménages agricoles).

Graphique 2 : Proportion en % des ménages agricoles par pratique agricole au niveau national



5.13. CULTURES PRATIQUÉES

Les tubercules et racines est le groupe de cultures le plus pratiqué au Burundi (2 071 008 ménages agricoles, soit 88,7%) avec une prédominance dans les provinces de Butanyerera (491 820 ménages agricoles) et Gitega (464 668 ménages agricoles).

Les légumineuses viennent en deuxième position (2 018 124 ménages agricoles, soit 86,4%) suivies des céréales (1 913 386 ménages agricoles, soit 81,9%), des bananes (1 587 805 ménages agricoles, soit 68%) et des arbres fruitiers (1 516 850 ménages agricoles, soit 64,9%).



TABLEAU MAB3 : NOMBRE DE MÉNAGES AGRICOLES PAR PROVINCE SELON LA PRATIQUE OU NON PAR TYPE DE CULTURES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

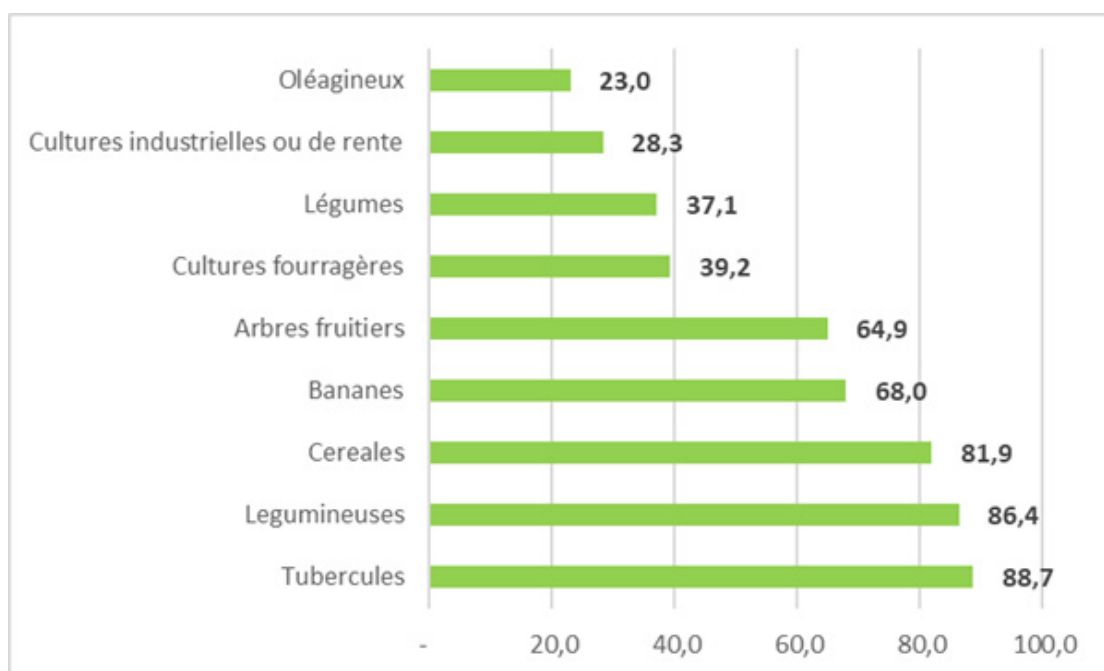
Provinces/Communes	Cereales	Bananes	Tubercules	Legumineuses	Oléagineux	Légumes	Arbres fruitiers	Cultures industrielles ou de rente	Cultures fourragères	Nombre total de ménages agricoles
BURUNDI	1 913 386	1 587 805	2 071 008	2 018 124	536 194	866 146	1 516 850	660 101	915 500	2 335 995
BUHUMUZA	357 841	307 769	368 737	372 918	135 616	144 718	308 187	96 097	145 871	416 068
BUJUMBURA	313 590	197 943	372 855	342 746	89 110	132 939	199 767	124 504	109 041	461 754
BURUNGA	328 037	242 619	372 928	357 316	48 793	154 809	238 111	111 834	147 379	411 362
BUTANYERERA	448 182	398 049	491 820	487 348	166 125	179 369	397 583	167 930	214 686	552 250
GITEGA	465 736	441 425	464 668	457 796	96 550	254 311	373 202	159 736	298 523	494 561

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Les cultures fourragères (915 500 ménages agricoles, 39,2%), les légumes (866 146 ménages agricoles, 37,1%), les cultures industrielles ou de rente (660 101 ménages agricoles, 28,3%) et les oléagineux (536 194 ménages agricoles, 23%) sont les moins importantes relativement au nombre de ménages agricoles qui les pratiquent (voir graphique 3).

La primauté de la province de Butanyerera dans la pratique des tubercules et racines, légumineuses, oléagineux est visualisée dans les cartes 2, 3, 5. La province de Gitega quant à elle occupe la première position en ce qui concerne les céréales, les bananes (voir cartes 1, 4), les légumes et les cultures fourragères (voir tableau MAB3)..

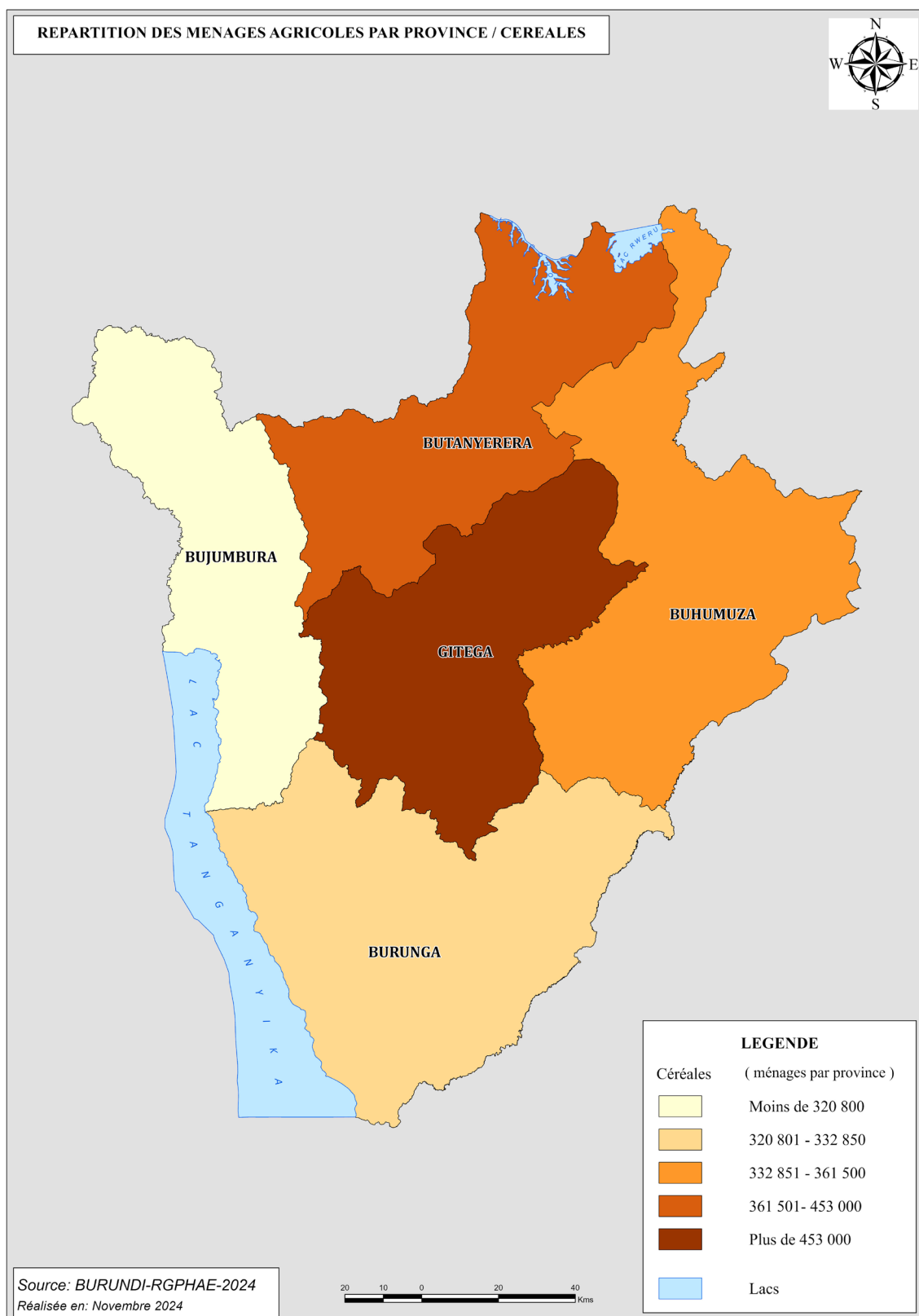
Graphique 3 : Proportion en % des ménages agricoles par groupe de cultures pratiqué au niveau national





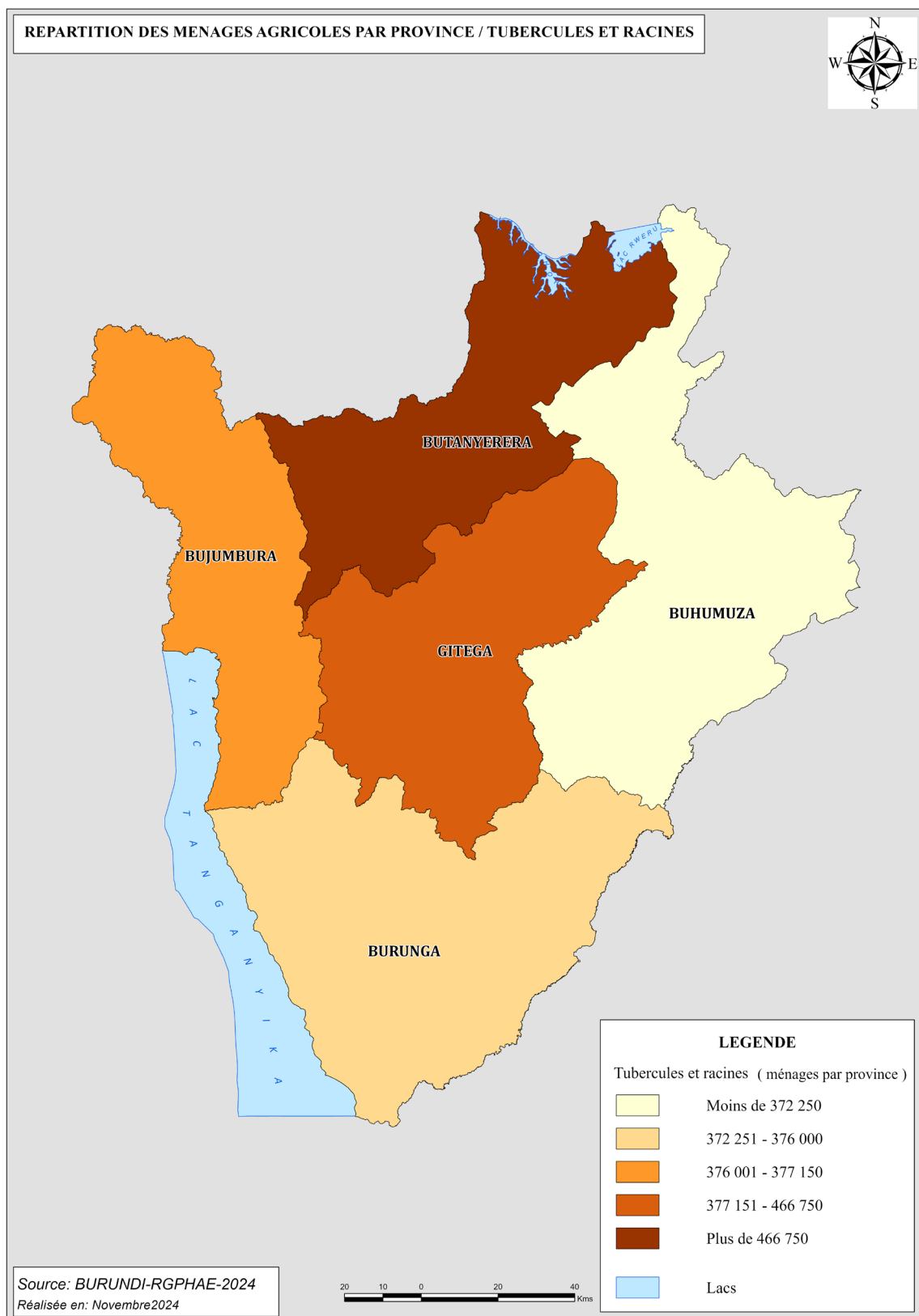
La carte 1 montre que le plus grand nombre de ménages agricoles ayant cultivé des céréales au cours des 12 derniers (à partir de septembre 2024) se trouve dans la province de Gitega suivie de celle de Butanyerera. À l'opposé la province de Bujumbura enregistre le plus faible nombre de ménages agricoles ayant pratiqué des céréales. En ce qui concerne les tubercules et racines, la carte 2 montre que l'ordre d'importance est inversé entre Gitega et Butanyerera et c'est la province de Buhumuza qui a le plus faible nombre de ménages agricoles pratiquant ce groupe de cultures.

CARTE 1 : RÉPARTITION DES MÉNAGES AGRICOLES PRATIQUANT DES CÉRÉALES PAR PROVINCE





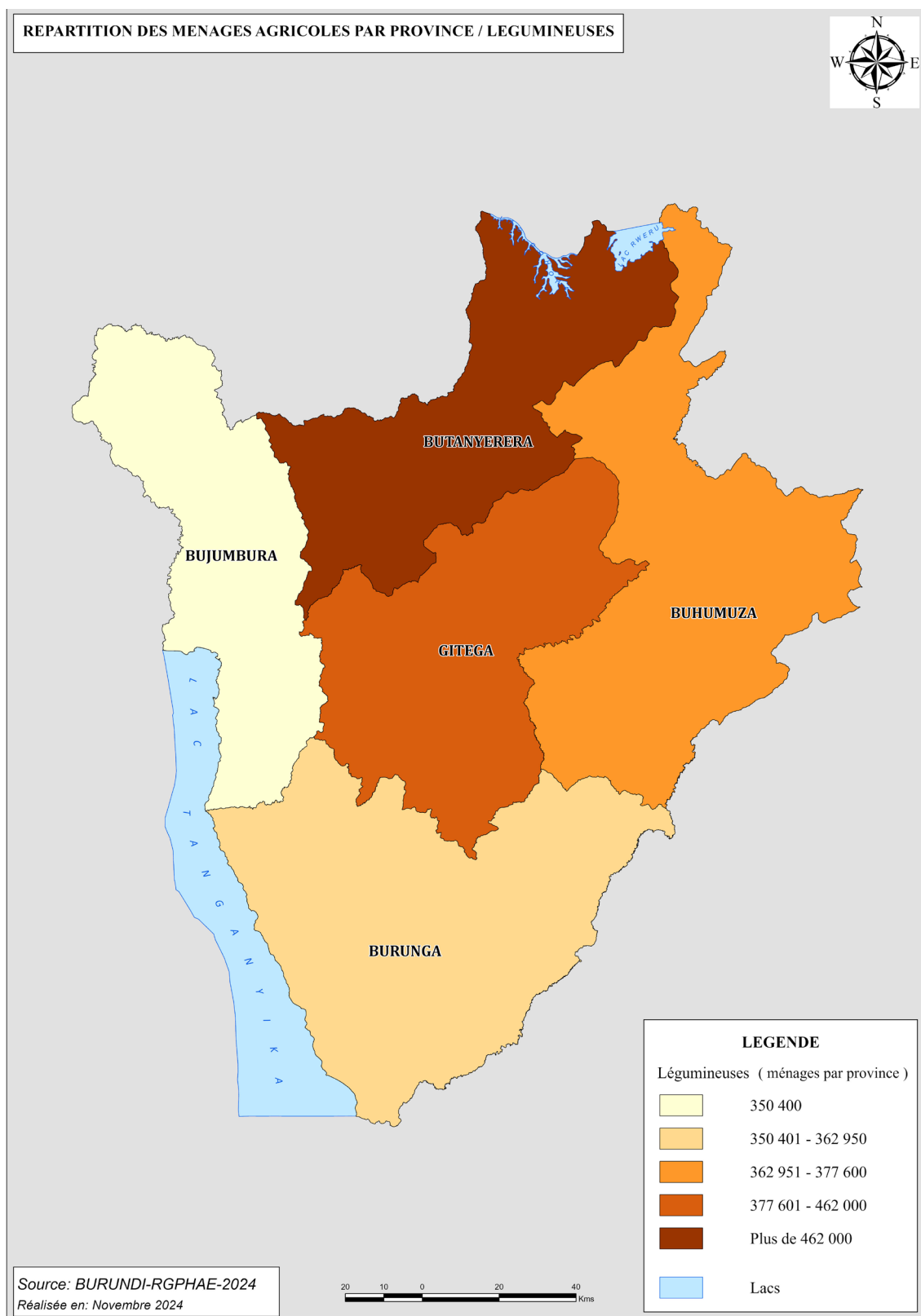
CARTE 2 : RÉPARATION DES MÉNAGES AGRICOLES PRATIQUANT DES TUBERCULES ET RACINES PAR PROVINCE





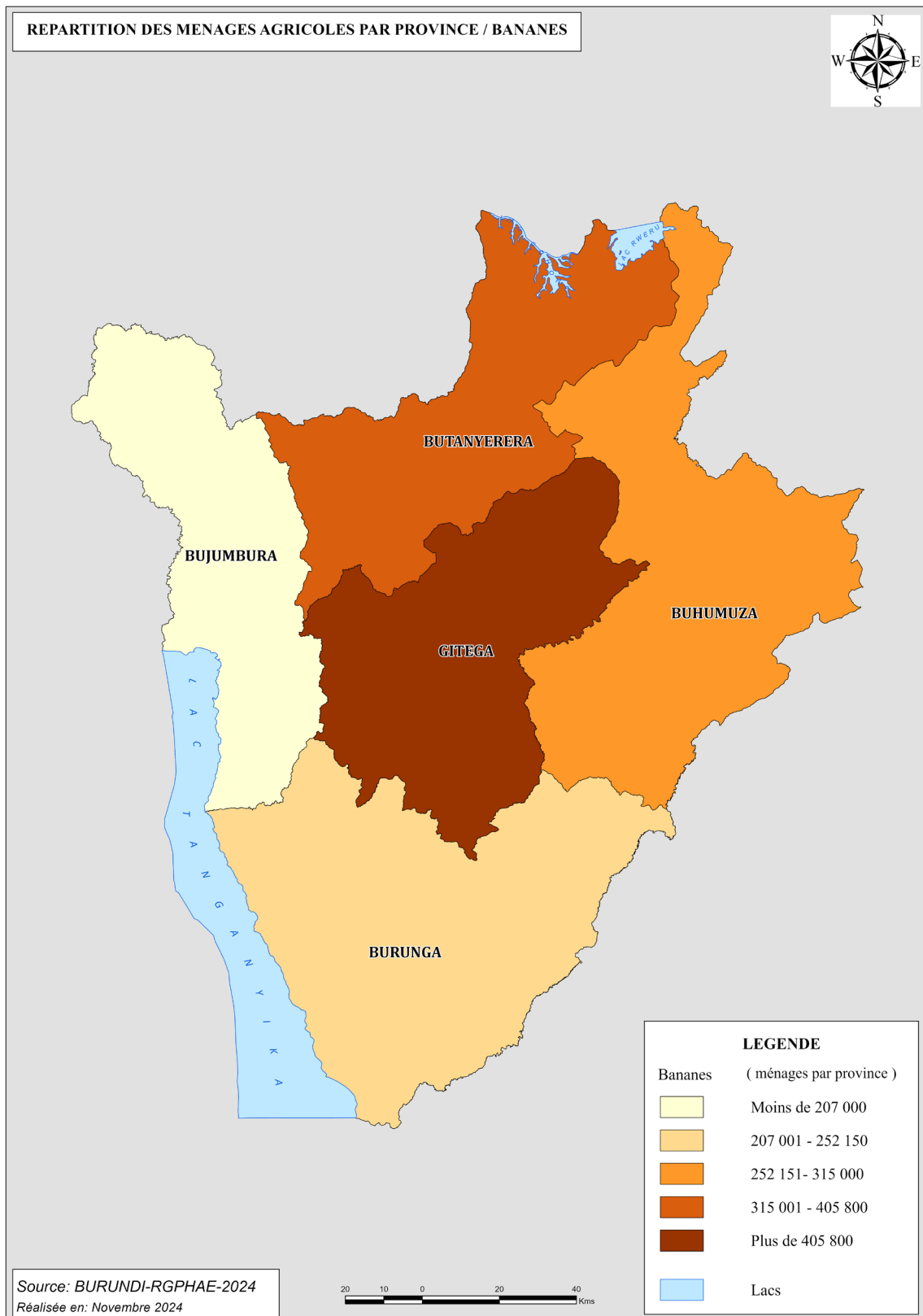
La carte 3 qui concerne la répartition des ménages agricoles pratiquant les légumineuses par province montre également une situation quasi similaire à celle des céréales avec toutefois l'ordre d'importance inversé entre les provinces de Gitega et Butanyerera.

CARTE 3 : RÉPARTITION DES MÉNAGES AGRICOLES PRATIQUANT DES LÉGUMINEUSES PAR PROVINCE





CARTE 4 : RÉPARTITION DES MÉNAGES AGRICOLES PRATIQUANT DES BANANES PAR PROVINCE



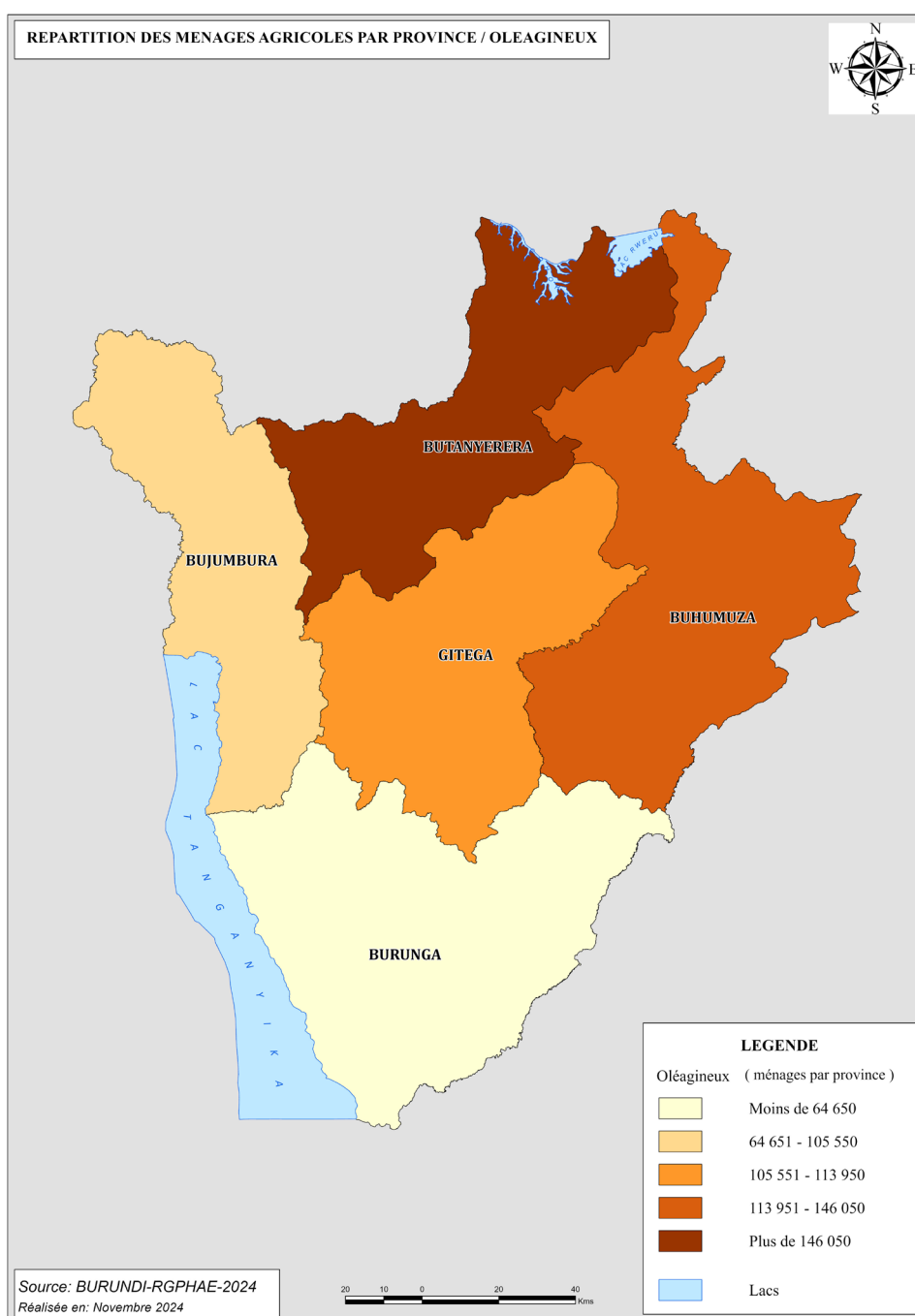
Au cours des 12 derniers mois (en référence à septembre 2024), la répartition des ménages agricoles pratiquant des bananes par province est identique à celles des céréales.

En effet, les provinces avec le plus grand nombre de ménages agricoles sont dans l'ordre, Gitega et Butanyerera. La province de Bujumbura est celle qui a le plus faible effectif. Entre les deux extrêmes se trouvent les provinces de Buhumuza et Burunga (voir carte 4).

La carte 5 montre que la province de Butanyerera suivie de celle de Buhumuza, ont les grands nombres de ménages agricoles ayant pratiqué la culture des oléagineux au cours des 12 derniers mois (à partir de septembre 2023).

Les provinces intermédiaires sont dans l'ordre Gitega et Bujumbura. La province de Burunga enregistre le plus faible effectif de ménages agricoles ayant cultivé ce groupe de cultures au cours de la période considérée.

CARTE 5 : RÉPARTITION DES MÉNAGES AGRICOLES PRATIQUANT DES OLÉAGINEUX PAR PROVINCE



5.14. ÉLEVAGE

L'élevage le plus pratiqué au Burundi est celui des caprins. En effet, 39,8% de l'ensemble des ménages agricoles sont éleveurs des caprins, soit 930 261 ménages agricoles. Les ménages agricoles qui élèvent la volaille constituent 24,1% (563 274 ménages agricoles) ; la proportion de ceux qui élèvent les porcins est 23,1% (539 554 ménages agricoles) et il y a 421 070 ménages agricoles éleveurs de bovins, soit 18% (voir graphique 4).

TABEAU MAB4 : NOMBRE DE MÉNAGES AGRICOLES PRATIQUANT L'ÉLEVAGE PAR PROVINCE SELON LES ESPÈCES

PROVINCES	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volaille	Lapins	Total ménages agricoles
BURUNDI	421 070	113 300	930 261	539 554	563 274	375 357	2 335 995
BUHUMUZA	45 314	10 729	202 393	60 544	114 875	56 711	416 068
BUJUMBURA	65 450	22 057	128 383	92 297	111 906	44 844	461 754
BURUNGA	84 047	36 317	151 980	77 871	132 479	41 301	411 362
BUTANYERERA	103 627	20 746	240 361	140 516	89 022	114 051	552 250
GITEGA	122 632	23 451	207 144	168 326	114 992	118 450	494 561

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

L'élevage des lapins est pratiqué par 375 357 ménages agricoles (soit 16,1% de l'ensemble des ménages agricoles du pays). Quant aux ovins, la proportion des ménages concernés est la plus faible, soit 4,9% correspondant à 113 300 ménages agricoles.

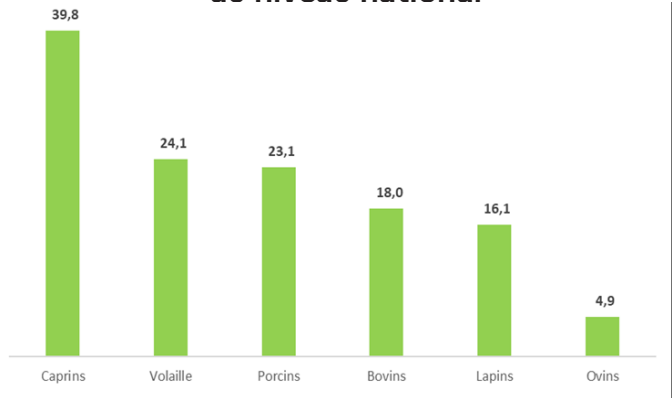
Au niveau des provinces, Gitega compte le plus grand nombre de ménages agricoles pratiquant l'élevage des bovins (122 632 ménages agricoles), des porcins (168 326 ménages agricoles), des lapins (118 450 ménages agricoles).

La province de Butanyerera occupe la première place dans l'élevage des caprins (240 361 ménages agricoles). Le nombre de ménages agricoles le plus haut dans l'élevage des ovins (36 317 ménages agricoles) et celui de la volaille (132 479 ménages agricoles) se trouve dans la province de Burunga.

L'élevage des lapins est pratiqué par 375 357 ménages agricoles (soit 16,1% de l'ensemble des ménages agricoles du pays). Quant aux ovins, la proportion des ménages concernés est la plus faible, soit 4,9% correspondant à 113 300 ménages agricoles.

Au niveau des provinces, Gitega compte le plus grand nombre de ménages agricoles pratiquant l'élevage des bovins (122 632 ménages agricoles), des porcins (168 326 ménages agricoles), des lapins (118 450 ménages agricoles). La province de Butanyerera occupe la première place dans l'élevage des caprins (240 361 ménages agricoles). Le nombre de ménages agricoles le plus haut dans l'élevage des ovins (36 317 ménages agricoles) et celui de la volaille (132 479 ménages agricoles) se trouve dans la province de Burunga.

Graphique 4 : Proportion en % des ménages agricoles par espèce animale élevée au niveau national

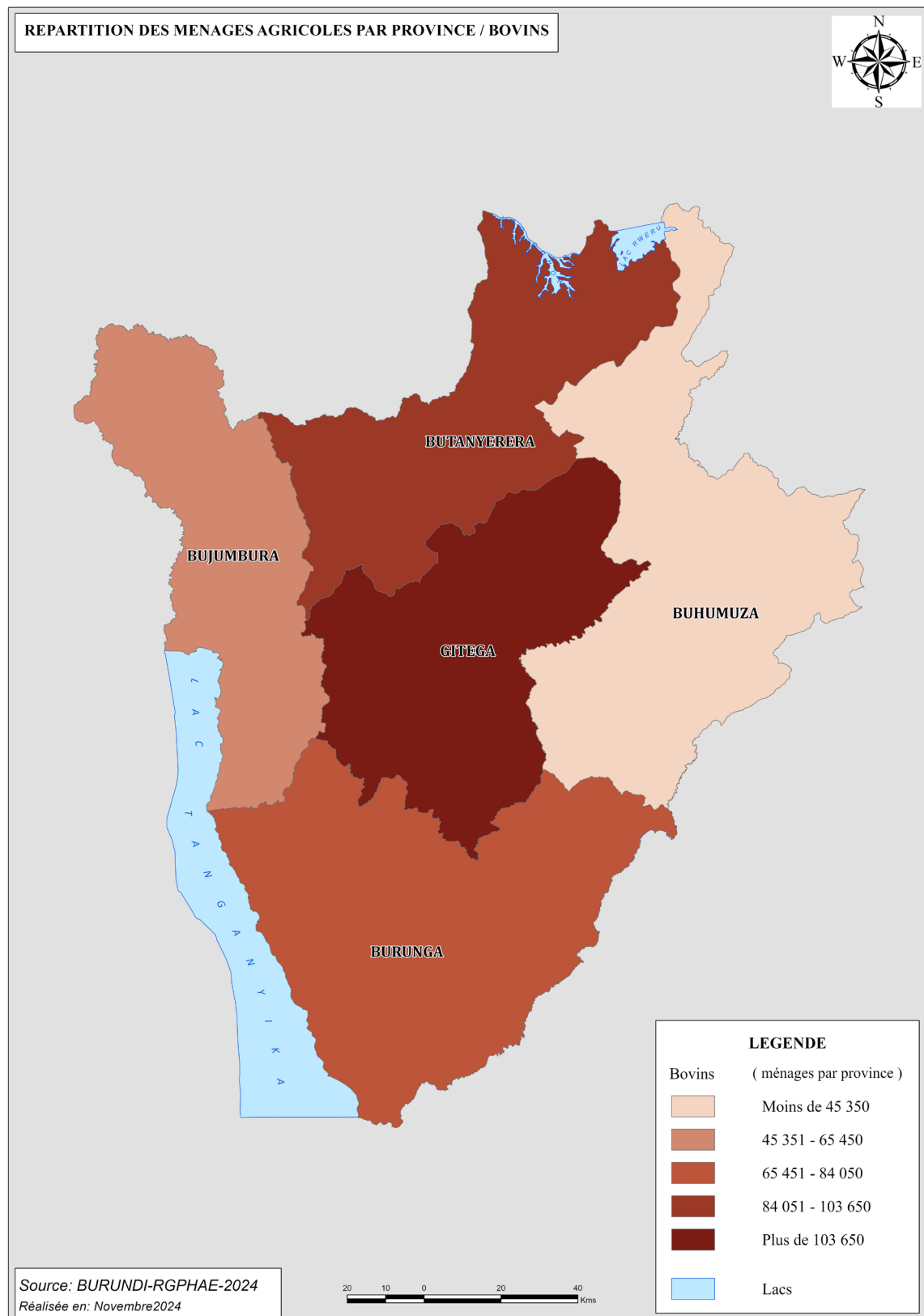






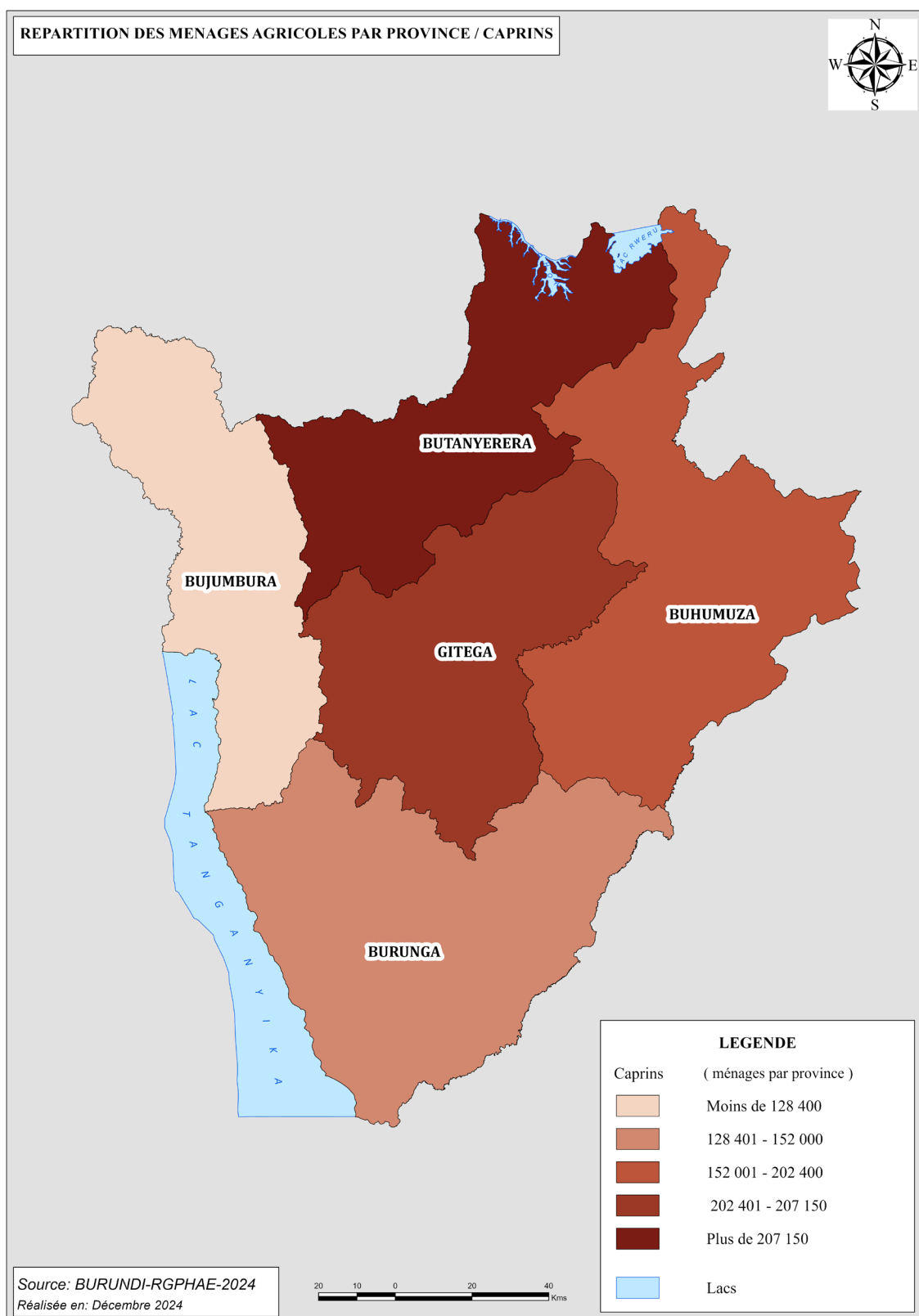
La carte 6 indique que l'élevage des bovins est plus pratiqué en nombre de ménages agricoles dans la province de Gitega suivie de celle de Butanyerera. Ensuite viennent dans l'ordre Burunga, Bujumbura et Buhumuza avec moins de 50 000 ménages agricoles qui pratiquent cet élevage.

CARTE 6 : RÉPARTITION DES MÉNAGES AGRICOLES ÉLEVANT DES BOVINS PAR PROVINCE





CARTE 7 : RÉPARTITION DES MÉNAGES AGRICOLES ÉLEVANT DES CAPRINS PAR PROVINCE



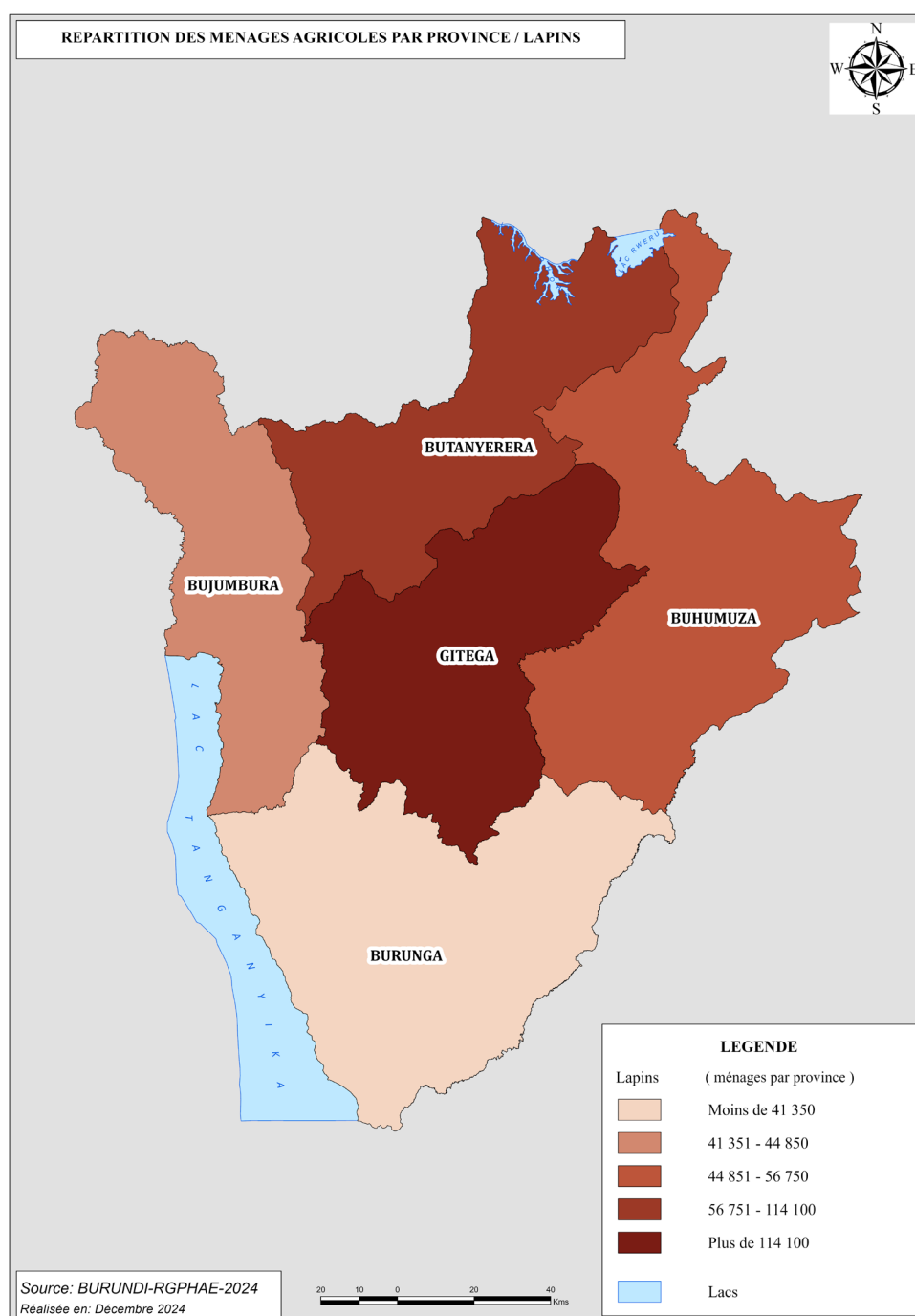


Relativement à l'élevage des caprins, le plus important du pays, la carte 7 montre que le plus grand nombre de ménages agricoles qui pratiquent cet élevage se trouve dans la province de Butanyerera. Ensuite viennent dans l'ordre d'importance en termes de ménages agricoles, Gitega, Buhumuza, Burunga et Bujumbura.

L'élevage des lapins est plus pratiqué dans la province de Gitega et en deuxième position dans Butanyerera. Les provinces intermédiaires en termes de nombre de ménages pratiquant cet élevage sont Buhumuza et Bujumbura dans l'ordre d'importance. La province de Burunga se situe en dernière position (voir carte 8).

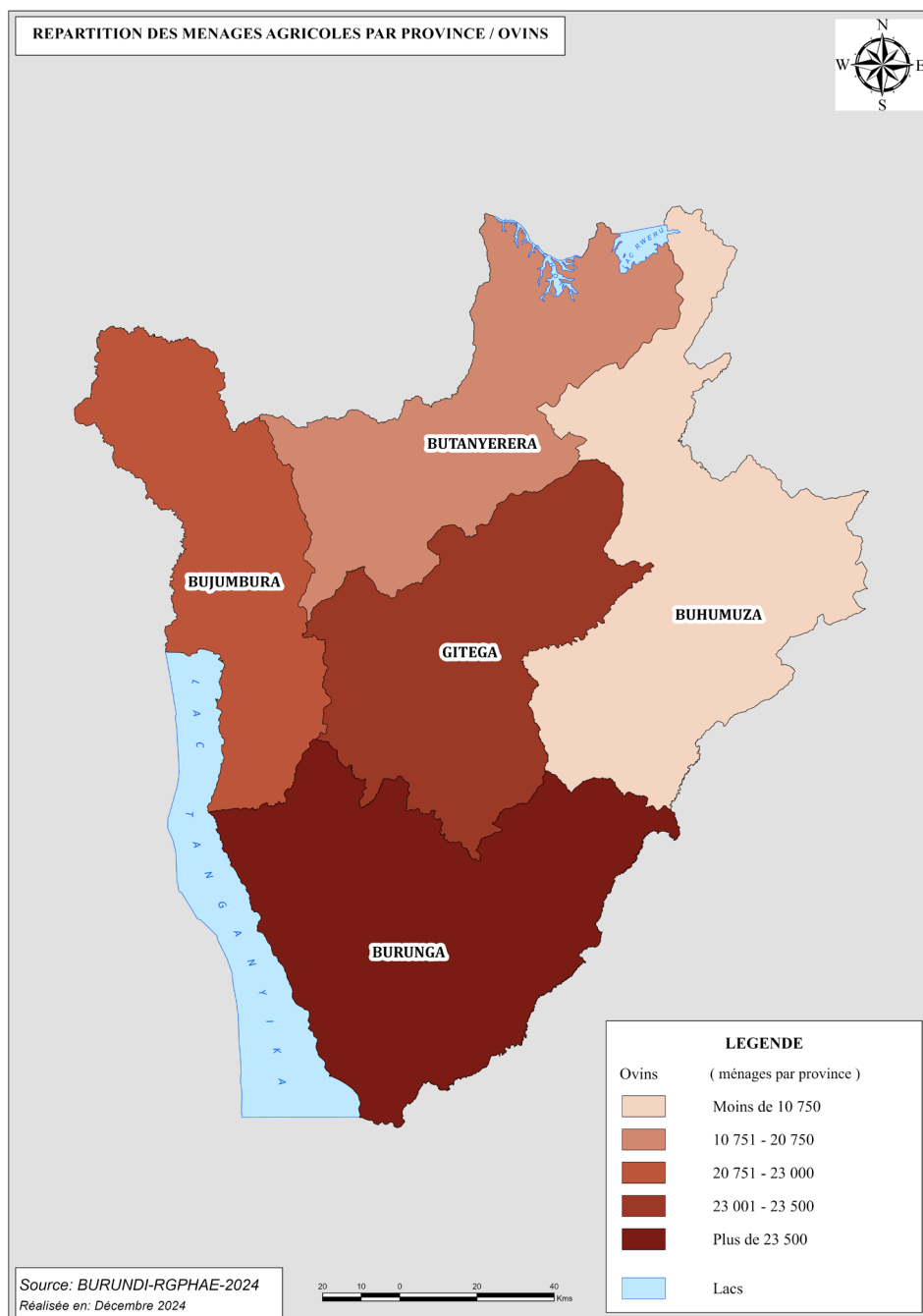
L'élevage des ovins, le moins pratiqué au Burundi, montre que le grand nombre de ménages agricoles faisant cet élevage est enregistré dans la province de Burunga, au sud du pays et le plus faible dans la province de Buhumuza à l'est. Après suivent par ordre d'importance Gitega, Bujumbura et Butanyerera (voir carte 9).

CARTE 8 : RÉPARTITION DES MÉNAGES AGRICOLES ÉLEVANT DES LAPINS PAR PROVINCE





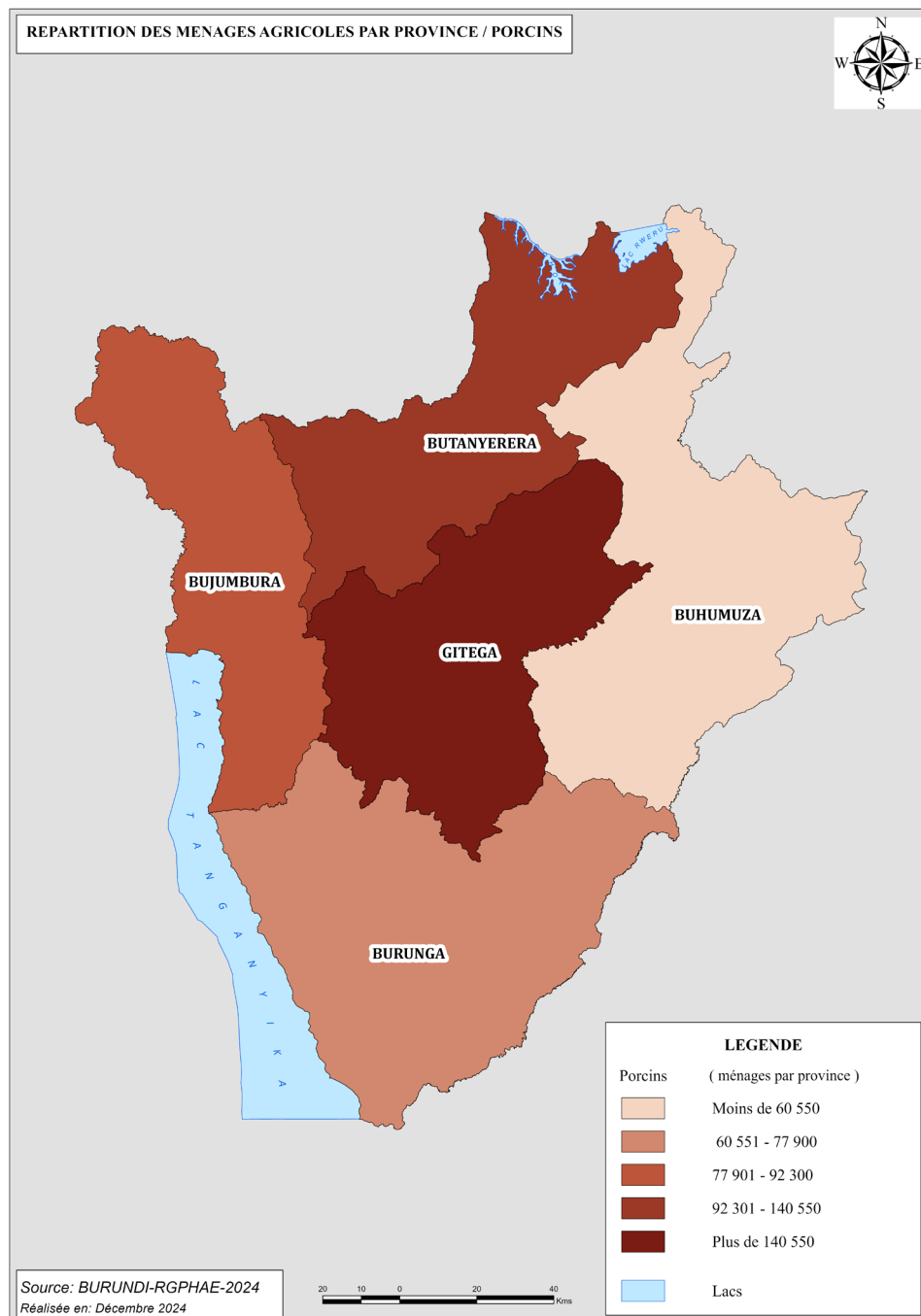
CARTE 9 : RÉPARTITION DES MÉNAGES AGRICOLES ÉLEVANT DES OVINS PAR PROVINCE



L'élevage des porcins se fait principalement dans la province de Gitega en première position suivie de celle de Butanyerera. A l'opposé se trouve la province de Buhumuza, celles de Burunga et de Bujumbura se situent par ordre d'importance en position intermédiaire (voir carte 10).



CARTE 10 : RÉPARTITION DES MÉNAGES AGRICOLES ÉLEVANT DES PORCINS PAR PROVINCE



5.15. ELEVAGE DE VOLAILLE

Au Burundi, l'effectif de ménages agricoles pratiquant l'élevage de volaille s'élève à 563 274 (Tableau 14A). La province de Burunga compte 132 479 ménages pratiquant ce type d'élevage, soit 23,5 %. Les provinces de Buhumuza et Gitega viennent en seconde position avec chacune une proportion de ces ménages égale à 20,4 %. Les provinces de Bujumbura et Butanyerera présentent respectivement des proportions égales à 19,9 % et 15,8 % (graphique 4A et carte 11).

Le type d'élevage de volaille le plus répandu au niveau national est celui de poules race locale qui représente 90,3 %. Le dindon est le type de volaille le moins élevé au niveau national avec une proportion de 0,1 % des ménages qui pratiquent ce type d'élevage.

Quant à l'effectif de volailles, le Burundi compte 2 774 314 têtes de volailles, toutes sortes confondues (Tableau 14B). Les poules de race locale présentent un pourcentage de 72,3 % et celles de race améliorée ont une proportion égale à 19,0 %. Les autres sortes de volailles ne présentent qu'une proportion égale 8,7% ; dont les dindons et cailles ne représentent que 0,1 % chacune de ces deux types de volailles.

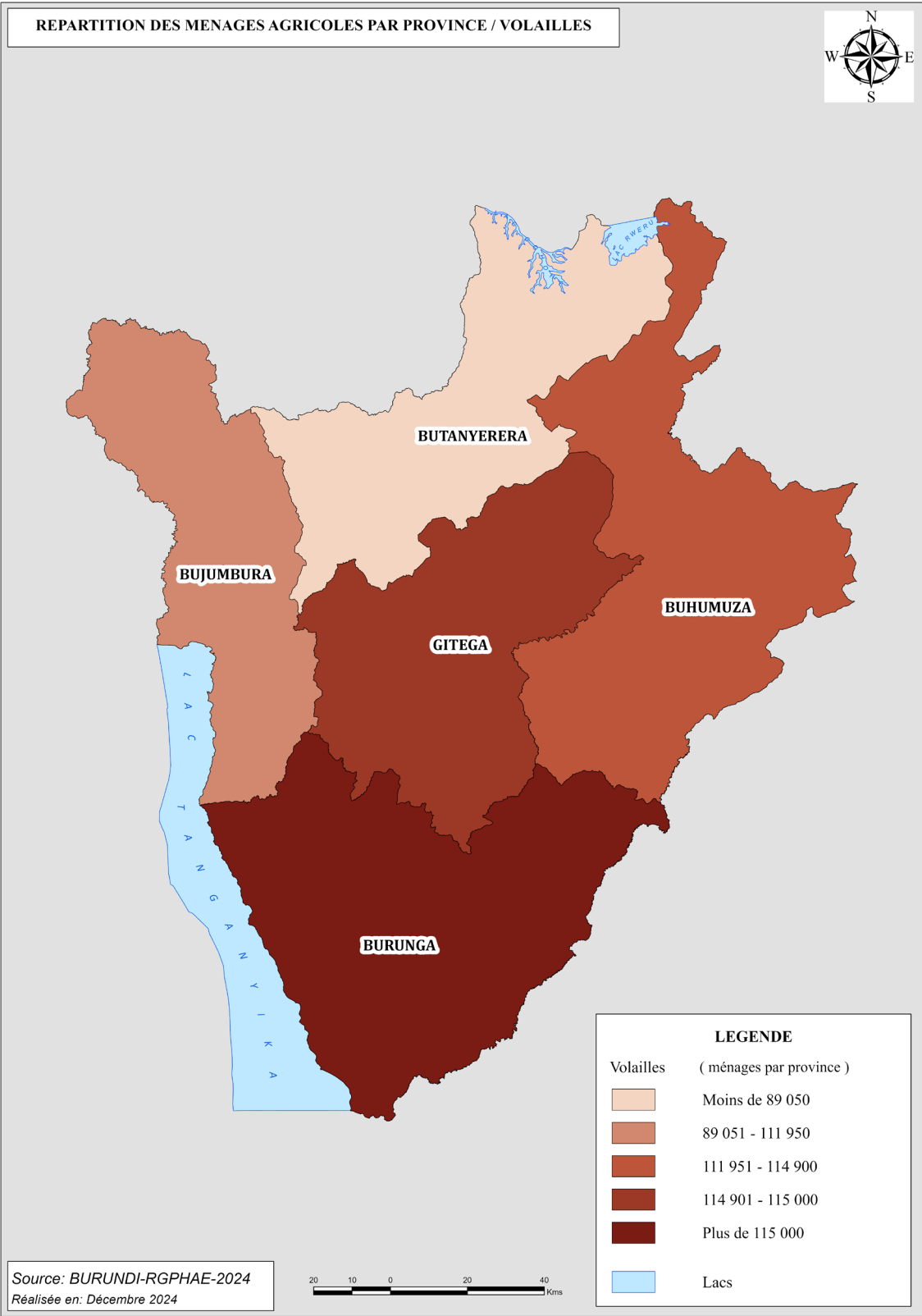
TABLEAU 14 A : RÉPARTITION DE MÉNAGES AGRICOLES PRATIQUANT L'ÉLEVAGE DE LA VOLAILLE PAR PROVINCE SELON LE TYPE

PROVINCES	Poules (poulets/coqs) race locale	Poules (poulets/coqs) race améliorée	Pintades	Canards	Dindons	Cailles	Pigeons	Oie	Total menages faisant élevage volaille
BURUNDI	508 752	51 645	2 264	44 801	727	572	6 625	1 878	563 274
BUHUMUZA	104 457	6 133	404	12 782	95	107	1 263	314	114 875
BUJUMBURA	96 412	13 376	630	14 171	312	121	2 247	590	111 906
BURUNGA	125 743	7 306	198	5 623	93	101	2 483	211	132 479
BUTANYERERA	76 323	11 544	268	9 623	114	125	450	389	89 022
GITEGA	105 817	13 286	2 264	2602	113	118	182	374	114 992

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Concernant l'élevage de la volaille, la carte 11 montre la primauté de la province de Burunga, suivie par ordre d'importance par celles de Gitega, Bujumbura et Butanyerera. La province de Buhumuza est celle qui pratique le moins l'élevage de la volaille en termes de nombre de ménages agricoles.

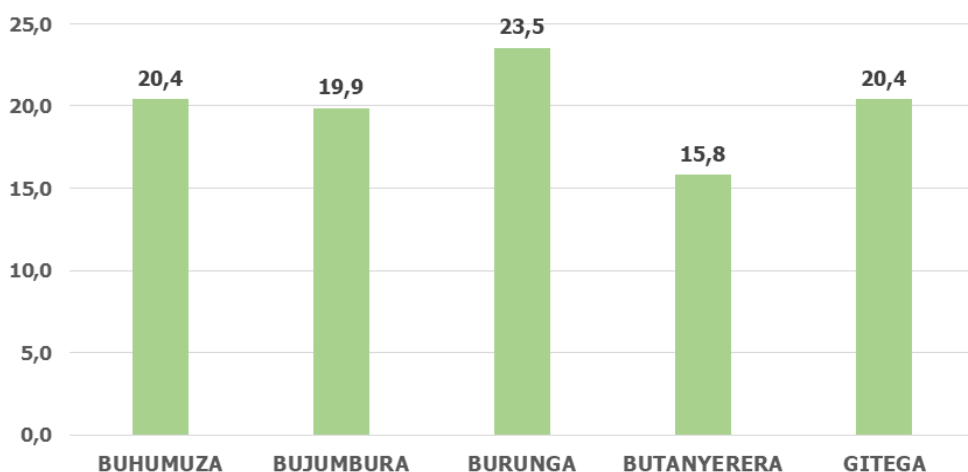
CARTE 11 : RÉPARTITION DES MÉNAGES AGRICOLES ÉLEVANT DE LA VOLAILLE PAR PROVINCE



Au niveau national, on observe (voir tableau MAB5) que l'élevage des mouches concerne 933 ménages agricoles, celui des vers de terre 490 ménages agricoles. Il y a 445 ménages agricoles qui élèvent des escargots et 438 des grenouilles.



Graphique 4A : Proportion des ménages agricoles pratiquant l'élevage de volailles par province



TABEAU 14 B : RÉPARTITION DE L'EFFECTIF DE VOLAILLE PAR PROVINCE SELON LE TYPE

PROVINCES	Poules (poulets/coqs) race locale	Poules (poulets/coqs) race améliorée	Pintades	Canards	Dindons	Cailles	Pigeons	Oie	Total volaille
BURUNDI	2 005 732	526 206	7 519	149 577	2 628	2 611	71 153	8 888	2 774 314
BUHUMUZA	479 256	28 917	979	37 448	295	455	10 414	1 134	558 898
BUJUMBURA	380 283	290 895	3 647	57 629	1 378	847	34 925	3 410	773 014
BURUNGA	507 786	37 034	1 817	20 655	257	425	21 090	931	589 995
BUTANYERERA	268 666	51 269	423	26 549	377	361	3 399	1 717	352 761
GITEGA	369 741	118 091	653	7 296	321	523	1 325	1 696	499 646

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

5.16. ÉQUIPEMENTS AGRICOLES

Sur le plan national, 2 243 890 ménages agricoles utilisent de l'équipement destiné à la production agricole tous types confondus, soit 96,1% de l'ensemble des ménages agricoles. L'équipement destiné à la production animale et à la pêche/aquaculture est utilisé respectivement par 16,2% (378 613 ménages agricoles) et 1,5% (35 067 ménages agricoles).

TABEAU MAB6 : NOMBRE DE MÉNAGES AGRICOLES PAR PROVINCE SELON LE TYPE D'ÉQUIPEMENTS POSSÉDÉS

PROVINCES	Production agricole	Production animale	Pêche et aquaculture	Total ménages agricoles
BURUNDI	2 243 890	378 613	35 067	2 335 995
BUHUMUZA	407 791	50 999	7 728	416 068
BUJUMBURA	412 859	90 775	5 891	461 754
BURUNGA	398 044	38 303	10 180	411 362
BUTANYERERA	539 895	69 556	7 144	552 250
GITEGA	485 301	128 980	4 034	494 561

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



5.17. APICULTURE

Au niveau national, l'apiculture traditionnelle est pratiquée par 56 347 ménages agricoles (2,4% de l'ensemble des ménages agricoles) contre 6 503 ménages agricoles (0,3%) pour l'apiculture moderne.

TABLEAU MAB7 : NOMBRE DE MÉNAGES AGRICOLES PRATIQUANT L'APICULTURE SELON LE TYPE PAR PROVINCE

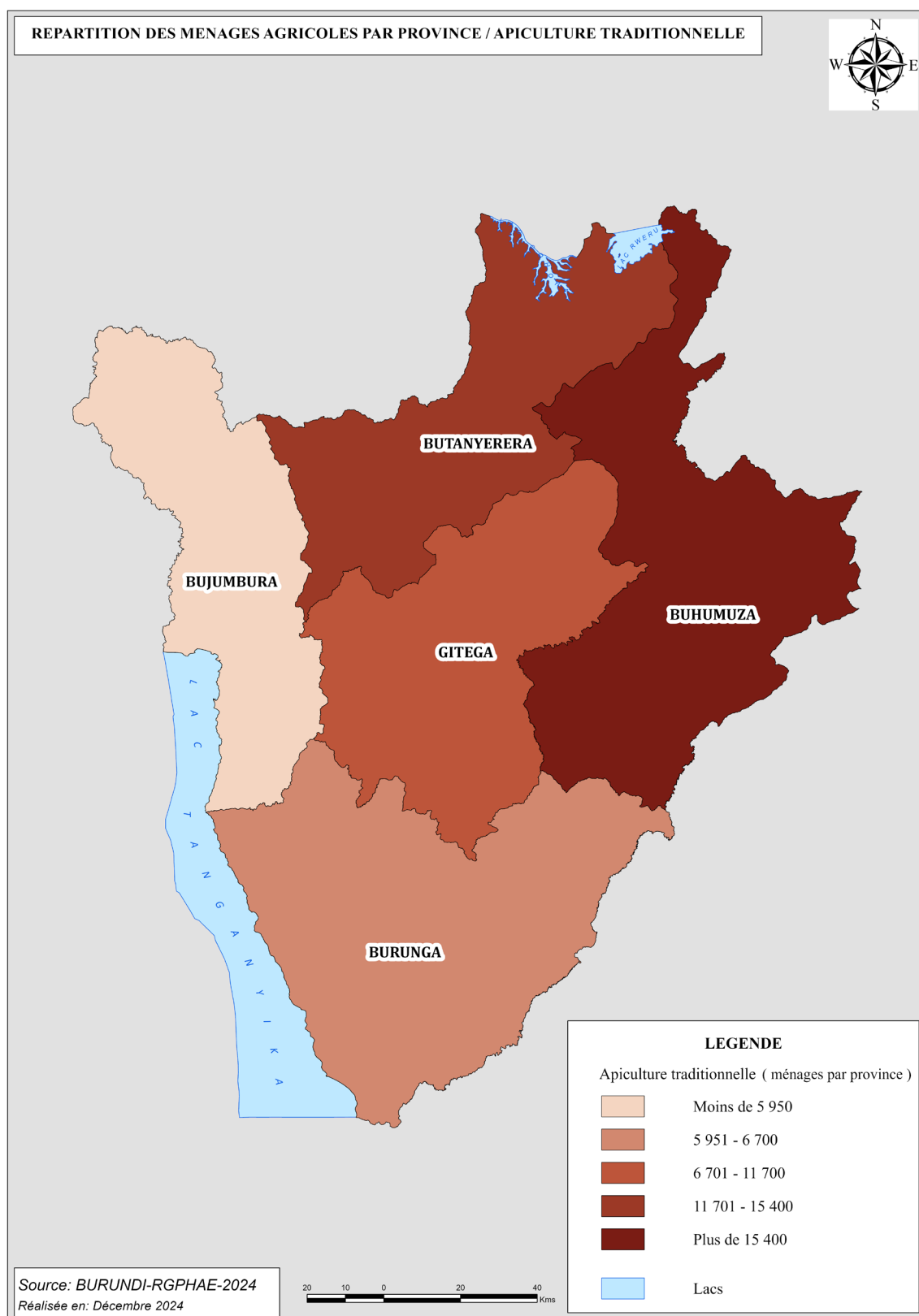
PROVINCES	Apiculture traditionnelle	Apiculture moderne	Total ménages agricoles
BURUNDI	56 347	6 503	2 335 995
BUHUMUZA	16 723	1 108	416 068
BUJUMBURA	5 922	1 394	461 754
BURUNGA	6 660	826	411 362
BUTANYERERA	15 382	1 483	552 250
GITEGA	11 660	1 692	494 561

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

L'apiculture traditionnelle est plus pratiquée dans la province de Buhumuza et moins pratiquée dans celle de Bujumbura (carte 12) tandis que le plus grand nombre de ménages agricoles qui font de l'apiculture moderne se trouve dans celle de Gitega et le plus faible dans Burunga (carte 13).

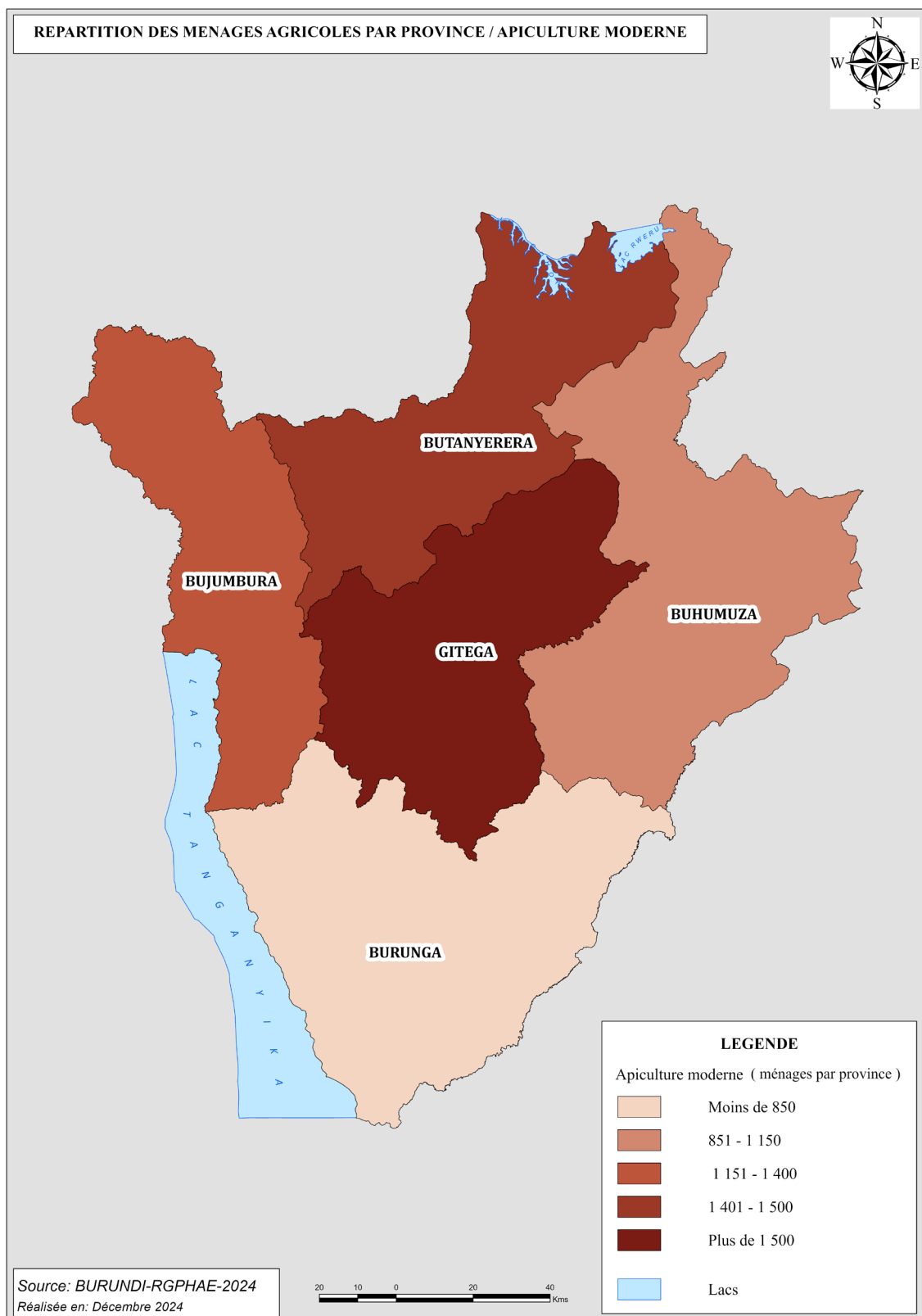


CARTE 12 : RÉPARTITION DES MÉNAGES AGRICOLES PRATIQUANT L'APICULTURE TRADITIONNELLE PAR PROVINCE





CARTE 13 : RÉPARTITION DES MÉNAGES AGRICOLES PRATIQUANT L'APICULTURE MODERNE PAR PROVINCE



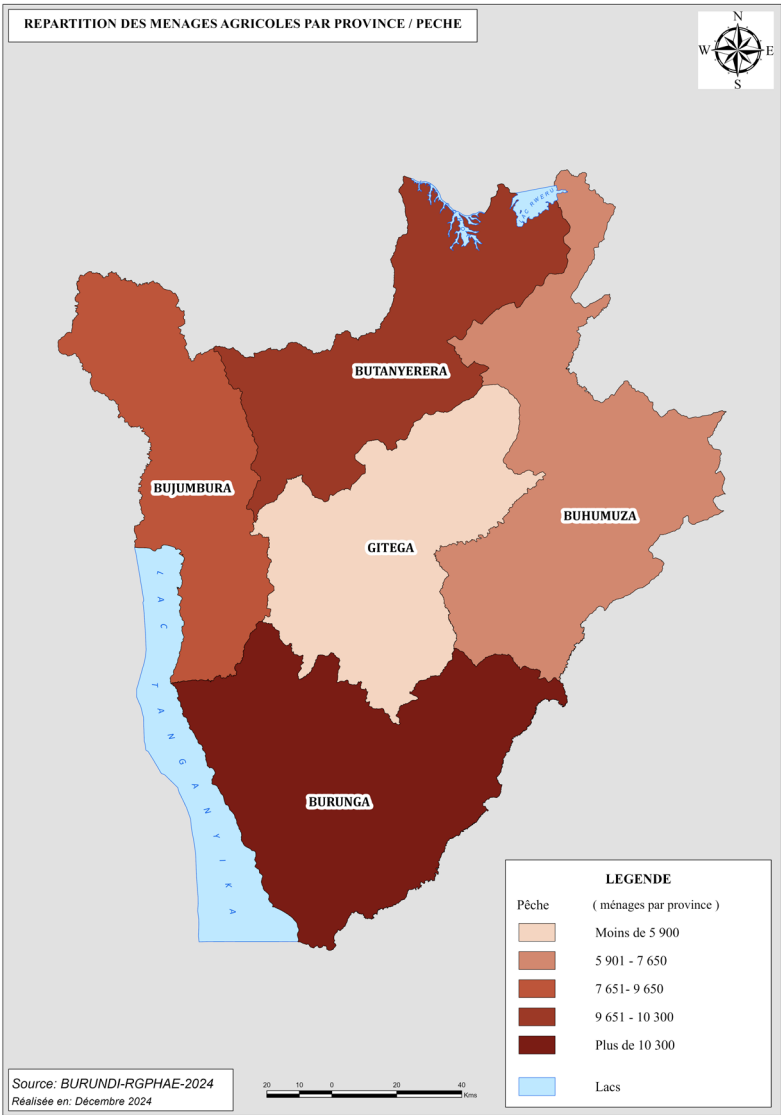
5.18. PÊCHE ET AQUACULTURE

TABLEAU MAB8 : NOMBRE DE MÉNAGES PRATIQUANT LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE SELON LA PROVINCE

PROVINCES	Pêche	Aquaculture	Total ménages agricoles
BURUNDI	45 027	16 148	2 335 995
BUHUMUZA	7 632	2 211	416 068
BUJUMBURA	9 601	4 605	461 754
BURUNGA	11 650	2 971	411 362
BUTANYERERA	10 254	3 222	552 250
GITEGA	5 890	3 139	494 561

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

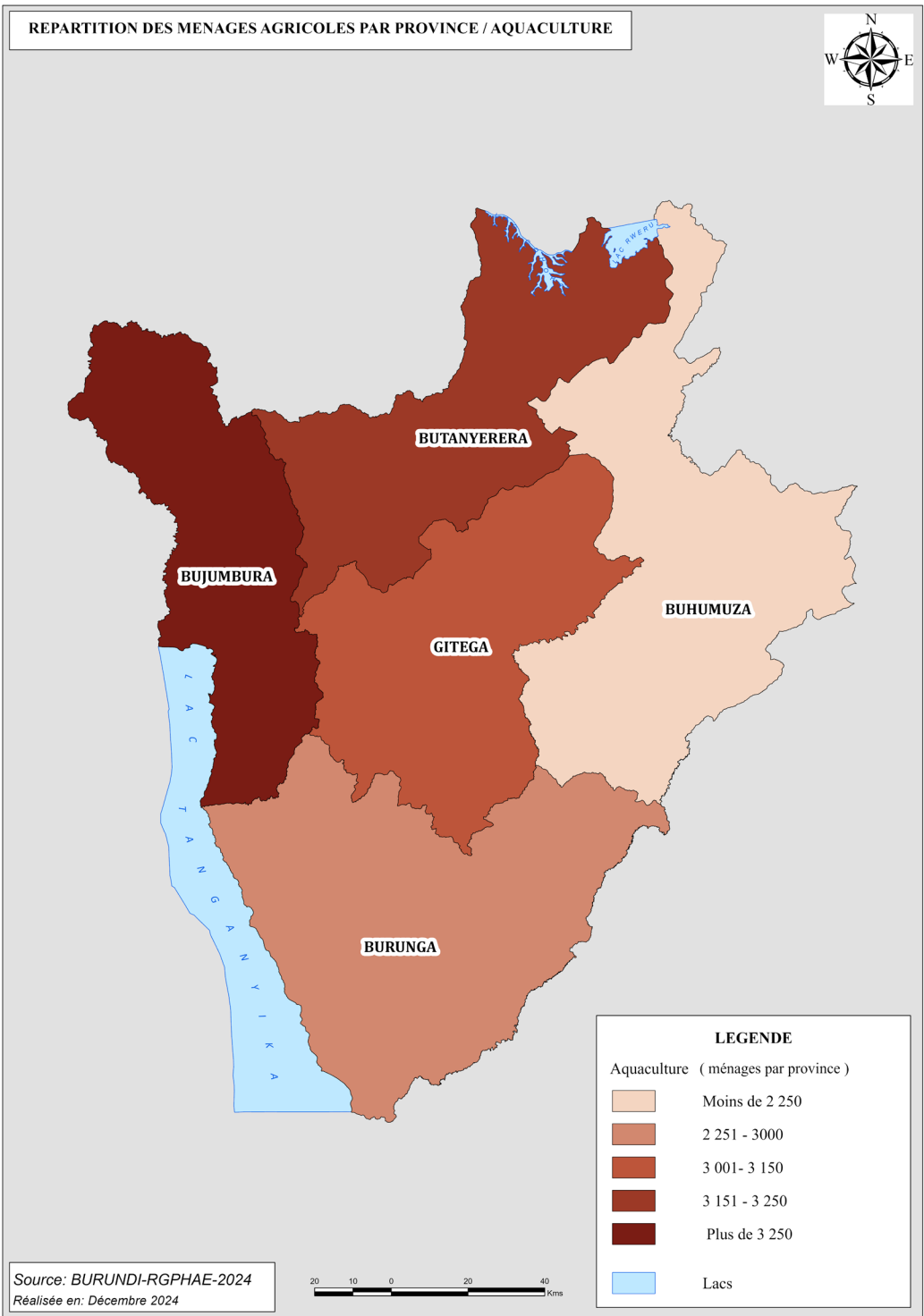
CARTE 14 : RÉPARTITION DES MÉNAGES AGRICOLES PRATIQUANT LA PÊCHE PAR PROVINCE



La province de Burunga qui a la plus longue côte sur le lac Tanganyika abrite le nombre de ménages agricoles le plus élevé pratiquant la pêche à l'opposé de Gitega qui se trouve au centre du pays. La province de Butanyerera vient en deuxième position après Burunga et avant Bujumbura et Buhumuza (voir carte 14). Il s'agit des membres de ménages résidant dans une province et pratiquant l'activité de pêche, peu importe le lieu de pratique de cette pêche.

En ce qui concerne la pratique de l'aquaculture, c'est Bujumbura qui a le grand nombre de ménages agricoles. Viennent ensuite par ordre d'importance les provinces de Butanyerera, Gitega et Burunga. A l'est du pays, la province de Buhumuza ferme la liste (voir carte 15).

CARTE 15 : RÉPARTITION DES MÉNAGES AGRICOLES PRATIQUANT L'AQUACULTURE PAR PROVINCE





5.19. CRÉDIT ET ADHÉSION AUX ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS

La proportion des ménages agricoles dont au moins un membre est adhérent à une organisation professionnelle agricole est de 12,1%, soit 283 032 ménages agricoles. La proportion des ménages agricoles ayant bénéficié d'un crédit agricole au cours des 12 derniers mois est de 5,4%, ce qui correspond à 125 885 ménages agricoles.

TABEAU MAB9 : NOMBRE DE MÉNAGES AGRICOLES AYANT BÉNÉFICIÉ DE CRÉDIT AGRICOLE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS ET CEUX MEMBRES D'OPA PAR PROVINCE

Provinces/Communes	Nombre de ménages agricoles ayant bénéficié de crédit	Nombre de ménages agricoles membres d'une organisation professionnelle agricole	Nombre total de ménages agricoles
BURUNDI	125 885	283 032	2 335 995
BUHUMUZA	23 504	53 173	416 068
BUTAGANZWA	1 882	4 895	22 561
BUTIHINDA	6 050	13 880	94 324
CANKUZO	906	1 837	29 782
GISAGARA	2 544	5 391	59 004
GISURU	3 590	6 757	68 822
MUYINGA	5 866	13 454	98 570
RUYIGI	2 666	6 959	43 005
BUJUMBURA	15 931	35 240	461 754
BUBANZA	1 455	3 612	46 278
BUKINANYANA	1 397	2 595	49 992
CIBITOKÉ	1 946	2 814	46 824
ISARE	1 069	3 123	29 400
MPANDA	2 757	6 871	58 048
MUGERE	1 738	4 130	58 479
MUGINA	1 575	3 112	43 028
MUHUTA	595	1 295	21 123
MUKAZA	266	745	10 750
NTAHANGWA	2 270	4 398	74 296
RWIBAGA	863	2 545	23 536
BURUNGA	13 733	30 479	411 362
BURURI	859	2 220	39 026
MAKAMBA	2 512	4 142	73 331
MATANA	1 169	4 275	41 587
MUSONGATI	4 284	7 975	69 154
NYANZA	1 772	3 126	67 924
RUMONGE	1 890	4 017	75 454
RUTANA	1 247	4 724	44 886
BUTANYERERA	35 607	81 178	552 250
BUSONI	4 126	10 915	77 459
KAYANZA	3 233	10 866	68 880
KIREMBA	4 015	6 842	62 754
KIRUNDO	6 101	12 511	103 803
MATONGO	4 726	10 890	60 019
MUHANGA	5 853	13 462	54 310
NGOZI	3 908	9 177	65 917
TANGARA	3 645	6 515	59 108
GITEGA	37 110	82 962	494 561
BUGENDANA	8 167	10 993	53 246
GISHUBI	3 451	11 757	57 900
GITEGA	8 561	17 102	104 734
KARUSI	5 147	11 584	80 754
KIGANDA	1 472	4 220	33 267
MURAMVYA	2 034	5 144	36 343
MWARO	1 344	5 148	33 177
NYABIHANGA	2 694	6 453	40 802
SHOMBO	4 240	10 561	54 338

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



RÉSULTATS DU MODULE COMMUNAUTAIRE

5.20. DOMAINE D'INTERVENTION DES ASSOCIATIONS, GROUPEMENTS, COOPÉRATIVES, ORGANISMES ET PROJETS

Les principaux domaines d'interventions des associations et groupements dans toutes les provinces sont l'agriculture et l'élevage avec respectivement 2 189 collines et 1 852 collines concernées (voir tableau MC12).

TABLEAU MC12 : NOMBRE DE COLLINES/QUARTIERS SELON LES DOMAINES D'INTERVENTION DES ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS

TYPE UNITES	PROVINCE					Ensemble
	BUHUMUZA	BUJUMBURA	BURUNGA	BUTANYERERA	GITEGA	
Pas d'association ou groupement	101	139	135	184	161	720
Agriculture	401	358	380	577	473	2 189
Élevage	333	295	331	493	400	1 852
Pêche	4	12	9	19	2	46
Aquaculture	11	14	10	20	11	66
Foresterie	18	34	23	59	23	157

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Le constat fait au niveau des associations et groupements est observé également dans toutes provinces pour les coopératives. Globalement selon les principaux domaines d'intervention des coopératives, il y a 2 725 collines pour l'agriculture et 2 594 pour l'élevage (voir tableau MC13).

TABLEAU MC13 : NOMBRE DE COLLINES/QUARTIERS SELON LES DOMAINES D'INTERVENTION DES COOPÉRATIVES

TYPE UNITES	PROVINCE					Ensemble
	BUHUMUZA	BUJUMBURA	BURUNGA	BUTANYERERA	GITEGA	
Pas de coopératives	9	45	30	31	17	132
Agriculture	489	434	483	716	603	2 725
Élevage	453	395	454	714	578	2 594
Pêche	3	15	8	16	3	45
Aquaculture	4	14	7	9	6	40
Foresterie	26	36	15	24	16	117

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

La situation notée pour les associations/groupements et les coopératives se retrouve aussi pour les organismes et projets. Dans l'ensemble les domaines d'intervention des organismes et projets sont relatifs à l'agriculture dans 1 758 collines et dans 1 577 collines en ce qui concerne l'élevage. A l'opposé, 1 034 collines ne disposent d'aucun organisme et projet (voir tableau MC14).

TABLEAU MC14 : NOMBRE DE COLLINES/QUARTIERS SELON LES DOMAINES D'INTERVENTION DES ORGANISMES ET PROJETS

DOMAINES	PROVINCE					Ensemble
	BUHUMUZA	BUJUMBURA	BURUNGA	BUTANYERERA	GITEGA	
Pas d'organisme	151	198	296	186	203	1 034
Agriculture	332	283	203	549	391	1 758
Élevage	294	263	206	453	361	1 577
Apiculture dans les étangs	1	-	-	2	2	5
Pêche	-	-	1	1	-	2
Aquaculture	1	-	3	2	1	7
Foresterie	33	58	22	68	55	236

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



5.21. ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES

Au niveau national, il y a 2 477 collines dans lesquelles il existe des comités de gestion de l'eau, soit 81,4% de l'ensemble des collines.

Au niveau des provinces cette proportion est :

- Buhumuza : 93,1% (474 collines)
- Bujumbura : 70,3% (376 collines)
- Burunga : 74,9% (409 collines)
- Butanyerera : 79,2% (626 collines)
- Gitega : 89,2% (592 collines)

TABLEAU MC22 : NOMBRE DE COLLINES/QUARTIERS PAR PROVINCE SELON L'EXISTENCE DE COMITÉS DE GESTION DE L'EAU

PROVINCE	OUI	NON	TOTAL
BURUNDI	2 477	567	3 044
BUHUMUZA	474	35	509
BUJUMBURA	376	159	535
BURUNGA	409	137	546
BUTANYERERA	626	164	790
GITEGA	592	72	664

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Au niveau national, il y a 303 collines dans lesquelles il existe des comités de gestion des eaux pluviales, soit 10,0% de l'ensemble des collines (voir tableau MC23).

Au niveau des provinces cette proportion est :

- Buhumuza : 6,5% (33 collines)
- Bujumbura : 8,4% (45 collines)
- Burunga : 7,9% (43 collines)
- Butanyerera : 8,9% (70 collines)
- Gitega : 16,9% (112 collines)

TABLEAU MC23 : NOMBRE DE COLLINES/QUARTIERS PAR PROVINCE SELON L'EXISTENCE DE COMITÉS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

PROVINCE	OUI	NON	TOTAL
BURUNDI	303	2 741	3 044
BUHUMUZA	33	476	509
BUJUMBURA	45	490	535
BURUNGA	43	503	546
BUTANYERERA	70	720	790
GITEGA	112	552	664

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



Au niveau national, il y a 100 collines dans lesquelles il existe un système de gestion des eaux usées, soit 3,3% de l'ensemble des collines (tableau MC24).

Au niveau des provinces cette proportion est :

- Buhumuza : 2,2% (11 collines)
- Bujumbura : 3,9% (21 collines)
- Burunga : 4,8% (26 collines)
- Butanyerera : 3,3% (26 collines)
- Gitega : 12,4% (16 collines)

TABLEAU MC24 : NOMBRE DE COLLINES/QUARTIERS PAR PROVINCE SELON L'EXISTENCE D'UN SYSTÈME DE GESTION DES EAUX USÉES

BURUNDI/PROVINCE	Oui	Non	Total
BURUNDI	100	2944	3044
BUHUMUZA	11	498	509
BUJUMBURA	21	514	535
BURUNGA	26	520	546
BUTANYERERA	26	764	790
GITEGA	16	648	664

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Il y a au total 2 021 collines dans lesquelles il existe des associations culturelles, soit 66,4% de l'ensemble des collines (tableau MC25).

Au niveau des provinces cette proportion est :

- Buhumuza : 81,9% (417 collines)
- Bujumbura : 61,7% (330 collines)
- Burunga : 52,2% (285 collines)
- Butanyerera : 65,8% (520 collines)
- Gitega : 70,6% (469 collines)



**TABEAU MC25 : NOMBRE DE COLLINES/QUARTIERS PAR PROVINCE
SELON L'EXISTENCE DES ASSOCIATIONS CULTURELLES**

PROVINCE	OUI	NON	TOTAL
BURUNDI	2 021	1 023	3 044
BUHUMUZA	417	92	509
BUJUMBURA	330	205	535
BURUNGA	285	261	546
BUTANYERER	520	270	790
GITEGA	469	195	664

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Au niveau national, il y a 2 944 collines dans lesquelles il existe des comités de santé/hygiène/salubrité/environnement, soit 96,7% de l'ensemble des collines (voir tableau MC26).

Au niveau des provinces cette proportion est :

- Buhumuza : 98,8% (503 collines)
- Bujumbura : 95,5% (511 collines)
- Burunga : 93,4% (511 collines)
- Butanyerera : 98,1% (775 collines)
- Gitega : 97,0% (644 collines)

**TABEAU MC26 : NOMBRE DE COLLINES/QUARTIERS PAR PROVINCE SELON L'EXISTENCE
DES COMITÉS DE SANTÉ/ HYGIÈNE/SALUBRITÉ/ENVIRONNEMENT**

PROVINCE	OUI	NON	TOTAL
BURUNDI	2 944	100	3 044
BUHUMUZA	503	6	509
BUJUMBURA	511	24	535
BURUNGA	511	35	546
BUTANYERER	775	15	790
GITEGA	644	20	664

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Dans l'ensemble, il y a 2 074 collines dans lesquelles il existe des pépinières communautaires fonctionnelles, soit 68,1% de l'ensemble des collines (voir tableau MC27).

Au niveau des provinces cette proportion est :

- Buhumuza : 65,4% (333 collines)
- Bujumbura : 70,5% (377 collines)
- Burunga : 59,7% (326 collines)
- Butanyerera : 69,6% (550 collines)
- Gitega : 67,5% (488 collines)



**TABEAU MC27 : NOMBRE DE COLLINES/QUARTIERS PAR PROVINCE
SELON LE STATUT DES PÉPINIÈRES COMMUNAUTAIRES**

PROVINCE	Pas de pépinière	Fonctionnelle	Non Fonctionnelle	Total
BURUNDI	730	2 074	240	3 044
BUHUMUZA	142	333	34	509
BUJUMBURA	121	377	37	535
BURUNGA	183	326	37	546
BUTANYERER	151	550	89	790
GITEGA	133	488	43	664

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Au niveau national, il y a 303 collines dans lesquelles il existe des sites piscicoles exploités, soit 10,0% de l'ensemble des collines (voir tableau MC28).

Au niveau des provinces cette proportion est :

- Buhumuza : 9,4% (48 collines)
- Bujumbura : 16,6% (89 collines)
- Burunga : 5,9% (32 collines)
- Butanyerera : 10,1% (80 collines)
- Gitega : 8,1% (54 collines)

**TABEAU MC28 : NOMBRE DE COLLINES/QUARTIERS PAR PROVINCE
SELON LE STATUT DES SITES PISCICOLES COMMUNAUTAIRES**

PROVINCE	Pas de site piscicole	Exploité	Non exploité	Total
BURUNDI	2 642	303	99	3 044
BUHUMUZA	448	48	13	509
BUJUMBURA	425	89	21	535
BURUNGA	499	32	15	546
BUTANYERERA	688	80	22	790
GITEGA	582	54	28	664

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



5.22. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

On note que les inondations ont touché plus de collines que les autres types de calamités. En effet, 1 832 collines ont subi des inondations au cours des 12 derniers mois (en référence à septembre 2024), soit 60,2% de l'ensemble de 3 044 collines du pays.

TABLEAU MC29 : NOMBRE DE COLLINES/QUARTIERS PAR PROVINCE SELON LES CATASTROPHES NATURELLES

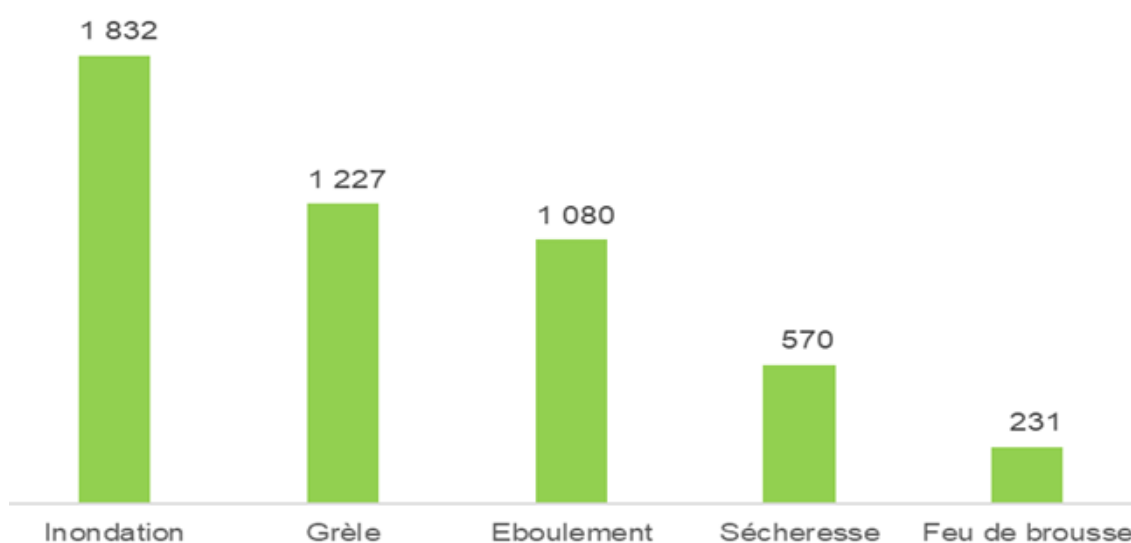
PROVINCE	Inondation	Feu de brousse	Sécheresse	Grêle	Eboulement	Autre catastrophe naturelle	Nombre total de collines
BURUNDI	1 832	231	570	1 227	1 080	777	3 044
BUHUMUZA	376	70	105	238	124	130	509
BUJUMBURA	275	21	72	211	317	187	535
BURUNGA	338	57	120	188	166	149	546
BUTANYERER	428	43	195	332	283	175	790
GITEGA	415	40	78	258	190	136	664

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Au niveau des provinces ces proportions sont : Buhumuza (73,9% ; soit 376 collines), Bujumbura (51,4% ; 275 collines), Burunga (42,8% ; 338 collines), Butanyerera (78,4% ; 428 collines) et Gitega (62,5% ; 415 collines).

Viennent ensuite par ordre d'importance en termes du nombre de collines touchées au niveau national, la grêle (40,3% ; soit 1 227 collines), les éboulements (35,4% ; 1080 collines), la sécheresse (18,7% ; 570 collines) et les feux de brousse (7,6% ; 231 collines).

Graphique 6 : Nombre de collines/quartiers selon le type de catastrophe naturelle subis au cours des 12 derniers mois





VI. CONCLUSION

Ce rapport préliminaire vise à fournir des résultats préliminaires basés sur les indicateurs clés portant sur la population, l'agriculture et les ménages, afin d'aider à la planification et à la prise de décision, en attendant la publication des résultats définitifs du RGPHAE. Il met en évidence les principales caractéristiques démographiques, agricoles et socio-économiques du Burundi en 2024. Par conséquent, il est à noter que les chiffres présentés dans ce rapport sont provisoires et peuvent être légèrement modifiés lors de la publication des résultats définitifs.

Les points clés du rapport préliminaire sont les suivants:

- **POPULATION DES MÉNAGES ORDINAIRES** : Le Burundi comptait environ 12 220 934 habitants en 2024, avec une croissance annuelle moyenne de 2,6 % entre 2008 et 2024. La population est majoritairement rurale (75,5 %) et jeune (45,1 % ont moins de 15 ans).
- **HABITAT** : Le Type d'habitation le plus dominant est la maison ordinaire, avec un effectif de 2396931, soit 88%; ce type d'habitation est plus observé en milieu rural (94,5%) qu'en milieu urbain. Quand au principal matériaux de toiture des logements, le plus dominant est la tôle (63,5%), suivi des Tuiles locales (27,5%) et la paille (6,9%).
- **MÉNAGES** : On dénombre 2 724 457 ménages ordinaires, dont 2 335 995 ménages agricoles, soit 85,7%. La taille moyenne des ménages est de 4,5 personnes.
- **AGRICULTURE** : La production végétale est l'activité la plus pratiquée (98,3 % des ménages agricoles), suivie de l'élevage (67,9 %) et de la sylviculture (41,7 %). Les groupes de cultures les plus courantes sont les tubercules et racines (89,3 %), les légumineuses (87,6 %) et les céréales (82,9 %).
- **DONNÉES COMMUNAUTAIRES** : Dans toutes les provinces, l'agriculture et l'élevage représentent les principaux domaines d'intervention des associations, groupements, coopératives et organismes et projet. 1832 collines/quartiers ont subi des inondations. 2477 collines ont des comités de gestion de l'eau. 1034 collines ne disposent d'aucun organisme et projet.

Les recommandations pouvant être formulées sont les suivantes :

- **Accélérer la transition démographique** en intensifiant les programmes de planification familiale et de santé de la reproduction pour maîtriser la croissance démographique et en promouvant l'éducation des filles et l'autonomisation des femmes, qui sont des leviers essentiels pour une baisse de la fécondité et par voie de conséquence une transition démographique réussie.
- **Investir dans des infrastructures** urbaines adaptées à une urbanisation croissante et prévenir l'expansion des bidonvilles grâce à des politiques de logement abordable.
- **Promouvoir l'égalité des sexes** en luttant contre les discriminations et en favorisant l'autonomisation des femmes.
- **Investir dans la jeunesse** en améliorant l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle, en créant des emplois non agricoles pour absorber une main-d'œuvre croissante, en particulier dans les secteurs urbains et industriels et en encourageant davantage l'entrepreneuriat, afin de tirer parti du dividende démographique.
- **Adopter une approche intégrée** pour relever les défis liés à la croissance démographique, à l'urbanisation rapide et à la pression sur les ressources naturelles, en Introduisant des technologies agricoles modernes pour augmenter les rendements sur de petites surfaces et en promouvant l'agroforesterie pour préserver les sols tout en améliorant les moyens de subsistance.
- **Renforcer la coordination** entre les différents acteurs gouvernementaux, les partenaires au développement et la société civile pour mettre en œuvre ces recommandations.

Ces recommandations sont basées sur les résultats préliminaires du RGPHAE 2024. Des analyses plus approfondies portant sur les résultats définitifs seront nécessaires pour élaborer des politiques publiques plus ciblées et efficaces.

VII. ANNEXES





ANNEXE 1 : VOLET POPULATION

TABLEAU A0 : RÉPARTITION DE LA POPULATION TOTALE DU BURUNDI
PAR PROVINCE ET COMMUNE SELON LE SEXE

BURUNDI	SEXE		TOTAL
	Masculin	Féminin	
	5 901 069	6 431 719	12 332 788
BUHUMUZA	985 609	1 066 652	2 052 261
BUTAGANZWA	52 629	57 184	109 813
BUTIHINDA	207 178	226 988	434 166
CANKUZO	78 438	82 849	161 287
GISAGARA	139 923	151 475	291 398
GISURU	162 122	175 527	337 649
MUYINGA	237 315	258 612	495 927
RUYIGI	108 004	114 017	222 021
BUJUMBURA	1 668 962	1 684 593	3 353 555
BUBANZA	117 952	125 026	242 978
BUKINANYANA	130 834	138 713	269 547
CIBITOKÉ	127 680	133 096	260 776
ISARE	70 357	78 916	149 273
MPANDA	179 666	182 595	362 261
MUGERE	250 294	262 587	512 881
MUGINA	109 909	115 375	225 284
MUHUTA	55 372	61 689	117 061
MUKAZA	96 895	71 934	168 829
NTAHANGWA	475 466	452 441	927 907
RWIBAGA	54 537	62 221	116 758
BURUNGA	1 016 854	1 101 697	2 118 551
BURURI	90 393	99 565	189 958
MAKAMBA	175 272	195 365	370 637
MATANA	93 639	101 630	195 269
MUSONGATI	161 159	175 188	336 347
NYANZA	179 952	189 717	369 669
RUMONGE	206 626	222 611	429 237
RUTANA	109 813	117 621	227 434
BUTANYERERA	1 188 736	1 341 470	2 530 206
BUSONI	170 335	187 656	357 991
KAYANZA	157 441	174 992	332 433
KIREMBA	137 799	154 228	292 027
KIRUNDO	228 361	250 131	478 492
MATONGO	121 775	144 125	265 900
MUHANGA	99 687	123 104	222 791
NGOZI	151 651	165 157	316 808
TANGARA	121 687	142 077	263 764
GITEGA	1 040 908	1 237 307	2 278 215
BUGENDANA	102 918	126 734	229 652
GISHUBI	101 610	141 923	243 533
GITEGA	244 171	284 357	528 528
KARUSI	177 778	199 860	377 638
KIGANDA	68 276	81 246	149 522
MURAMVYA	79 435	91 575	171 010
MWARO	70 429	78 761	149 190
NYABIHANGA	78 711	96 497	175 208
SHOMBO	117 580	136 354	253 934

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



**TABLEAU A01 : RÉPARTITION DE LA POPULATION DES MÉNAGES COLLECTIFS
PAR PROVINCE ET COMMUNE SELON LE SEXE**

BURUNDI	SEXE		TOTAL
	Masculin	Féminin	
	75972	33631	109603
BUHUMUZA	7250	3481	10731
BUTAGANZWA	92	7	99
BUTIHINDA	508	386	894
CANKUZO	967	417	1384
GISAGARA	363	234	597
GISURU	611	437	1048
MUYINGA	2749	1016	3765
RUYIGI	1960	984	2944
BUJUMBURA	30887	9851	40738
BUBANZA	2856	1147	4003
BUKINANYANA	1180	284	1464
CIBITOKÉ	1280	333	1613
ISARE	189	57	246
MPANDA	2528	757	3285
MUGERE	3873	1362	5235
MUGINA	475	97	572
MUHUTA	20	13	33
MUKAZA	6788	2183	8971
NTAHANGWA	11455	2941	14396
RWIBAGA	243	677	920
BURUNGA	15086	5543	20629
BURURI	5094	1933	7027
MAKAMBA	1405	556	1961
MATANA	2161	1219	3380
MUSONGATI	609	582	1191
NYANZA	2548	428	2976
RUMONGE	2010	261	2271
RUTANA	1259	564	1823
BUTANYERERA	7539	3798	11337
BUSONI	393	154	547
KAYANZA	1510	579	2089
KIREMBA	445	304	749
KIRUNDO	1037	541	1578
MATONGO	620	537	1157
MUHANGA	56	70	126
NGOZI	3026	1326	4352
TANGARA	452	287	739
GITEGA	15210	10958	26168
BUGENDANA	568	528	1096
GISHUBI	404	376	780
GITEGA	7435	6223	13658
KARUSI	533	348	881
KIGANDA	415	482	897
MURAMVYA	2917	1978	4895
MWARO	2720	880	3600
NYABIHANGA	87	45	132
SHOMBO	131	98	229

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



TABLEAU A02 : RÉPARTITION DE LA POPULATION DES SANS ABRIS PAR PROVINCE ET COMMUNE SELON LE SEXE

BURUNDI	SEXE		TOTAL
	Masculin	Féminin	
	2022	229	
BUHUMUZA	110	5	115
BUTAGANZWA	0	0	0
BUTIHINDA	43	1	44
CANKUZO	3	0	3
GISAGARA	0	1	1
GISURU	1	1	2
MUYINGA	61	1	62
RUYIGI	2	1	3
BUJUMBURA	1406	170	1576
BUBANZA	20	2	22
BUKINANYANA	0	0	0
CIBITOKÉ	26	1	27
ISARE	1	0	1
MPANDA	57	9	66
MUGERE	97	7	104
MUGINA	16	1	17
MUHUTA	1	0	1
MUKAZA	635	57	692
NTAHANGWA	553	93	646
RWIBAGA	0	0	0
BURUNGA	51	18	69
BURURI	0	2	2
MAKAMBA	8	0	8
MATANA	0	0	0
MUSONGATI	2	4	6
NYANZA	8	3	11
RUMONGE	29	9	38
RUTANA	4	0	4
BUTANYERERA	374	26	400
BUSONI	45	1	46
KAYANZA	38	2	40
KIREMBA	33	0	33
KIRUNDO	142	14	156
MATONGO	5	2	7
MUHANGA	8	0	8
NGOZI	87	3	90
TANGARA	16	4	20
GITEGA	81	10	91
BUGENDANA	0	0	0
GISHUBI	0	0	0
GITEGA	47	1	48
KARUSI	25	2	27
KIGANDA	4	0	4
MURAMVYA	5	7	12
MWARO	0	0	0
NYABIHANGA	0	0	0
SHOMBO	0	0	0

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



TABLEAU A.1 : EFFECTIF ET POURCENTAGE DE LA POPULATION RÉSIDENTE PAR MILIEU DE RÉSIDENCE SELON LE SEXE

		TOTAL	MASCULIN		FEMININ	
			Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
BURUNDI	ENSEMBLE	12 220 934	5 823 075	47.6	6 397 859	52.4
	URBAIN	2 990 466	1 478 766	49.4	1 511 700	50.6
	RURAL	9 230 468	4 344 309	47.1	4 886 159	52.9

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



TABEAU A.2 : EFFECTIF ET POURCENTAGE DE LA POPULATION RÉSIDENTE PAR MILIEU DE RÉSIDENCE, PROVINCE ET COMMUNE SELON LE SEXE ET LE RAPPORT DE MASCULINITÉ

	TOTAL	SEXE		POURCENTAGE		RAPPORT DE MASCULINITE
		Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
BURUNDI	12 220 934	5 823 075	6 397 859	47.6	52.4	91.0
URBAIN	2 990 466	1 478 766	1 511 700	49.4	50.6	97.8
RURAL	9 230 468	4 344 309	4 886 159	47.1	52.9	88.9
BUHUMUZA	2 041 415	978 249	1 063 166	47.9	52.1	92.0
BUTAGANZWA	109 714	52 537	57 177	47.9	52.1	91.9
BUTIHINDA	433 228	206 627	226 601	47.7	52.3	91.2
CANKUZO	159 900	77 468	82 432	48.4	51.6	94.0
GISAGARA	290 800	139 560	151 240	48.0	52.0	92.3
GISURU	336 599	161 510	175 089	48.0	52.0	92.2
MUYINGA	492 100	234 505	257 595	47.7	52.3	91.0
RUYIGI	219 074	106 042	113 032	48.4	51.6	93.8
BUJUMBURA	3 311 241	1 636 669	1 674 572	49.4	50.6	97.7
BUBANZA	238 953	115 076	123 877	48.2	51.8	92.9
BUKINANYANA	268 083	129 654	138 429	48.4	51.6	93.7
CIBITOKÉ	259 136	126 374	132 762	48.8	51.2	95.2
ISARE	149 026	70 167	78 859	47.1	52.9	89.0
MPANDA	358 910	177 081	181 829	49.3	50.7	97.4
MUGERE	507 542	246 324	261 218	48.5	51.5	94.3
MUGINA	224 695	109 418	115 277	48.7	51.3	94.9
MUHUTA	117 027	55 351	61 676	47.3	52.7	89.7
MUKAZA	159 166	89 472	69 694	56.2	43.8	128.4
NTAHANGWA	912 865	463 458	449 407	50.8	49.2	103.1
RWIBAGA	115 838	54 294	61 544	46.9	53.1	88.2
BURUNGA	2 097 853	1 001 717	1 096 136	47.7	52.3	91.4
BURURI	182 929	85 299	97 630	46.6	53.4	87.4
MAKAMBA	368 668	173 859	194 809	47.2	52.8	89.2
MATANA	191 889	91 478	100 411	47.7	52.3	91.1
MUSONGATI	335 150	160 548	174 602	47.9	52.1	92.0
NYANZA	366 682	177 396	189 286	48.4	51.6	93.7
RUMONGE	426 928	204 587	222 341	47.9	52.1	92.0
RUTANA	225 607	108 550	117 057	48.1	51.9	92.7
BUTANYERERA	2 518 469	1 180 823	1 337 646	46.9	53.1	88.3
BUSONI	357 398	169 897	187 501	47.5	52.5	90.6
KAYANZA	330 304	155 893	174 411	47.2	52.8	89.4
KIREMBA	291 245	137 321	153 924	47.1	52.9	89.2
KIRUNDO	476 758	227 182	249 576	47.7	52.3	91.0
MATONGO	264 736	121 150	143 586	45.8	54.2	84.4
MUHANGA	222 657	99 623	123 034	44.7	55.3	81.0
NGOZI	312 366	148 538	163 828	47.6	52.4	90.7
TANGARA	263 005	121 219	141 786	46.1	53.9	85.5
GITEGA	2 251 956	1 025 617	1 226 339	45.5	54.5	83.6
BUGENDANA	228 556	102 350	126 206	44.8	55.2	81.1
GISHUBI	242 753	101 206	141 547	41.7	58.3	71.5
GITEGA	514 822	236 689	278 133	46.0	54.0	85.1
KARUSI	376 730	177 220	199 510	47.0	53.0	88.8
KIGANDA	148 621	67 857	80 764	45.7	54.3	84.0
MURAMVYA	166 103	76 513	89 590	46.1	53.9	85.4
MWARO	145 590	67 709	77 881	46.5	53.5	86.9
NYABIHANGA	175 076	78 624	96 452	44.9	55.1	81.5
SHOMBO	253 705	117 449	136 256	46.3	53.7	86.2

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



TABLEAU A.3 : RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉSIDENTE DU BURUNDI PAR SEXE, PROVINCE ET COMMUNE SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE ET POIDS DU MILIEU DE RÉSIDENCE

	Ensemble	MILIEU			
		Urbain	Rural	Urbain	Rural
BURUNDI	12 220 934	2 990 466	9 230 468	24.5	75.5
Masculin	5 823 075	1 478 766	4 344 309	25.4	74.6
Féminin	6 397 859	1 511 700	4 886 159	23.6	76.4
BUHUMUZA	2 041 415	225 319	1 816 096	11.0	89.0
BUTAGANZWA	109 714	4 566	105 148	4.2	95.8
BUTIHINDA	433 228	42 759	390 469	9.9	90.1
CANKUZO	159 900	17 699	142 201	11.1	88.9
GISAGARA	290 800	10 336	280 464	3.6	96.4
GISURU	336 599	28 446	308 153	8.5	91.5
MUYINGA	492 100	91 074	401 026	18.5	81.5
RUYIGI	219 074	30 439	188 635	13.9	86.1
BUJUMBURA	3 311 241	1 748 461	1 562 780	52.8	47.2
BUBANZA	238 953	63 489	175 464	26.6	73.4
BUKINANYANA	268 083	67 764	200 319	25.3	74.7
CIBITOKÉ	259 136	147 686	111 450	57.0	43.0
ISARE	149 026	6 123	142 903	4.1	95.9
MPANDA	358 910	142 976	215 934	39.8	60.2
MUGERE	507 542	317 398	190 144	62.5	37.5
MUGINA	224 695	39 656	185 039	17.6	82.4
MUHUTA	117 027	26 237	90 790	22.4	77.6
MUKAZA	159 166	122 958	36 208	77.3	22.7
NTAHANGWA	912 865	809 161	103 704	88.6	11.4
RWIBAGA	115 838	5 013	110 825	4.3	95.7
BURUNGA	2 097 853	417 107	1 680 746	19.9	80.1
BURURI	182 929	10 111	172 818	5.5	94.5
MAKAMBA	368 668	74 963	293 705	20.3	79.7
MATANA	191 889	11 942	179 947	6.2	93.8
MUSONGATI	335 150	36 949	298 201	11.0	89.0
NYANZA	366 682	112 582	254 100	30.7	69.3
RUMONGE	426 928	127 316	299 612	29.8	70.2
RUTANA	225 607	43 244	182 363	19.2	80.8
BUTANYERERA	2 518 469	283 936	2 234 533	11.3	88.7
BUSONI	357 398	23 227	334 171	6.5	93.5
KAYANZA	330 304	54 501	275 803	16.5	83.5
KIREMBA	291 245	16 958	274 287	5.8	94.2
KIRUNDO	476 758	38 350	438 408	8.0	92.0
MATONGO	264 736	7 668	257 068	2.9	97.1
MUHANGA	222 657	17 078	205 579	7.7	92.3
NGOZI	312 366	116 156	196 210	37.2	62.8
TANGARA	263 005	9 998	253 007	3.8	96.2
GITEGA	2 251 957	315 643	1 936 314	14.0	86.0
BUGENDANA	228 556	10 673	217 883	4.7	95.3
GISHUBI	242 753	6 370	236 383	2.6	97.4
GITEGA	514 822	212 680	302 142	41.3	58.7
KARUSI	376 731	23 999	352 732	6.4	93.6
KIGANDA	148 621	9 079	139 542	6.1	93.9
MURAMVYA	166 103	29 345	136 758	17.7	82.3
MWARO	145 590	10 677	134 913	7.3	92.7
NYABIHANGA	175 076	5 784	169 292	3.3	96.7
SHOMBO	253 705	7 036	246 669	2.8	97.2

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



TABEAU A.4 : RAPPORT DE MASCULINITÉ PAR MILIEU DE RÉSIDENCE ET COMMUNE

	BURUNDI	Masculin	Féminin	Rapport de masculinité
BURUNDI	12 220 934	5 823 075	6 397 859	91.0
Urbain	2 990 466	1 478 766	1 511 700	97.8
Rural	9 230 468	4 344 309	4 886 159	88.9
BUHUMUZA	2 041 415	978 249	1 063 166	92.0
BUTAGANZWA	109 714	52 537	57 177	91.9
BUTIHINDA	433 228	206 627	226 601	91.2
CANKUZO	159 900	77 468	82 432	94.0
GISAGARA	290 800	139 560	151 240	92.3
GISURU	336 599	161 510	175 089	92.2
MUYINGA	492 100	234 505	257 595	91.0
RUYIGI	219 074	106 042	113 032	93.8
BUJUMBURA	3 311 241	1 636 669	1 674 572	97.7
BUBANZA	238 953	115 076	123 877	92.9
BUKINANYANA	268 083	129 654	138 429	93.7
CIBITOKÉ	259 136	126 374	132 762	95.2
ISARE	149 026	70 167	78 859	89.0
MPANDA	358 910	177 081	181 829	97.4
MUGERE	507 542	246 324	261 218	94.3
MUGINA	224 695	109 418	115 277	94.9
MUHUTA	117 027	55 351	61 676	89.7
MUKAZA	159 166	89 472	69 694	128.4
NTAHANGWA	912 865	463 458	449 407	103.1
RWIBAGA	115 838	54 294	61 544	88.2
BURUNGA	2 097 853	1 001 717	1 096 136	91.4
BURURI	182 929	85 299	97 630	87.4
MAKAMBA	368 668	173 859	194 809	89.2
MATANA	191 889	91 478	100 411	91.1
MUSONGATI	335 150	160 548	174 602	92.0
NYANZA	366 682	177 396	189 286	93.7
RUMONGE	426 928	204 587	222 341	92.0
RUTANA	225 607	108 550	117 057	92.7
BUTANYERERA	2 518 469	1 180 823	1 337 646	88.3
BUSONI	357 398	169 897	187 501	90.6
KAYANZA	330 304	155 893	174 411	89.4
KIREMBA	291 245	137 321	153 924	89.2
KIRUNDO	476 758	227 182	249 576	91.0
MATONGO	264 736	121 150	143 586	84.4
MUHANGA	222 657	99 623	123 034	81.0
NGOZI	312 366	148 538	163 828	90.7
TANGARA	263 005	121 219	141 786	85.5
GITEGA	2 251 956	1 025 617	1 226 339	83.6
BUGENDANA	228 556	102 350	126 206	81.1
GISHUBI	242 753	101 206	141 547	71.5
GITEGA	514 822	236 689	278 133	85.1
KARUSI	376 730	177 220	199 510	88.8
KIGANDA	148 621	67 857	80 764	84.0
MURAMVYA	166 103	76 513	89 590	85.4
MWARO	145 590	67 709	77 881	86.9
NYABIHANGA	175 076	78 624	96 452	81.5
SHOMBO	253 705	117 449	136 256	86.2

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024





		ENSEMBLE	MASCULIN	FEMININ	RAPPORT DE MASCULINITÉ
	MAKAMBA	368668	173859	194809	89
	MATANA	191889	91478	100411	91
	MUSONGATI	335150	160548	174602	92
	NYANZA	366682	177396	189286	94
	RUMONGE	426929	204588	222341	92
	RUTANA	225607	108550	117057	93
BUTANYERERA	ENSEMBLE	2518473	1180825	1337648	88
	BUSONI	357399	169898	187501	91
	KAYANZA	330304	155893	174411	89
	KIREMBA	291246	137322	153924	89
	KIRUNDO	476758	227182	249576	91
	MATONGO	264736	121150	143586	84
	MUHANGA	222657	99623	123034	81
	NGOZI	312366	148538	163828	91
	TANGARA	263007	121219	141788	85
GITEGA	ENSEMBLE	2251957	1025617	1226340	84
	BUGENDANA	228556	102350	126206	81
	GISHUBI	242753	101206	141547	71
	GITEGA	514822	236689	278133	85
	KARUSI	376730	177220	199510	89
	KIGANDA	148621	67857	80764	84
	MURAMVYA	166104	76513	89591	85
	MWARO	145590	67709	77881	87
	NYABIHANGA	175076	78624	96452	82
	SHOMBO	253705	117449	136256	86

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



TABEAU A5: RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR PROVINCE ET COMMUNE SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE RÉSIDENCE

	Ensemble	Urbain				Rural			
		Ensemble	Masculin	%	Féminin	%	Ensemble	Masculin	%
BURUNDI	12 220 934	2 990 466	1 478 766	49.4	1 511 700	50.6	9 230 468.0	4 344 309.0	47.1
BUHUMUZA	2 041 415	225 319	108 300	48.1	117 019	51.9	1 816 096.0	869 949.0	47.9
BUTAGANZWA	109 714	4 566	2 069	45.3	2 497	54.7	105 148.0	50 468.0	48.0
BUTHINDA	433 228	42 759	20 735	48.5	22 024	51.5	390 469.0	185 892.0	47.6
CANKUZO	159 900	17 699	8 379	47.3	9 320	52.7	142 201.0	69 089.0	48.6
GISAGARA	290 800	10 336	4 944	47.8	5 392	52.2	280 464.0	134 616.0	48.0
GISURU	336 599	28 446	13 875	48.8	14 571	51.2	308 153.0	147 635.0	47.9
MUYINGA	492 100	91 074	43 706	48.0	47 368	52.0	401 026.0	190 799.0	47.6
RUYIGI	219 074	30 439	14 592	47.9	15 847	52.1	188 635.0	91 450.0	48.5
BUJUMBURA	3 311 241	1 748 461	884 285	50.6	864 176	49.4	1 562 780.0	752 384.0	48.1
BUBANZA	238 953	63 489	30 288	47.7	33 201	52.3	175 464.0	84 788.0	48.3
BUKINANYANA	268 083	67 764	32 354	47.7	35 410	52.3	200 319.0	97 300.0	48.6
CIBITOKÉ	259 136	147 686	71 650	48.5	76 036	51.5	111 450.0	54 724.0	49.1
ISARE	149 026	6 123	2 827	46.2	3 296	53.8	142 903.0	67 340.0	47.1
MPANDA	358 910	142 976	71 765	50.2	71 211	49.8	215 934.0	105 316.0	48.8
MUGERE	507 542	317 398	157 796	49.7	159 602	50.3	190 144.0	88 528.0	46.6

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



	Ensemble	Urbain					Rural				
		Ensemble	Masculin	%	Féminin	%	Ensemble	Masculin	%	Féminin	%
MUHUTA	117 027	26 237	12 485	47.6	13 752	52.4	90 790.0	42 866.0	47.2	47 924	52.8
MUKAZA	159 166	122 958	71 174	57.9	51 784	42.1	36 208.0	18 298.0	50.5	17 910	49.5
NTAHANGWA	912 865	809 161	412 477	51.0	396 684	49.0	103 704.0	50 981.0	49.2	52 723	50.8
RWIBAGA	115 838	5 013	2 394	47.8	2 619	52.2	110 825.0	51 900.0	46.8	58 925	53.2
BURUNGA	2 097 853	417 107	202 603	48.6	214 504	51.4	1 680 746.0	799 114.0	47.5	881 632	52.5
BURURI	182 929	10 111	4 896	48.4	5 215	51.6	172 818.0	80 403.0	46.5	92 415	53.5
MAKAMBA	368 668	74 963	35 323	47.1	39 640	52.9	293 705.0	138 536.0	47.2	155 169	52.8
MATANA	191 889	11 942	6 129	51.3	5 813	48.7	179 947.0	85 349.0	47.4	94 598	52.6
MUSONGATI	335 150	36 949	18 140	49.1	18 809	50.9	298 201.0	142 408.0	47.8	155 793	52.2
NYANZA	366 682	112 582	54 743	48.6	57 839	51.4	254 100.0	122 653.0	48.3	131 447	51.7
RUMONGE	426 928	127 316	61 879	48.6	65 437	51.4	299 612.0	142 708.0	47.6	156 904	52.4
RUTANA	225 607	43 244	21 493	49.7	21 751	50.3	182 363.0	87 057.0	47.7	95 306	52.3
BUTANYERERA	2 518 469	283 936	135 265	47.6	148 671	52.4	2 234 533.0	1 045 558.0	46.8	1 188 975	53.2
BUSONI	357 398	23 227	11 094	47.8	12 133	52.2	334 171.0	158 803.0	47.5	175 368	52.5
KAYANZA	330 304	54 501	25 887	47.5	28 614	52.5	275 803.0	130 006.0	47.1	145 797	52.9
KIREMBA	291 245	16 958	8 035	47.4	8 923	52.6	274 287.0	129 286.0	47.1	145 001	52.9



	Ensemble	Urbain					Rural				
		Ensemble	Masculin	%	Féminin	%	Ensemble	Masculin	%	Féminin	%
KIRUNDO	476 758	38 350	18 263	47,6	20 087	52,4	438 408,0	208 919,0	47,7	229 489	52,3
MATONGO	264 736	7 668	3 581	46,7	4 087	53,3	257 068,0	117 569,0	45,7	139 499	54,3
MUHANGA	222 657	17 078	7 897	46,2	9 181	53,8	205 579,0	91 726,0	44,6	113 853	55,4
NGOZI	312 366	116 156	55 819	48,1	60 337	51,9	196 210,0	92 719,0	47,3	103 491	52,7
TANGARA	263 005	9 998	4 689	46,9	5 309	53,1	253 007,0	116 530,0	46,1	136 477	53,9
GITEGA	2 251 956	315 643	148 313	47,0	167 330	53,0	1 936 313,0	877 304,0	45,3	1 059 009	54,7
BUGENDANA	228 556	10 673	4 839	45,3	5 834	54,7	217 883,0	97 511,0	44,8	120 372	55,2
GISHUBI	242 753	6 370	2 829	44,4	3 541	55,6	236 383,0	98 377,0	41,6	138 006	58,4
GITEGA	514 822	212 680	100 271	47,1	112 409	52,9	302 142,0	136 418,0	45,2	165 724	54,8
KARUSI	376 730	23 999	11 241	46,8	12 758	53,2	352 731,0	165 979,0	47,1	186 752	52,9
KIGANDA	148 621	9 079	4 213	46,4	4 866	53,6	139 542,0	63 644,0	45,6	75 898	54,4
MURAMVYA	166 103	29 345	13 858	47,2	15 487	52,8	136 758,0	62 655,0	45,8	74 103	54,2
MWARO	145 590	10 677	5 098	47,7	5 579	52,3	134 913,0	62 611,0	46,4	72 302	53,6
NYABIHANGA	175 076	5 784	2 722	47,1	3 062	52,9	169 292,0	75 902,0	44,8	93 390	55,2
SHOMBO	253 705	7 036	3 242	46,1	3 794	53,9	246 669,0	114 207,0	46,3	132 462	53,7

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

TABLEAU A.6 : RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR ÂGE SELON LE SEXE

Groupe d'âges	Ensemble		Sexe			
	Total	Proportion	Masculin	Féminin	Proportion	Proportion
Burundi	12 220 934	100,0	5823075	6397859	47,6	52,4
0 - 14 ans	5 505 806	45,1	2754922	2750884	22,5	22,5
15-49 ans	5 448 414	44,6	2486442	2961972	20,3	24,2
15 - 59 ans	6 027 615	49,3	2756203	3271412	22,6	26,8
60 ans ou plus	687 513	5,6	311950	375563	2,6	3,1
0 - 4 ans	2041065	16,7	1022870	1018195	8,4	8,3
5 - 9 ans	1816286	14,9	912186	904100	7,5	7,4
10 - 14 ans	1648455	13,5	819866	828589	6,7	6,8
15 - 19 ans	1336094	10,9	628707	707387	5,1	5,8
20 - 24 ans	1003805	8,2	438251	565554	3,6	4,6
25 - 29 ans	778950	6,4	340973	437977	2,8	3,6
30 - 34 ans	759217	6,2	344621	414596	2,8	3,4
35 - 39 ans	661689	5,4	304499	357190	2,5	2,9
40 - 44 ans	541911	4,4	254365	287546	2,1	2,4
45 - 49 ans	366748	3,0	175026	191722	1,4	1,6
50 - 54 ans	334058	2,7	153938	180120	1,3	1,5
55 - 59 ans	245143	2,0	115823	129320	0,9	1,1
60 - 64 ans	259545	2,1	120718	138827	1,0	1,1
65 - 69 ans	173249	1,4	82697	90552	0,7	0,7
70 - 74 ans	129754	1,1	58165	71589	0,5	0,6
75 - 79 ans	58267	0,5	25362	32905	0,2	0,3
80 ans ou plus	66698	0,5	25008	41690	0,2	0,3

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



TABLEAU A.7 : RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR ÂGE SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE RÉSIDENCE

Groupe d'âge	Ensemble				Urbain				Rural			
	Sexe				Sexe				Sexe			
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
0 - 14 ans	5505806	45,1	2754922	2750884	1210028	9,9	600583	609445	609445	4295778	35,2	2154339
15 - 59 ans	6027615	49,3	2756203	3271412	1673655	13,7	828407	845248	845248	4353960	35,6	2426164
60 ans ou plus	687513	5,6	311950	375563	106783	0,9	49776	57007	57007	580730	4,8	318556
Total	12220934	100,0	5823075	6397859	2990466	24,5	1478766	1511700	1511700	9230468	75,5	4886159
Burundi	12220934	100,0	5823075	6397859	2990466	24,5	1478766	1511700	1511700	9230468	75,5	4886159
0-4 ans	2041065	16,7	1022870	1018195	457682	3,7	229873	227809	227809	1583383	13,0	790386
0 ans	445592	3,6	222368	223224	101925	0,8	51030	50895	50895	343667	2,8	171338
1 ans	390278	3,2	195438	194840	89845	0,7	45013	44832	44832	300433	2,5	150425
2 ans	406820	3,3	203773	203047	91343	0,7	45701	45642	45642	315477	2,6	158072
3 ans	404506	3,3	203055	201451	87916	0,7	44162	43754	43754	316590	2,6	158893
4 ans	393869	3,2	198236	195633	86653	0,7	43967	42686	42686	307216	2,5	152947
5-9 ans	1816286	14,9	912186	904100	393701	3,2	197875	195826	195826	1422585	11,6	708274





Groupe d'âge	Ensemble				Urbain				Rural			
	Sexe				Sexe				Sexe			
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
5 ans	398863	3,3	200902	197961	0,7	84212	0,7	42380	41832	314651	2,6	158522
6 ans	365093	3,0	183330	181763	0,7	80620	0,7	40518	40102	284473	2,3	142812
7 ans	357361	2,9	179827	177534	0,6	77686	0,6	39272	38414	279675	2,3	140555
8 ans	357284	2,9	178820	178464	0,6	76621	0,6	38343	38278	280663	2,3	140477
9 ans	337685	2,8	169307	168378	0,6	74562	0,6	37362	37200	263123	2,2	131945
10-14 ans	1648455	13,5	819866	828589	2,9	358645	2,9	172835	185810	1289810	10,6	647031
10 ans	332293	2,7	167352	164941	0,6	70569	0,6	35141	35428	261724	2,1	129513
11 ans	304618	2,5	152141	152477	0,5	66957	0,5	32745	34212	237661	1,9	119396
12 ans	347052	2,8	172497	174555	0,6	73827	0,6	35534	38293	273225	2,2	136963
13 ans	334091	2,7	165645	168446	0,6	72308	0,6	34409	37899	261783	2,1	131236
14 ans	330401	2,7	162231	168170	0,6	74984	0,6	35006	39978	255417	2,1	127225
15-19 ans	1336094	10,9	628707	707387	2,8	343780	2,8	162204	181576	992314	8,1	466503
15 ans	305053	2,5	148799	156254	0,6	71540	0,6	33282	38258	233513	1,9	115517
16 ans	287682	2,4	136169	151513	0,6	71543	0,6	33146	38397	216139	1,8	103023
17 ans	263590	2,2	124842	138748	0,6	68780	0,6	32669	36111	194810	1,6	92173

115



Groupe d'âge	Ensemble				Urbain				Rural			
	Sexe				Sexe				Sexe			
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
30 ans	176131	1,4	77339	98792	54198	0,4	25672	28526	121933	1,0	51667	70266
31 ans	165963	1,4	77692	88271	54402	0,4	26945	27457	111561	0,9	50747	60814
32 ans	142335	1,2	64854	77481	45859	0,4	22668	23191	96476	0,8	42186	54290
33 ans	129477	1,1	57825	71652	40301	0,3	20355	19946	89176	0,7	37470	51706
34 ans	145311	1,2	66911	78400	44668	0,4	23057	21611	100643	0,8	43854	56789
35-39 ans	661689	5,4	304499	357190	189648	1,6	99442	90206	472041	3,9	205057	266984
35 ans	152582	1,2	69980	82602	44241	0,4	23138	21103	108341	0,9	46842	61499
36 ans	134721	1,1	61603	73118	38863	0,3	20212	18651	95858	0,8	41391	54467
37 ans	122994	1,0	56952	66042	35982	0,3	18838	17144	87012	0,7	38114	48898
38 ans	128691	1,1	59112	69579	36562	0,3	19173	17389	92129	0,8	39939	52190
39 ans	122701	1,0	56852	65849	34000	0,3	18081	15919	88701	0,7	38771	49930
40-44 ans	541911	4,4	254365	287546	137791	1,1	73811	63980	404120	3,3	180554	223566
40 ans	140333	1,1	64497	75836	35449	0,3	18934	16515	104884	0,9	45563	59321
41 ans	93600	0,8	43218	50382	25402	0,2	13310	12092	68198	0,6	29908	38290
42 ans	118645	1,0	56591	62054	29796	0,2	16030	13766	88849	0,7	40561	48288

117



Groupe d'âge	Ensemble				Urbain				Rural			
	Sexe				Sexe				Sexe			
	Total		Masculin	Féminin	Total		Masculin	Féminin	Total		Masculin	Féminin
55 ans	54402	0,4	25071	29331	10302	0,1	5485	4817	44100	0,4	19586	24514
56 ans	53376	0,4	25729	27647	10061	0,1	5616	4445	43315	0,4	20113	23202
57 ans	42403	0,3	20085	22318	7731	0,1	4258	3473	34672	0,3	15827	18845
58 ans	43774	0,4	20876	22898	8066	0,1	4368	3698	35708	0,3	16508	19200
59 ans	51188	0,4	24062	27126	9125	0,1	4913	4212	42063	0,3	19149	22914
60-64 ans	259545	2,1	120718	138827	42555	0,3	21925	20630	216990	1,8	98793	118197
60 ans	65888	0,5	29247	36641	10588	0,1	5435	5153	55300	0,5	23812	31488
61 ans	43249	0,4	20330	22919	7507	0,1	3944	3563	35742	0,3	16386	19356
62 ans	60459	0,5	29319	31140	10152	0,1	5261	4891	50307	0,4	24058	26249
63 ans	38572	0,3	18357	20215	6199	0,1	3236	2963	32373	0,3	15121	17252
64 ans	51377	0,4	23465	27912	8109	0,1	4049	4060	43268	0,4	19416	23852
65-69 ans	173249	1,4	82697	90552	26406	0,2	13145	13261	146843	1,2	69552	77291
65 ans	44355	0,4	21284	23071	6797	0,1	3457	3340	37558	0,3	17827	19731
66 ans	36572	0,3	17886	18686	5673	0,0	2913	2760	30899	0,3	14973	15926
67 ans	30393	0,2	14841	15552	4664	0,0	2333	2331	25729	0,2	12508	13221



Groupe d'âge	Ensemble				Urbain				Rural			
	Sexe				Sexe				Sexe			
	Total		Masculin	Féminin	Total		Masculin	Féminin	Total		Masculin	Féminin
68 ans	29015	0,2	13565	15450	4492	0,0	2159	2333	24523	0,2	11406	13117
69 ans	32914	0,3	15121	17793	4780	0,0	2283	2497	28134	0,2	12838	15296
70-74 ans	129754	1,1	58165	71589	18530	0,2	8168	10362	111224	0,9	49997	61227
70 ans	41026	0,3	17269	23757	5643	0,0	2423	3220	35383	0,3	14846	20537
71 ans	21730	0,2	10432	11298	3254	0,0	1523	1731	18476	0,2	8909	9567
72 ans	26473	0,2	12991	13482	3913	0,0	1827	2086	22560	0,2	11164	11396
73 ans	17541	0,1	7905	9636	2540	0,0	1119	1421	15001	0,1	6786	8215
74 ans	22984	0,2	9568	13416	3180	0,0	1276	1904	19804	0,2	8292	11512
75-79 ans	58267	0,5	25362	32905	8991	0,1	3455	5536	49276	0,4	21907	27369
75 ans	16398	0,1	7118	9280	2546	0,0	1000	1546	13852	0,1	6118	7734
76 ans	11777	0,1	5480	6297	1835	0,0	748	1087	9942	0,1	4732	5210
77 ans	9109	0,1	4212	4897	1420	0,0	586	834	7689	0,1	3626	4063
78 ans	9315	0,1	3987	5328	1403	0,0	518	885	7912	0,1	3469	4443
79 ans	11668	0,1	4565	7103	1787	0,0	603	1184	9881	0,1	3962	5919
80 ans ou plus	66698	0,5	25008	41690	10301	0,1	3083	7218	56397	0,5	21925	34472

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

TABLEAU A.8 : RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR GROUPE D'ÂGES FONCTIONNELS (EDUCATION) SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE RÉSIDENCE

Age	Milieu de résidence											
	Burundi				Urbain				Rural			
	Sexe				Sexe				Sexe			
	Total	Pour cent age	Masculin	Féminin	Total	Pourcentage	Masculin	Féminin	Total	Pourcentage	Masculin	Féminin
3 - 5 ans	1197238	9,8	602193	595045	258781	2,1	130509	128272	938457	7,7	471684	466773
6 -14 ans	3065878	25,1	1531150	1534728	668134	5,5	328330	339804	2397744	19,6	1202820	1194924
6-7 ans	722454	5,9	363157	359297	158306	1,3	79790	78516	564148	4,6	283367	280781
8-9 ans	694969	5,7	348127	346842	151183	1,2	75705	75478	543786	4,4	272422	271364
10-11 ans	636911	5,2	319493	317418	137526	1,1	67886	69640	499385	4,1	251607	247778
12-13 ans	681143	5,6	338142	343001	146135	1,2	69943	76192	535008	4,4	268199	266809
15-17 ans	856325	7,0	409810	446515	211863	1,7	99097	112766	644462	5,3	310713	333749
18-21 ans	898713	7,4	402462	496251	254847	2,1	121766	133081	643866	5,3	280696	363170

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024





RESULTATS PRÉLIMINAIRES | RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION, DE L'HABITAT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE DU BURUNDI (RGPHAE)

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

TABLEAU A 10 : RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR GROUPE D'ÂGES SPÉCIFIQUES (SANTÉ) SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE RÉSIDENCE

Groupe d'âges	Ensemble			Urbain			Rural		
	Total	Pourcentage	Masculin	Féminin	Total	Pourcentage	Masculin	Féminin	Total
< 5 ans	2 041 065	16.7	1 022 870	1 018 195	457 682	3.7	229 873	227 809	1 583 383
5-14	3 464 741	28.4	1 732 052	1 732 689	752 346	6.2	370 710	381 636	2 712 395
15-24	2 339 899	19.1	1 066 958	1 272 941	648 266	5.3	306 430	341 836	1 691 633
25-44	2 741 767	22.4	1 244 458	1 497 309	822 617	6.7	411 676	410 941	1 919 150
45-59	945 949	7.7	444 787	501 162	202 772	1.7	110 301	92 471	743 177
60 ans et +	687 513	5.6	311 950	375 563	106 783	0.9	49 776	57 007	580 730
									4.8
									262 174
									318 556

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024





TABEAU A.11 : RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR TRANCHES D'ÂGES SELON LE SEXE

Groupe d'âges	Sexe					
	Total	Masculin	Féminin	% Total	% Masculin	% Féminin
Burundi	12 220 934	5 823 075	6 397 859	100	47,6	52,4
0 14 ans	5 505 806	2 754 922	2 750 884	45,1	50,0	50,0
15 59 ans	6 027 615	2 756 203	3 271 412	49,3	45,7	54,3
60 ans ou plus	687 513	311 950	375 563	5,6	45,4	54,6
0 4 ans	2 041 065	1 022 870	1 018 195	16,7	50,1	49,9
5 9 ans	1 816 286	912 186	904 100	14,9	50,2	49,8
10 14 ans	1 648 455	819 866	828 589	13,5	49,7	50,3
15 19 ans	1 336 094	628 707	707 387	10,9	47,1	52,9
20 24 ans	1 003 805	438 251	565 554	8,2	43,7	56,3
25 29 ans	778 950	340 973	437 977	6,4	43,8	56,2
30 34 ans	759 217	344 621	414 596	6,2	45,4	54,6
35 39 ans	661 689	304 499	357 190	5,4	46,0	54,0
40 44 ans	541 911	254 365	287 546	4,4	46,9	53,1
45 49 ans	366 748	175 026	191 722	3	47,7	52,3
50 54 ans	334 058	153 938	180 120	2,7	46,1	53,9
55 59 ans	245 143	115 823	129 320	2	47,2	52,8
60 64 ans	259 545	120 718	138 827	2,1	46,5	53,5
65 69 ans	173 249	82 697	90 552	1,4	47,7	52,3
70 74 ans	129 754	58 165	71 589	1,1	44,8	55,2
75 79 ans	58 267	25 362	32 905	0,5	43,5	56,5
80 ans ou plus	66 698	25 008	41 690	0,5	37,5	62,5

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



TABLEAU A.12 : RÉPARTITION DE LA POPULATION DE 18 ANS OU PLUS PAR PROVINCE ET COMMUNE SELON LE SEXE ET MILIEU DE RÉSIDENCE

	MILIEU										Poids au niveau National	Poids au niveau provincie
	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE					
	Sexe			Sexe			Sexe					
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total			
	BURUNDI	779086	789489	1568575	1879257	2410971	4290228	2658343	3200460	5858803	100,0	
BUHUMUZA	BUTAGANZWA	854	1166	2020	21188	25394	46582	22042	26560	48602	0,8	5,3
	BUTHINDA	9290	10768	20058	77963	97435	175398	87253	108203	195456	3,3	21,4
	CANKUZO	4048	4475	8523	30395	34510	64905	34443	38985	73428	1,3	8,0
	GISAGARA	2087	2431	4518	57516	67217	124733	59603	69648	129251	2,2	14,1
	GISURU	5961	6492	12453	62291	73378	135669	68252	79870	148122	2,5	16,2
	MUYINGA	19838	22471	42309	78099	97465	175564	97937	119936	217873	3,7	23,8
	RUYIGI	6674	7692	14366	39986	46488	86474	46660	54180	100840	1,7	11,0
	Total	48752	55495	104247	367438	441887	809325	416190	497382	913572	15,6	100,0
BUJUMBURA	BUBANZA	13522	15882	29404	36585	43439	80024	50107	59321	109428	1,9	6,4
	BUKINANYANA	13742	16474	30216	41488	48387	89875	55230	64861	120091	2,0	7,1
	CIBITOKÉ	32354	36053	68407	23266	26228	49494	55620	62281	117901	2,0	6,9
	ISARE	1256	1642	2898	30291	38408	68699	31547	40050	71597	1,2	4,2
	MPANDA	34493	33837	68330	45178	51266	96444	79671	85103	164774	2,8	9,7
	MUGERE	94558	93277	187835	40345	52782	93127	134903	146059	280962	4,8	16,6
	MUGINA	8438	9726	18164	38950	44716	83666	47388	54442	101830	1,7	6,0
	MUHUTA	5792	6900	12692	18610	24015	42625	24402	30915	55317	0,9	3,3
	MUKAZA	52648	33412	86060	9999	9705	19704	62647	43117	105764	1,8	6,2
	NTAHANGWA	243316	219978	463294	23844	26251	50095	267160	246229	513389	8,8	30,2
	RWIBAGA	1226	1304	2530	23310	30449	53759	24536	31753	56289	1,0	3,3
	Total	501345	468485	969830	331866	395646	727512	833211	864131	1697342	29,0	100,0
BURUNGA	BURURI	2788	2972	5760	36483	48465	84948	39271	51437	90708	1,5	9,3
	MAKAMBA	15065	18655	33720	59691	74378	134069	74756	93033	167789	2,9	17,1
	MATANA	3507	3163	6670	40711	50483	91194	44218	53646	97864	1,7	10,0
	MUSONGATI	7450	8058	15508	61288	73821	135109	68738	81879	150617	2,6	15,4



	NYANZA	25064	28118	53182	54489	63569	118058	79553	91687	171240	2,9	17,5
	RUMONGE	29212	32452	61664	61723	75909	137632	90935	108361	199296	3,4	20,3
	RUTANA	10036	10302	20338	37524	45183	82707	47560	55485	103045	1,8	10,5
	Total	93122	103720	196842	351909	431808	783717	445031	535528	980559	16,7	100,0
BUTANYERERA	BUSONI	4868	5858	10726	66340	82827	149167	71208	88685	159893	2,7	13,3
	KAYANZA	12158	14360	26518	59457	75148	134605	71615	89508	161123	2,8	13,4
	KIREMBA	3508	4194	7702	55387	72397	127784	58895	76591	135486	2,3	11,3
	KIRUNDO	8660	9807	18467	88440	111423	199863	97100	121230	218330	3,7	18,2
	MATONGO	1554	2051	3605	52346	73748	126094	53900	75799	129699	2,2	10,8
	MUHANGA	3464	4714	8178	41407	62331	103738	44871	67045	111916	1,9	9,3
	NGOZI	28733	31505	60238	45142	56114	101256	73875	87619	161494	2,8	13,5
	TANGARA	2022	2631	4653	48835	68416	117251	50857	71047	121904	2,1	10,2
	Total	64967	75120	140087	457354	602404	1059758	522321	677524	1199845	20,5	100,0
GITEGA	BUGENDANA	2039	3022	5061	42142	62622	104764	44181	65644	109825	1,9	10,3
	GISHUBI	1149	1734	2883	36225	71594	107819	37374	73328	110702	1,9	10,4
	GITEGA	48676	58951	107627	57044	83757	140801	105720	142708	248428	4,2	23,3
	KARUSI	5115	6250	11365	69179	89430	158609	74294	95680	169974	2,9	15,9
	KIGANDA	1939	2412	4351	27668	39478	67146	29607	41890	71497	1,2	6,7
	MURAMVYA	6605	7927	14532	27582	38883	66465	34187	46810	80997	1,4	7,6
	MWARO	2711	2961	5672	29116	39245	68361	31827	42206	74033	1,3	6,9
	NYABIHANGA	1272	1557	2829	32586	49434	82020	33858	50991	84849	1,4	7,9
	SHOMBO	1394	1855	3249	49148	64783	113931	50542	66638	117180	2,0	11,0
	Total	70900	86669	157569	370690	539226	909916	441590	625895	1067485	18,2	100,0

Source : BURUNDI-RGPFAE 2024



TABLEAU A.13 : RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR MILIEU DE RÉSIDENCE, PROVINCE ET COMMUNE SELON LA TAILLE DU MÉNAGE

	MÉNAGE ORDINAIRE			MÉNAGE AGRICOLE		
	TAILLE MOYENNE	EFFECTIF	POURCENTAGE	TAILLE MOYENNE	EFFECTIF	POURCENTAGE
BURUNDI	4,5	2724457	100	4,6	2335995	85,7
URBAIN	4,3	688425	25,3	4,9	390809	56,8
RURAL	4,5	2036032	74,7	4,6	1945186	95,5
BUTAGANZWA	4,8	22752	0,8	4,8	22561	99,2
BUTIHINDA	4,4	99533	3,7	4,5	94324	94,8
CANKUZO	4,7	33695	1,2	4,7	29782	88,4
GISAGARA	4,7	61910	2,3	4,8	59004	95,3
GISURU	4,8	70165	2,6	4,8	68822	98,1
MUYINGA	4,6	107593	3,9	4,7	98570	91,6
RUYIGI	4,8	45701	1,7	4,8	43005	94,1
BUHUMUZA	4,6	441349	16,2	4,7	416068	94,3
BUBANZA	4,8	49413	1,8	5	46278	93,7
BUKINANYANA	4,8	56055	2,1	4,9	49992	89,2
CIBITOKÉ	4,6	56085	2,1	4,9	46824	83,5
ISARE	4,9	30603	1,1	4,9	29400	96,1
MPANDA	4,7	75927	2,8	5,1	58048	76,5
MUGERE	4,6	110077	4	5,1	58479	53,1
MUGINA	4,8	46528	1,7	5	43028	92,5
MUHUTA	5,1	23164	0,9	5,2	21123	91,2
MUKAZA	3,8	41529	1,5	4,9	10750	25,9
NTAHANGWA	4,2	216076	7,9	5	74296	34,4
RWIBAGA	4,7	24526	0,9	4,8	23536	96,0
BUJUMBURA	4,5	729983	26,8	5	461754	63,3
BURURI	4,4	41427	1,5	4,6	39026	94,2
MAKAMBA	4,7	77682	2,9	4,9	73331	94,4
MATANA	4,4	43656	1,6	4,5	41587	95,3
MUSONGATI	4,7	71083	2,6	4,8	69154	97,3
NYANZA	4,8	76562	2,8	5	67924	88,7
RUMONGE	4,9	87538	3,2	5,1	75454	86,2
RUTANA	4,8	47256	1,7	4,9	44886	95,0
BURUNGA	4,7	445204	16,3	4,9	411362	92,4
BUSONI	4,4	81249	3	4,5	77459	95,3
KAYANZA	4,4	74291	2,7	4,5	68880	92,7
KIREMBA	4,2	68812	2,5	4,3	62754	91,2
KIRUNDO	4,3	109939	4	4,4	103803	94,4
MATONGO	4,3	61202	2,2	4,4	60019	98,1
MUHANGA	4	55175	2	4,1	54310	98,4
NGOZI	4,1	76729	2,8	4,2	65917	85,9
TANGARA	4,3	60752	2,2	4,4	59108	97,3
BUTANYERERA	4,3	588149	21,6	4,4	552250	93,9
BUGENDANA	4,2	54013	2	4,3	53246	98,6
GISHUBI	4,1	59031	2,2	4,2	57900	98,1
GITEGA	4,3	120351	4,4	4,5	104734	87,0
KARUSI	4,6	82400	3	4,6	80754	98,0
KIGANDA	4,4	34087	1,3	4,4	33267	97,6
MURAMVYA	4,4	38154	1,4	4,4	36343	95,3
MWARO	4,2	34799	1,3	4,3	33177	95,3
NYABIHANGA	4,2	41650	1,5	4,2	40802	98,0
SHOMBO	4,6	55287	2	4,6	54338	98,3
GITEGA	4,3	519772	19,1	4,4	494561	95,1

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



TABLEAU A.14: RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR PROVINCE, COMMUNE SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE ET LA TAILLE DU MÉNAGE

	MILIEU DE RÉSIDENCE											
	ENSEMBLE				URBAIN				RURAL			
	MÉNAGE ORDINAIRE		MÉNAGE AGRICOLE		MÉNAGE ORDINAIRE		MÉNAGE AGRICOLE		MÉNAGE ORDINAIRE		MÉNAGE AGRICOLE	
	Taille moyenne	Effectif	Taille moyenne	Effectif	Taille moyenne	Effectif	Taille moyenne	Effectif	Taille moyenne	Effectif	Taille moyenne	Effectif
BURUNDI	4,5	2724457	4,6	2335995	4,3	688425	4,9	390809	4,5	2036032	4,6	1945186
BUHUMUZA	4,6	441349	4,7	416068	4,5	50316	4,8	41824	4,6	391033	4,7	374244
BUTAGANZWA	4,8	22752	4,8	22561	4,6	990	4,7	969	4,8	21762	4,9	21592
BUTIHINDA	4,4	99533	4,5	94324	4,2	10196	4,5	8654	4,4	89337	4,4	85670
CANKUZO	4,7	33695	4,7	29782	4,2	4200	4,6	3458	4,8	29495	4,8	26324
GISAGARA	4,7	61910	4,8	59004	4,8	2167	4,9	1983	4,7	59743	4,8	57021
GISURU	4,8	70165	4,8	68822	5,0	5633	5,2	5374	4,8	64532	4,8	63448
MUYINGA	4,6	107593	4,7	98570	4,5	20223	4,8	15451	4,6	87370	4,7	83119
RUYIGI	4,8	45701	4,8	43005	4,4	6907	4,7	5935	4,9	38794	4,9	37070
BUJUMBURA	4,5	729983	5,0	461754	4,3	405796	5,1	169282	4,8	324187	5,0	292472
BUBANZA	4,8	49413	5,0	46278	4,7	13388	5,0	11512	4,9	36025	4,9	34766
BUKINANYANA	4,8	56055	4,9	49992	4,8	14155	5,1	11521	4,8	41900	4,9	38471
CIBITOKÉ	4,6	56085	4,9	46824	4,6	32444	4,9	24935	4,7	23641	4,8	21889
ISARE	4,9	30603	4,9	29400	4,8	1271	4,9	1193	4,9	29332	4,9	28207
MPANDA	4,7	75927	5,1	58048	4,6	31232	5,2	20800	4,8	44695	5,1	37248
MUGERE	4,6	110077	5,1	58479	4,5	70810	5,2	23855	4,8	39267	5,0	34624
MUGINA	4,8	46528	5,0	43028	4,7	8434	5,0	7081	4,9	38094	5,0	35947
MUHUTA	5,1	23164	5,2	21123	4,9	5343	5,4	3994	5,1	17821	5,2	17129
MUKAZA	3,8	41529	4,9	10750	3,6	33920	4,5	5257	4,8	7609	5,2	5493
NTAHANGWA	4,2	216076	5,0	74296	4,2	193647	5,0	58214	4,6	22429	5,0	16082
RWIBAGA	4,7	24526	4,8	23536	4,4	1152	4,7	920	4,7	23374	4,8	22616
BURUNGA	4,7	445204	4,9	411362	4,6	90704	5,0	71241	4,7	354500	4,8	340121
BURURI	4,4	41427	4,6	39026	3,9	2584	4,5	1765	4,4	38843	4,6	37261
MAKAMBA	4,7	77682	4,9	73331	4,6	16170	5,0	13596	4,8	61512	4,8	59735
MATANA	4,4	43656	4,5	41587	3,8	3161	4,4	2334	4,4	40495	4,5	39253



MUSONGATI	4,7	71083	4,8	69154	5,2	7108	5,4	6550	4,7	63975	4,7	62604
NYANZA	4,8	76562	5,0	67924	4,6	24723	5,0	19238	4,9	51839	5,0	48686
RUMONGE	4,9	87538	5,1	75454	4,7	27344	5,1	19665	5,0	60194	5,1	55789
RUTANA	4,8	47256	4,9	44886	4,5	9614	4,8	8093	4,8	37642	4,9	36793
BUTANYERERA	4,3	588149	4,4	552249	4,3	66756	4,6	51058	4,3	521393	4,3	501192
BUSONI	4,4	81249	4,5	77459	4,3	5371	4,5	4793	4,4	75878	4,5	72666
KAYANZA	4,4	74291	4,5	68880	4,4	12381	4,7	9361	4,5	61910	4,5	59519
KIREMBA	4,2	68812	4,3	62754	4,5	3806	4,8	2902	4,2	65006	4,3	59852
KIRUNDO	4,3	109939	4,4	103803	4,3	9015	4,6	7123	4,3	100924	4,4	96680
MATONGO	4,3	61202	4,4	60019	4,4	1739	4,5	1667	4,3	59463	4,4	58352
MUHANGA	4,0	55175	4,1	54310	4,2	4066	4,3	3930	4,0	51109	4,0	50380
NGOZI	4,1	76729	4,2	65917	4,1	28020	4,6	19195	4,0	48709	4,1	46722
TANGARA	4,3	60752	4,4	59107	4,2	2358	4,4	2087	4,3	58394	4,4	57021
GITEGA	4,3	519772	4,4	494561	4,2	74853	4,6	57404	4,4	444919	4,4	437157
BUGENDANA	4,2	54013	4,3	53246	4,1	2598	4,2	2456	4,2	51415	4,3	50790
GISHUBI	4,1	59031	4,2	57900	4,2	1510	4,4	1423	4,1	57521	4,2	56477
GITEGA	4,3	120351	4,5	104734	4,2	50619	4,6	36345	4,3	69732	4,4	68389
KARUSI	4,6	82400	4,6	80754	4,3	5633	4,5	4846	4,6	76767	4,6	75908
KIGANDA	4,4	34087	4,4	33267	4,4	2068	4,6	1890	4,4	32019	4,4	31377
MURAMVYA	4,4	38154	4,4	36343	4,4	6678	4,7	5693	4,3	31476	4,4	30650
MWARO	4,2	34799	4,3	33177	3,8	2788	4,4	2043	4,2	32011	4,3	31134
NYABIHANGA	4,2	41650	4,2	40802	4,2	1370	4,5	1206	4,2	40280	4,2	39596
SHOMBO	4,6	55287	4,6	54338	4,4	1589	4,6	1502	4,6	53698	4,6	52836

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



ANNEXE 2 : VOLET HABITAT

TABLEAU A15 : RÉPARTITION DES MÉNAGES ORDINAIRES PAR PROVINCE ET COMMUNE SELON LE TYPE D'HABITATION ET MILIEU DE RÉSIDENCE

Entité adminis- trative	TYPE D'HABITATION																		
	ENSEM- BLE	Maison ordinaire		Immeuble d'apparte- ment		Villa simple		Villa avec étage		Maison en bande		Case		Hutte		Logement dans une ferme		Autre	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
BURUNDI	2724595	239693 1	88,0	7567 0,3	66350 2,4	7990 0,3	181156 6,6	42336 1,6	17910 0,7	1678 0,1	2677 0,1								
Urbain	688503	472863	68,7	4685	0,7	55015	8,0	7774	1,1	138908	20,2	3543	0,5	2750	0,4	974	0,1	1991	0,3
Rural	2036092	192406 8	94,5	2882	0,1	11335	0,6	216	0,0	42248	2,1	38793	1,9	15160	0,7	704	0,0	686	0,0
BUHUMUZA	441358	417061	94,5	597 0,1	1857 0,4	53 0,0	8792 2,0	8680 2,0	4030 0,9	175 0,0	113 0,0								
Urbain	50318	44023	87,5	156	0,3	1146	2,3	45	0,1	4390	8,7	228	0,5	202	0,4	100	0,2	28	0,1
Rural	391040	373038	95,4	441	0,1	711	0,2	8	0,0	4402	1,1	8452	2,2	3828	1,0	75	0,0	85	0,0
BUTAGANZWA	22752	22464	98,7	20	0,1	29	0,1	0	0,0	125	0,5	68	0,3	40	0,2	2	0,0	4	0,0
BUTIHINDA	99536	92662	93,1	208	0,2	624	0,6	31	0,0	2608	2,6	1718	1,7	1588	1,6	82	0,1	15	0,0
CANKUZO	33698	31441	93,3	67	0,2	145	0,4	4	0,0	1029	3,1	525	1,6	447	1,3	21	0,1	19	0,1
GISAGARA	61910	57587	93,0	77	0,1	123	0,2	3	0,0	1121	1,8	2482	4,0	505	0,8	4	0,0	8	0,0
GISURU	70166	67716	96,5	58	0,1	78	0,1	2	0,0	401	0,6	1665	2,4	219	0,3	13	0,0	14	0,0
MUYINGA	107595	100852	93,7	113	0,1	628	0,6	9	0,0	2800	2,6	1987	1,8	1125	1,0	36	0,0	45	0,0
RUYIGI	45701	44339	97,0	54	0,1	230	0,5	4	0,0	708	1,5	235	0,5	106	0,2	17	0,0	8	0,0
BUJUMBURA	730051	537448	73,6	4029 0,6	48825 6,7	7581 1,0	115653 15,8	9843 1,3	3837 0,5	933 0,1	1902 0,3								
Urbain	405853	237989	58,6	3507	0,9	43663	10,8	7452	1,8	106436	26,2	2482	0,6	1932	0,5	710	0,2	1682	0,4
Rural	324198	299459	92,4	522	0,2	5162	1,6	129	0,0	9217	2,8	7361	2,3	1905	0,6	223	0,1	220	0,1
BUBANZA	49417	46385	93,9	138	0,3	1259	2,5	15	0,0	785	1,6	541	1,1	272	0,6	4	0,0	18	0,0
	56056	52932	94,4	71	0,1	290	0,5	9	0,0	2120	3,8	350	0,6	245	0,4	22	0,0	17	0,0
BUKINANYANA																			
CIBITOKE	56086	45906	81,8	73	0,1	990	1,8	15	0,0	7813	13,9	800	1,4	396	0,7	51	0,1	42	0,1
ISARE	30603	28512	93,2	50	0,2	740	2,4	9	0,0	821	2,7	211	0,7	237	0,8	13	0,0	10	0,0
MPANDA	75927	63785	84,0	125	0,2	2144	2,8	42	0,1	8239	10,9	831	1,1	331	0,4	323	0,4	107	0,1
MUGERE	110085	72877	66,2	1008	0,9	19468	17,7	2593	2,4	12657	11,5	403	0,4	390	0,4	89	0,1	600	0,5
MUGINA	46528	42579	91,5	107	0,2	741	1,6	6	0,0	1580	3,4	1136	2,4	335	0,7	9	0,0	35	0,1



Entité adminis- trative	TYPE D'HABITATION																		
	ENSEM BLE	Maison ordinaire		Immeuble d'apparte- ment		Villa simple		Villa avec étage		Maison en bande		Case		Hutte		Logement dans une ferme		Autre	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
MUHUTA	23164	20352	87,9	26	0,1	521	2,2	7	0,0	393	1,7	1787	7,7	62	0,3	7	0,0	9	0,0
MUKAZA	41540	26588	64,0	557	1,3	1508	3,6	969	2,3	11540	27,8	111	0,3	46	0,1	24	0,1	197	0,5
NTAHANGWA	216119	115602	53,5	1861	0,9	21004	9,7	3915	1,8	69291	32,1	1811	0,8	1394	0,6	386	0,2	855	0,4
RWIBAGA	24526	21930	89,4	13	0,1	160	0,7	1	0,0	414	1,7	1862	7,6	129	0,5	5	0,0	12	0,0
BURUNGA	445212	400615	90,0	1063	0,2	5746	1,3	98	0,0	23767	5,3	11276	2,5	2192	0,5	224	0,1	231	0,1
Urbain	90710	70769	78,0	447	0,5	3672	4,0	70	0,1	14878	16,4	523	0,6	209	0,2	39	0,0	103	0,1
Rural	354502	329846	93,0	616	0,2	2074	0,6	28	0,0	8889	2,5	10753	3,0	1983	0,6	185	0,1	128	0,0
BURURI	41429	38047	91,8	52	0,1	680	1,6	4	0,0	1242	3,0	1160	2,8	164	0,4	39	0,1	41	0,1
MAKAMBA	77685	71418	91,9	172	0,2	1015	1,3	24	0,0	3906	5,0	723	0,9	364	0,5	45	0,1	18	0,0
MATANA	43656	38556	88,3	80	0,2	314	0,7	10	0,0	1033	2,4	3424	7,8	197	0,5	18	0,0	24	0,1
MUSONGATI	71083	66315	93,3	73	0,1	207	0,3	1	0,0	1014	1,4	3196	4,5	231	0,3	30	0,0	16	0,0
NYANZA	76562	64166	83,8	351	0,5	1611	2,1	12	0,0	9162	12,0	653	0,9	521	0,7	50	0,1	36	0,0
RUMONGE	87540	79551	90,9	287	0,3	1372	1,6	36	0,0	4916	5,6	950	1,1	312	0,4	31	0,0	85	0,1
RUTANA	47257	42562	90,1	48	0,1	547	1,2	11	0,0	2494	5,3	1170	2,5	403	0,9	11	0,0	11	0,0
BUTANYERERA	588197	545621	92,8	1025	0,2	4315	0,7	120	0,0	23062	3,9	8204	1,4	5452	0,9	158	0,0	240	0,0
Urbain	66768	55822	83,6	335	0,5	2847	4,3	96	0,1	7080	10,6	150	0,2	300	0,4	34	0,1	104	0,2
Rural	521429	489799	93,9	690	0,1	1468	0,3	24	0,0	15982	3,1	8054	1,5	5152	1,0	124	0,0	136	0,0
BUSONI	81249	76766	94,5	140	0,2	712	0,9	5	0,0	1141	1,4	1442	1,8	1008	1,2	18	0,0	17	0,0
KAYANZA	74293	69772	93,9	229	0,3	1036	1,4	28	0,0	2475	3,3	278	0,4	375	0,5	20	0,0	80	0,1
KIREMBA	68817	64973	94,4	69	0,1	406	0,6	6	0,0	891	1,3	1671	2,4	765	1,1	15	0,0	21	0,0
KIRUNDO	109941	102666	93,4	155	0,1	831	0,8	15	0,0	2290	2,1	2371	2,2	1558	1,4	24	0,0	31	0,0
MATONGO	61202	56370	92,1	64	0,1	77	0,1	1	0,0	4166	6,8	329	0,5	162	0,3	15	0,0	18	0,0
MUHANGA	55199	48500	87,9	65	0,1	88	0,2	4	0,0	6001	10,9	211	0,4	316	0,6	12	0,0	2	0,0
NGOZI	76742	69062	90,0	238	0,3	1038	1,4	59	0,1	5309	6,9	353	0,5	594	0,8	42	0,1	47	0,1



Entité adminis- trative	TYPE D'HABITATION																		
	ENSEM BLE	Maison ordinaire		Immeuble d'apparte- ment		Villa simple		Villa avec étage		Maison en bande		Case		Hutte		Logement dans une ferme		Autre	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
TANGARA	60754	57512	94,7	65	0,1	127	0,2	2	0,0	789	1,3	1549	2,5	674	1,1	12	0,0	24	0,0
GITEGA	519777	496186	95,5	853	0,2	5607	1,1	138	0,0	9882	1,9	4333	0,8	2399	0,5	188	0,0	191	0,0
Urbain	74854	64260	85,8	240	0,3	3687	4,9	111	0,1	6124	8,2	160	0,2	107	0,1	91	0,1	74	0,1
Rural	444923	431926	97,1	613	0,1	1920	0,4	27	0,0	3758	0,8	4173	0,9	2292	0,5	97	0,0	117	0,0
BUGENDANA	54013	52589	97,4	115	0,2	542	1,0	14	0,0	321	0,6	128	0,2	265	0,5	13	0,0	26	0,0
GISHUBI	59031	58401	98,9	93	0,2	115	0,2	3	0,0	259	0,4	54	0,1	90	0,2	2	0,0	14	0,0
GITEGA	120353	111513	92,7	143	0,1	3334	2,8	89	0,1	4617	3,8	277	0,2	192	0,2	97	0,1	91	0,1
KARUSI	82400	78299	95,0	172	0,2	379	0,5	4	0,0	1233	1,5	1250	1,5	1026	1,2	25	0,0	12	0,0
KIGANDA	34087	32810	96,3	92	0,3	239	0,7	5	0,0	661	1,9	173	0,5	95	0,3	5	0,0	7	0,0
MURAMVYA	38154	35636	93,4	85	0,2	389	1,0	18	0,0	1757	4,6	143	0,4	104	0,3	16	0,0	6	0,0
MWARO	34801	32724	94,0	35	0,1	78	0,2	2	0,0	496	1,4	1314	3,8	135	0,4	8	0,0	9	0,0
NYABIHANGA	41650	40185	96,5	49	0,1	336	0,8	2	0,0	332	0,8	592	1,4	139	0,3	4	0,0	11	0,0
SHOMBO	55288	54029	97,7	69	0,1	195	0,4	1	0,0	206	0,4	402	0,7	353	0,6	18	0,0	15	0,0

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



TABEAU A16: RÉPARTITION DES MÉNAGES ORDINAIRES PAR PROVINCE ET COMMUNE SELON LE TYPE DE TOITURE ET MILIEU DE RÉSIDENCE

ENSEMBLE	Tôle		Tuile locale		Tuile/Ardoise industrielles		Eternit		Béton		Sheeting baches		Paille		Carton/ plastique sachet	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
BURUNDI	1730020	63,5	750439	27,5	12949	0,5	5210	0,2	1866	0,1	13705	0,5	186978	6,9	23428	0,9
Urbain	625003	90,8	43857	6,4	3270	0,5	2910	0,4	1817	0,3	2969	0,4	6160	0,9	2517	0,4
Rural	1105017	54,3	706582	34,7	9679	0,5	2300	0,1	49	0,0	10736	0,5	180818	8,9	20911	1,0
BUHUMUZA	308299	69,9	70310	15,9	1229	0,3	416	0,1	0	0,0	3288	0,7	52461	11,9	5355	1,2
Urbain	47501	94,4	1363	2,7	81	0,2	32	0,1	0	0,0	232	0,5	804	1,6	305	0,6
Rural	260798	66,7	68947	17,6	1148	0,3	384	0,1	0	0,0	3056	0,8	51657	13,2	5050	1,3
BUTAGANZWA	14579	64,1	5559	24,4	14	0,1	14	0,1	0	0,0	37	0,2	2469	10,9	80	0,4
BUTHINDA	70124	70,5	18029	18,1	189	0,2	52	0,1	0	0,0	1653	1,7	7480	7,5	2009	2,0
CANKUZO	21565	64,0	6944	20,6	96	0,3	13	0,0	0	0,0	56	0,2	4816	14,3	208	0,6
GISAGARA	42848	69,2	8690	14,0	203	0,3	124	0,2	0	0,0	480	0,8	8459	13,7	1106	1,8
GISURU	50177	71,5	9075	12,9	103	0,1	102	0,1	0	0,0	101	0,1	10380	14,8	228	0,3
MUYINGA	74999	69,7	15819	14,7	486	0,5	102	0,1	0	0,0	876	0,8	13755	12,8	1558	1,4
RUYIGI	34007	74,4	6194	13,6	138	0,3	9	0,0	0	0,0	85	0,2	5102	11,2	166	0,4
BUJUMBURA	643267	88,1	37230	5,1	2874	0,4	2475	0,3	1772	0,2	5018	0,7	29454	4,0	7961	1,1
Urbain	383801	94,6	9542	2,4	1934	0,5	2202	0,5	1736	0,4	2134	0,5	3165	0,8	1339	0,3
Rural	259466	80,0	27688	8,5	940	0,3	273	0,1	36	0,0	2884	0,9	26289	8,1	6622	2,0
BUBANZA	28027	56,7	15940	32,3	281	0,6	27	0,1	5	0,0	349	0,7	4322	8,7	466	0,9
BUKINANYANA	46971	83,8	3916	7,0	125	0,2	77	0,1	2	0,0	244	0,4	4234	7,6	487	0,9
CIBITOKÉ	51404	91,7	555	1,0	48	0,1	13	0,0	2	0,0	227	0,4	3582	6,4	255	0,5
ISARE	24046	78,6	4256	13,9	122	0,4	24	0,1	4	0,0	974	3,2	699	2,3	478	1,6
MPANDA	67476	88,9	2344	3,1	111	0,1	130	0,2	12	0,0	627	0,8	4147	5,5	1080	1,4
MUGERE	101895	92,6	2872	2,6	935	0,8	494	0,4	554	0,5	373	0,3	1598	1,5	1364	1,2
MUGINA	41127	88,4	961	2,1	67	0,1	39	0,1	1	0,0	377	0,8	3604	7,7	352	0,8
MUHUTA	18322	79,1	108	0,5	105	0,5	2	0,0	0	0,0	50	0,2	3327	14,4	1250	5,4
MUKAZA	39094	94,1	761	1,8	355	0,9	713	1,7	394	0,9	78	0,2	83	0,2	62	0,1
NTAHANGWA	205597	95,1	4462	2,1	690	0,3	940	0,4	798	0,4	1561	0,7	1116	0,5	955	0,4



ENSEMBLE	Tôle		Tuile locale		Tuile/Ardoise industrielles		Eternit		Béton		Sheeting baches		Paille		Carton/ plastique sachet	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
RWIBAGA	19308	78,7	1055	4,3	35	0,1	16	0,1	0	0,0	158	0,6	2742	11,2	1212	4,9
BURUNGA	378704	85,1	22313	5,0	911	0,2	410	0,1	17	0,0	1430	0,3	37029	8,3	4398	1,0
Urbain	86618	95,5	1612	1,8	129	0,1	161	0,2	11	0,0	285	0,3	1335	1,5	559	0,6
Rural	292086	82,4	20701	5,8	782	0,2	249	0,1	6	0,0	1145	0,3	35694	10,1	3839	1,1
BURURI	34967	84,4	2173	5,2	252	0,6	48	0,1	0	0,0	29	0,1	3822	9,2	138	0,3
MAKAMBA	66839	86,0	3844	4,9	243	0,3	107	0,1	1	0,0	168	0,2	6140	7,9	343	0,4
MATANA	32053	73,4	5103	11,7	76	0,2	22	0,1	0	0,0	77	0,2	5976	13,7	349	0,8
MUSONGATI	52479	73,8	7467	10,5	90	0,1	21	0,0	4	0,0	310	0,4	10105	14,2	607	0,9
NYANZA	70974	92,7	875	1,1	44	0,1	41	0,1	2	0,0	343	0,4	3142	4,1	1141	1,5
RUMONGE	80577	92,0	1263	1,4	139	0,2	18	0,0	8	0,0	403	0,5	3608	4,1	1524	1,7
RUTANA	40815	86,4	1588	3,4	67	0,1	153	0,3	2	0,0	100	0,2	4236	9,0	296	0,6
BUTANYERERA	211070	35,9	325915	55,4	3578	0,6	989	0,2	14	0,0	3276	0,6	38921	6,6	4434	0,8
Urbain	48304	72,3	16924	25,3	244	0,4	343	0,5	9	0,0	229	0,3	506	0,8	209	0,3
Rural	162766	31,2	308991	59,3	3334	0,6	646	0,1	5	0,0	3047	0,6	38415	7,4	4225	0,8
BUSONI	60537	74,5	12128	14,9	378	0,5	25	0,0	1	0,0	1016	1,3	5893	7,3	1271	1,6
KAYANZA	8612	11,6	62314	83,9	240	0,3	164	0,2	4	0,0	198	0,3	2188	2,9	573	0,8
KIREMBA	21187	30,8	37558	54,6	608	0,9	60	0,1	0	0,0	213	0,3	8865	12,9	326	0,5
KIRUNDO	65287	59,4	32849	29,9	304	0,3	78	0,1	1	0,0	881	0,8	9847	9,0	694	0,6
MATONGO	2965	4,8	56572	92,4	186	0,3	8	0,0	2	0,0	103	0,2	1111	1,8	255	0,4
MUHANGA	1677	3,0	51574	93,4	381	0,7	4	0,0	0	0,0	57	0,1	1361	2,5	145	0,3
NGOZI	36025	46,9	35363	46,1	766	1,0	413	0,5	6	0,0	506	0,7	2831	3,7	832	1,1
TANGARA	14780	24,3	37557	61,8	715	1,2	237	0,4	0	0,0	302	0,5	6825	11,2	338	0,6
GITEGA	188680	36,3	294671	56,7	4357	0,8	920	0,2	63	0,0	693	0,1	29113	5,6	1280	0,2
Urbain	58779	78,5	14416	19,3	882	1,2	172	0,2	61	0,1	89	0,1	350	0,5	105	0,1
Rural	129901	29,2	280255	63,0	3475	0,8	748	0,2	2	0,0	604	0,1	28763	6,5	1175	0,3
BUGENDANA	10613	19,6	41394	76,6	240	0,4	56	0,1	0	0,0	115	0,2	1438	2,7	157	0,3



	ENSEMBLE	Tôle		Tuile locale		Tuile/Ardoise industrielles		Eternit		Béton		Sheeting baches		Paille		Carton/plastique sachet	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
GISHUBI	59031	19797	33,5	35214	59,7	528	0,9	178	0,3	0	0,0	16	0,0	3244	5,5	54	0,1
GITEGA	120353	62744	52,1	54342	45,2	850	0,7	274	0,2	60	0,0	97	0,0	1790	1,5	196	0,2
KARUSI	82400	37312	45,3	30634	37,2	504	0,6	230	0,3	0	0,0	238	0,0	13182	16,0	300	0,4
KIGANDA	34087	5890	17,3	26857	78,8	485	1,4	92	0,3	2	0,0	23	0,0	657	1,9	81	0,2
MURAMVYA	38154	11376	29,8	25240	66,2	719	1,9	21	0,1	0	0,0	65	0,0	622	1,6	111	0,3
MWARO	34801	16710	48,0	14356	41,3	250	0,7	30	0,1	0	0,0	16	0,0	3370	9,7	69	0,2
NYABIHANGA	41650	11815	28,4	27796	66,7	78	0,2	25	0,1	1	0,0	23	0,0	1842	4,4	70	0,2
SHOMBO	55288	12423	22,5	38838	70,2	703	1,3	14	0,0	0	0,0	100	0,0	2968	5,4	242	0,4

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



TABLEAU A17 : RÉPARTITION DES MÉNAGES ORDINAIRES PAR PROVINCE ET COMMUNE SELON LE TYPE DE MATÉRIAU DES MURS EXTÉRIEURS ET MILIEU DE RÉSIDENCE

	ENSEMBLE	Mur cimenté		Bois/ pisé		Briques adobes / terre simple		Briques cuites		Briques compactées		Blocs ciment / Béton		Pierres		Planches		Plastique sheeting / Cartons		Tôles		Paille	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
BURUNDI	2724595	448762	16,5	119908	4,4	1552431	57,0	492903	18,1	37967	1,4	7684	0,3	6558	0,2	1304	0,0	10043	0,4	2981	0,1	44054	1,6
Urbain	688503	286325	41,6	13107	1,9	188272	27,3	176186	25,6	9661	1,4	5327	0,8	1999	0,3	951	0,1	3086	0,4	1993	0,3	1596	0,2
Rural	2036092	162437	8,0	106801	5,2	1364159	67,0	316717	15,6	28306	1,4	2357	0,1	4559	0,2	353	0,0	6957	0,3	988	0,0	42458	2,1
BUHUMUZA	441358	40084	9,1	39456	8,9	270216	61,2	72428	16,4	4947	1,1	551	0,1	1736	0,4	45	0,0	1535	0,3	252	0,1	10108	2,3
Urbain	50318	18708	37,2	3369	6,7	16078	32,0	10968	21,8	272	0,5	123	0,2	393	0,8	13	0,0	121	0,2	88	0,2	185	0,4
Rural	391040	21376	5,5	36087	9,2	254138	65,0	61460	15,7	4675	1,2	428	0,1	1343	0,3	32	0,0	1414	0,4	164	0,0	9923	2,5
BUTAGANZWA	22752	635	2,8	87	0,4	17055	75,0	4341	19,1	515	2,3	10	0,0	14	0,1	0	0,0	15	0,1	2	0,0	78	0,3
BUTHINDA	99536	8952	9,0	25006	25,1	59566	59,8	1926	1,9	715	0,7	148	0,1	198	0,2	10	0,0	356	0,4	67	0,1	2592	2,6
CANKUZO	33698	3953	11,7	2120	6,3	24133	71,6	2125	6,3	341	1,0	23	0,1	109	0,3	17	0,1	59	0,2	18	0,1	800	2,4
GISAGARA	61910	4060	6,6	2090	3,4	31318	50,6	20104	32,5	1150	1,9	102	0,2	246	0,4	4	0,0	413	0,7	46	0,1	2377	3,8
GISURU	70166	3111	4,4	629	0,9	25381	36,2	37711	53,7	859	1,2	57	0,1	606	0,9	3	0,0	301	0,4	55	0,1	1453	2,1
MUYINGA	107595	17553	16,3	7290	6,8	76017	70,7	2004	1,9	1258	1,2	189	0,2	317	0,3	8	0,0	348	0,3	61	0,1	2550	2,4
RUYIGI	45701	1820	4,0	2234	4,9	36746	80,4	4217	9,2	109	0,2	22	0,0	246	0,5	3	0,0	43	0,1	3	0,0	258	0,6
BUJUMBURA	730051	228098	31,2	16616	2,3	300576	41,2	152022	20,8	11648	1,6	4592	0,6	1672	0,2	936	0,1	4248	0,6	1742	0,2	7901	1,1
Urbain	405853	195546	48,2	6345	1,6	97479	24,0	90848	22,4	5292	1,3	4052	1,0	624	0,2	777	0,2	2450	0,6	1522	0,4	918	0,2
Rural	324198	32552	10,0	10271	3,2	203097	62,6	61174	18,9	6356	2,0	540	0,2	1048	0,3	159	0,0	1798	0,6	220	0,1	6983	2,2
BUBANZA	49417	5870	11,9	1028	2,1	38338	77,6	2742	5,5	690	1,4	30	0,1	22	0,0	3	0,0	98	0,2	23	0,0	573	1,2
BUKINANYANA	56056	10623	19,0	1666	3,0	32259	57,5	9898	17,7	854	1,5	36	0,1	185	0,3	13	0,0	98	0,2	25	0,0	399	0,7
CIBITOKO	56086	12349	22,0	1347	2,4	31516	56,2	8940	15,9	678	1,2	64	0,1	156	0,3	39	0,1	226	0,4	95	0,2	676	1,2
ISARE	30603	2754	9,0	571	1,9	15950	52,1	9567	31,3	784	2,6	46	0,2	80	0,3	3	0,0	659	2,2	1	0,0	188	0,6
MPANDA	75927	12619	16,6	6429	8,5	46206	60,9	8361	11,0	812	1,1	175	0,2	23	0,0	193	0,3	221	0,3	90	0,1	798	1,1
MUGERE	110085	49835	45,3	599	0,5	38270	34,8	17771	16,1	1477	1,3	852	0,8	243	0,2	168	0,2	302	0,3	271	0,2	297	0,3
MUGINA	46528	4456	9,6	817	1,8	22372	48,1	15907	34,2	1139	2,4	244	0,5	255	0,5	5	0,0	169	0,4	61	0,1	1103	2,4
MUHUTA	23164	3621	15,6	520	2,2	11692	50,5	5079	21,9	394	1,7	11	0,0	10	0,0	2	0,0	252	1,1	42	0,2	1541	6,7
MUKAZA	41540	22741	54,7	143	0,3	11111	26,7	5555	13,4	466	1,1	1127	2,7	60	0,1	91	0,2	63	0,2	131	0,3	52	0,1



	ENSEMBLE	Mur cimenté		Bois/ pisé		Briques adobes / terre simple		Briques cuites		Briques compactées		Blocs ciment Béton		Pierres		Planches		Plastique sheeting Cartons		Tôles		Paille	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
NTAHANGWA	216119	98921	45,8	2552	1,2	41588	19,2	63608	29,4	3238	1,5	1935	0,9	370	0,2	403	0,2	1847	0,9	988	0,5	669	0,3
RWIBAGA	24526	4309	17,6	944	3,8	11274	46,0	4594	18,7	1116	4,6	72	0,3	268	1,1	16	0,1	313	1,3	15	0,1	1605	6,5
BURUNGA	445212	92087	20,7	7354	1,7	121313	27,2	202647	45,5	6910	1,6	988	0,2	903	0,2	200	0,0	1717	0,4	476	0,1	10617	2,4
Urbain	90710	39854	43,9	1095	1,2	14089	15,5	32616	36,0	1651	1,8	365	0,4	222	0,2	118	0,1	268	0,3	216	0,2	216	0,2
Rural	354502	52233	14,7	6259	1,8	107224	30,2	170031	48,0	5259	1,5	623	0,2	681	0,2	82	0,0	1449	0,4	260	0,1	10401	2,9
BURURI	41429	13785	33,3	429	1,0	13722	33,1	11400	27,5	456	1,1	67	0,2	255	0,6	53	0,1	115	0,3	41	0,1	1106	2,7
MAKAMBA	77685	14433	18,6	1256	1,6	15292	19,7	44854	57,7	595	0,8	91	0,1	202	0,3	7	0,0	182	0,2	28	0,0	745	1,0
MATANA	43656	12264	28,1	2200	5,0	12867	29,5	11795	27,0	727	1,7	124	0,3	95	0,2	19	0,0	349	0,8	110	0,3	3106	7,1
MUSONGATI	71083	4438	6,2	502	0,7	29109	41,0	32488	45,7	1038	1,5	57	0,1	87	0,1	2	0,0	464	0,7	98	0,1	2800	3,9
NYANZA	76562	17611	23,0	756	1,0	15506	20,3	40495	52,9	933	1,2	194	0,3	40	0,1	50	0,1	199	0,3	65	0,1	713	0,9
RUMONGE	87540	19622	22,4	1636	1,9	21228	24,2	41290	47,2	2057	2,3	362	0,4	136	0,2	52	0,1	177	0,2	29	0,0	951	1,1
RUTANA	47257	9934	21,0	575	1,2	13589	28,8	20325	43,0	1104	2,3	93	0,2	88	0,2	17	0,0	231	0,5	105	0,2	1196	2,5
BUTANYERERA	588197	41220	7,0	48414	8,2	451041	76,7	26588	4,5	6511	1,1	815	0,1	1386	0,2	69	0,0	1723	0,3	319	0,1	10111	1,7
Urbain	66768	19450	29,1	1442	2,2	27041	40,5	16217	24,3	1208	1,8	402	0,6	583	0,9	15	0,0	166	0,2	64	0,1	180	0,3
Rural	521429	21770	4,2	46972	9,0	424000	81,3	10371	2,0	5303	1,0	413	0,1	803	0,2	54	0,0	1557	0,3	255	0,0	9931	1,9
BUSONI	81249	8134	10,0	18472	22,7	50392	62,0	1561	1,9	439	0,5	58	0,1	135	0,2	8	0,0	302	0,4	55	0,1	1693	2,1
KAYANZA	74293	6268	8,4	1240	1,7	60399	81,3	4297	5,8	1025	1,4	147	0,2	377	0,5	7	0,0	133	0,2	20	0,0	380	0,5
KIREMBA	68817	2391	3,5	5081	7,4	54890	79,8	2415	3,5	1635	2,4	50	0,1	73	0,1	7	0,0	290	0,4	35	0,1	1950	2,8
KIRUNDO	109941	10411	9,5	20481	18,6	72004	65,5	2724	2,5	635	0,6	120	0,1	177	0,2	10	0,0	476	0,4	74	0,1	2829	2,6
MATONGO	61202	1175	1,9	470	0,8	55602	90,8	2426	4,0	874	1,4	34	0,1	119	0,2	10	0,0	72	0,1	53	0,1	367	0,6
MUHANGA	55199	1470	2,7	305	0,6	51810	93,9	1009	1,8	86	0,2	57	0,1	19	0,0	0	0,0	43	0,1	11	0,0	389	0,7
NGOZI	76742	10383	13,5	1410	1,8	52309	68,2	9867	12,9	1162	1,5	320	0,4	421	0,5	25	0,0	210	0,3	37	0,0	598	0,8
TANGARA	60754	988	1,6	955	1,6	53635	88,3	2289	3,8	655	1,1	29	0,0	65	0,1	2	0,0	197	0,3	34	0,1	1905	3,1
GITEGA	519777	47273	9,1	8068	1,6	409285	78,7	39218	7,5	7951	1,5	738	0,1	861	0,2	54	0,0	820	0,2	192	0,0	5317	1,0
Urbain	74854	12767	17,1	856	1,1	33585	44,9	25537	34,1	1238	1,7	385	0,5	177	0,2	28	0,0	81	0,1	103	0,1	97	0,1
Rural	444923	34506	7,8	7212	1,6	375700	84,4	13681	3,1	6713	1,5	353	0,1	684	0,2	26	0,0	739	0,2	89	0,0	5220	1,2



	ENSEMBLE	Mur cimenté		Bois/ pisé		Briques adobes / terre simple		Briques cuites		Briques compactées		Blocs ciment / Béton		Pierres		Planches		Plastique sheeting / Cartons		Tôles		Paille	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
BUGENDANA	54013	1334	2,5	814	1,5	47530	88,0	1854	3,4	2037	3,8	29	0,1	51	0,1	1	0,0	46	0,1	4	0,0	313	0,6
GISHUBI	59031	11857	20,1	1499	2,5	43268	73,3	1458	2,5	617	1,0	58	0,1	154	0,3	0	0,0	33	0,1	5	0,0	82	0,1
GITEGA	120353	9977	8,3	642	0,5	86629	72,0	21122	17,55	1006	0,8	348	0,3	157	0,1	25	0,0	67	0,1	79	0,1	301	0,3
KARUSI	82400	1875	2,3	988	1,2	72462	87,9	3960	4,806	574	0,7	127	0,2	228	0,3	6	0,0	239	0,3	40	0,0	1901	2,3
KIGANDA	34087	2495	7,3	151	0,4	29265	85,9	1365	4,004	504	1,5	29	0,1	36	0,1	2	0,0	47	0,1	0	0,0	193	0,6
MURAMVYA	38154	3205	8,4	245	0,6	29436	77,2	4029	10,56	960	2,5	18	0,0	61	0,2	2	0,0	35	0,1	1	0,0	162	0,4
MWARO	34801	9846	28,3	1765	5,1	19522	56,1	1588	4,563	520	1,5	71	0,2	100	0,3	12	0,0	183	0,5	46	0,1	1148	3,3
NYABIHANGA	41650	6068	14,6	1710	4,1	31563	75,8	1013	2,432	522	1,3	55	0,1	49	0,1	3	0,0	72	0,2	5	0,0	590	1,4
SHOMBO	55288	616	1,1	254	0,5	49610	89,7	2829	5,117	1211	2,2	3	0,0	25	0,0	3	0,0	98	0,2	12	0,0	627	1,1

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



TABLEAU A18 : RÉPARTITION DES MÉNAGES ORDINAIRES PAR PROVINCE ET COMMUNE SELON LE PAVEMENT DU SOL ET MILIEU DE RÉSIDENCE

	ENSEMBLE	Terre		Ciment/Béton		Pierres		Carreaux		Briques cuites		Planches	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
BURUNDI	2724595	2070243	76,0	517277	19,0	27183	1,0	62316	2,3	45303	1,7	2273	0,1
Urbain	688503	250650	36,4	361457	52,5	7389	1,1	58314	8,5	9628	1,4	1065	0,2
Rural	2036092	1819593	89,4	155820	7,7	19794	1,0	4002	0,2	35675	1,8	1208	0,1
BUHUMUZA	441358	386912	87,7	43459	9,8	2885	0,7	1894	0,4	6059	1,4	149	0,0
Urbain	50318	23883	47,5	23612	46,9	551	1,1	1548	3,1	709	1,4	15	0,0
Rural	391040	363029	92,8	19847	5,1	2334	0,6	346	0,1	5350	1,4	134	0,0
BUTAGANZWA	22752	21435	94,2	929	4,1	257	1,1	25	0,1	103	0,5	3	0,0
BUTIHINDA	99536	90195	90,6	8312	8,4	310	0,3	417	0,4	280	0,3	22	0,0
CANKUZO	33698	29282	86,9	4082	12,1	69	0,2	101	0,3	149	0,4	15	0,0
GISAGARA	61910	56057	90,5	5164	8,3	232	0,4	65	0,1	322	0,5	70	0,1
GISURU	70166	59508	84,8	4720	6,7	1464	2,1	69	0,1	4388	6,3	17	0,0
MUYINGA	107595	91925	85,4	13823	12,8	417	0,4	1022	0,9	391	0,4	17	0,0
RUYIGI	45701	38510	84,3	6429	14,1	136	0,3	195	0,4	426	0,9	5	0,0
BUJUMBURA	730051	402386	55,1	263124	36,0	7745	1,1	52668	7,2	3210	0,4	918	0,1
Urbain	405853	126351	31,1	223053	55,0	3263	0,8	50803	12,5	1626	0,4	757	0,2
Rural	324198	276035	85,1	40071	12,4	4482	1,4	1865	0,6	1584	0,5	161	0,0
BUBANZA	49417	42238	85,5	6418	13,0	182	0,4	242	0,5	327	0,7	10	0,0
BUKINANYANA	56056	48041	85,7	7233	12,9	444	0,8	121	0,2	185	0,3	32	0,1
CIBITOKÉ	56086	42062	75,0	12585	22,4	847	1,5	458	0,8	86	0,2	48	0,1
ISARE	30603	24907	81,4	4419	14,4	702	2,3	101	0,3	471	1,5	3	0,0
MPANDA	75927	59701	78,6	14564	19,2	870	1,1	503	0,7	214	0,3	75	0,1
MUGERE	110085	44184	40,1	48116	43,7	1246	1,1	16056	14,6	369	0,3	114	0,1
MUGINA	46528	38421	82,6	7683	16,5	91	0,2	108	0,2	208	0,4	17	0,0
MUHUTA	23164	19561	84,4	3055	13,2	341	1,5	33	0,1	133	0,6	41	0,2
MUKAZA	41540	7635	18,4	28920	69,6	232	0,6	4619	11,1	71	0,2	63	0,2
NTAHANGWA	216119	58605	27,1	123764	57,3	1976	0,9	30245	14,0	1031	0,5	498	0,2
RWIBAGA	24526	17031	69,4	6367	26,0	814	3,3	182	0,7	115	0,5	17	0,1
BURUNGA	445212	344728	77,4	87938	19,8	5012	1,1	1923	0,4	4989	1,1	622	0,1
Urbain	90710	43846	48,3	43218	47,6	818	0,9	1590	1,8	1071	1,2	167	0,2
Rural	354502	300882	84,9	44720	12,6	4194	1,2	333	0,1	3918	1,1	455	0,1
BURURI	41429	29581	71,4	10749	25,9	477	1,2	86	0,2	521	1,3	15	0,0
MAKAMBA	77685	64393	82,9	11532	14,8	493	0,6	446	0,6	669	0,9	152	0,2
MATANA	43656	30558	70,0	12519	28,7	165	0,4	119	0,3	229	0,5	66	0,2
MUSONGATI	71083	63706	89,6	4300	6,0	2203	3,1	36	0,1	818	1,2	20	0,0
NYANZA	76562	56779	74,2	17791	23,2	505	0,7	369	0,5	878	1,1	240	0,3
RUMONGE	87540	61268	70,0	22997	26,3	798	0,9	749	0,9	1617	1,8	111	0,1
RUTANA	47257	38443	81,3	8050	17,0	371	0,8	118	0,2	257	0,5	18	0,0
BUTANYERERA	588197	506148	86,1	55899	9,5	6311	1,1	2611	0,4	16908	2,9	320	0,1
Urbain	66768	25099	37,6	34010	50,9	1633	2,4	2138	3,2	3828	5,7	60	0,1
Rural	521429	481049	92,3	21889	4,2	4678	0,9	473	0,1	13080	2,5	260	0,0
BUSONI	81249	74431	91,6	5944	7,3	287	0,4	62	0,1	499	0,6	26	0,0
KAYANZA	74293	57827	77,8	10656	14,3	1553	2,1	416	0,6	3768	5,1	73	0,1
KIREMBA	68817	63368	92,1	4280	6,2	174	0,3	203	0,3	786	1,1	6	0,0
KIRUNDO	109941	98730	89,8	8944	8,1	454	0,4	347	0,3	1416	1,3	50	0,0
MATONGO	61202	51934	84,9	3819	6,2	938	1,5	54	0,1	4420	7,2	37	0,1
MUHANGA	55199	50659	91,8	2174	3,9	601	1,1	63	0,1	1699	3,1	3	0,0
NGOZI	76742	52497	68,4	17181	22,4	1920	2,5	1412	1,8	3625	4,7	107	0,1
TANGARA	60754	56702	93,3	2901	4,8	384	0,6	54	0,1	695	1,1	18	0,0
GITEGA	519777	430069	82,7	66857	12,9	5230	1,0	3220	0,6	14137	2,7	264	0,1
Urbain	74854	31471	42,0	37564	50,2	1124	1,5	2235	3,0	2394	3,2	66	0,1
Rural	444923	398598	89,6	29293	6,6	4106	0,9	985	0,2	11743	2,6	198	0,0
BUGENDANA	54013	48816	90,4	2725	5,0	432	0,8	195	0,4	1826	3,4	19	0,0
GISHUBI	59031	53766	91,1	4355	7,4	200	0,3	215	0,4	491	0,8	4	0,0
GITEGA	120353	86284	71,7	26887	22,3	1973	1,6	1975	1,6	3176	2,6	58	0,0
KARUSI	82400	75416	91,5	5911	7,2	227	0,3	233	0,3	596	0,7	17	0,0
KIGANDA	34087	29009	85,1	3501	10,3	339	1,0	88	0,3	1133	3,3	17	0,0
MURAMVYA	38154	27199	71,3	7356	19,3	826	2,2	178	0,5	2498	6,5	97	0,3
MWARO	34801	23563	67,7	9153	26,3	512	1,5	163	0,5	1384	4,0	26	0,1
NYABIHANGA	41650	34204	82,1	4711	11,3	542	1,3	73	0,2	2098	5,0	22	0,1
SHOMBO	55288	51812	93,7	2258	4,1	179	0,3	100	0,2	935	1,7	4	0,0

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



ANNEXE 3 : VOLET COMMUNAUTAIRE

TABEAU MC23A : NOMBRE DE COLLINES/QUARTIERS PAR PROVINCE/COMMUNE SELON
LES DOMAINES D'INTERVENTION DES ASSOCIATIONS OU GROUPEMENTS

PROVINCE/COMMUNE	Pas d'association ou groupement	Agriculture	Élevage	Pêche et aquaculture	Foresterie	Nombre total de collines
BUHUMUZA	101	401	333	15	18	509
BUTAGANZWA	13	30	27	1	3	45
BUTHINDA	23	71	56	3	-	96
CANKUZO	3	35	29	-	2	38
GISAGARA	4	53	51	2	5	57
GISURU	23	61	52	2	3	84
MUYINGA	23	111	90	2	4	135
RUYIGI	12	40	28	5	1	54
BUJUMBURA	139	358	295	26	34	535
BUBANZA	8	41	31	3	6	51
BUKINANYANA	11	32	36	1	3	51
CIBITOKÉ	11	24	17	3	3	37
ISARE	13	24	23	1	1	42
MPANDA	4	42	35	5	2	47
MUGERE	17	38	30	6	10	61
MUGINA	11	35	27	-	2	46
MUHUTA	9	29	23	-	2	39
MUKAZA	9	10	11	-	-	23
NTAHANGWA	38	50	36	6	4	96
RWIBAGA	8	33	26	1	1	42
BURUNGA	135	380	331	19	23	790
BURURI	14	54	43	1	4	71
MAKAMBA	28	57	53	-	3	93
MATANA	12	50	41	1	-	63
MUSONGATI	27	58	54	3	5	90
NYANZA	23	53	49	6	2	82
RUMONGE	14	47	40	5	3	69
RUTANA	17	61	51	3	6	78
BUTANYERERA	184	577	493	39	59	546
BUSONI	9	73	62	8	5	86
KAYANZA	57	53	34	1	1	111
KIREMBA	23	74	68	2	2	100
KIRUNDO	39	94	78	15	6	140
MATONGO	17	68	59	3	17	89
MUHANGA	9	70	59	3	18	81
NGOZI	16	72	67	4	9	92
TANGARA	14	73	66	3	1	91
GITEGA	161	473	400	13	23	664
BUGENDANA	6	33	31	2	9	43
GISHUBI	38	59	49	1	1	101
GITEGA	12	109	99	1	1	124
KARUSI	28	64	48	4	4	98
KIGANDA	8	41	35	-	2	49
MURAMVYA	10	33	28	-	3	45
MWARO	18	48	39	-	1	67
NYABIHANGA	23	46	35	-	2	73
SHOMBO	18	40	36	5	-	64
Ensemble	720	2 189	1 852	112	157	3 044

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



TABLEAU MC24A : NOMBRE DE COLLINES/QUARTIERS PAR PROVINCE/COMMUNE SELON LES DOMAINES D'INTERVENTION DES COOPÉRATIVES

PROVINCE/COMMUNE	Pas de coopératives	Agriculture	Élevage	Pêche et aquaculture	Foresterie	Nombre total de collines
BUHUMUZA	9	489	453	7	26	509
BUTAGANZWA	-	45	39	1	2	45
BUTIHINDA	2	91	79	3	1	96
CANKUZO	-	37	35	-	7	38
GISAGARA	1	56	54	1	9	57
GISURU	2	82	74	-	1	84
MUYINGA	4	125	125	-	4	135
RUYIGI	-	53	47	2	2	54
BUJUMBURA	45	434	395	29	36	535
BUBANZA	-	50	41	1	3	51
BUKINANYANA	3	43	45	3	4	51
CIBITOKÉ	-	34	30	3	4	37
ISARE	-	33	38	1	2	42
MPANDA	-	45	37	6	1	47
MUGERE	9	41	37	7	12	61
MUGINA	2	42	42	1	4	46
MUHUTA	-	36	37	2	2	39
MUKAZA	10	9	11	-	-	23
NTAHANGWA	20	60	46	5	4	96
RWIBAGA	1	41	31	-	-	42
BURUNGA	30	483	454	15	15	790
BURURI	3	62	55	1	1	71
MAKAMBA	8	78	76	1	1	93
MATANA	3	57	53	1	-	63
MUSONGATI	1	88	83	1	3	90
NYANZA	12	66	62	4	-	82
RUMONGE	1	58	56	5	3	69
RUTANA	2	74	69	2	7	78
BUTANYERERA	31	716	714	25	24	546
BUSONI	4	78	76	4	4	86
KAYANZA	2	93	103	1	1	111
KIREMBA	2	97	98	2	1	100
KIRUNDO	19	114	109	11	4	140
MATONGO	1	76	82	2	5	89
MUHANGA	1	78	78	1	7	81
NGOZI	1	91	82	3	2	92
TANGARA	1	89	86	1	-	91
GITEGA	17	603	578	9	16	664
BUGENDANA	1	38	40	1	4	43
GISHUBI	2	92	82	2	1	101
GITEGA	4	117	111	1	3	124
KARUSI	5	83	86	-	3	98
KIGANDA	2	46	43	-	1	49
MURAMVYA	-	42	44	1	2	45
MWARO	2	64	49	1	2	67
NYABIHANGA	-	69	64	-	-	73
SHOMBO	1	52	59	3	-	64
Ensemble	132	2 725	2 594	85	117	3 044

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



TABLEAU MC25A : NOMBRE DE COLLINES/QUARTIERS PAR PROVINCE/COMMUNE SELON LES DOMAINES D'INTERVENTION DES PROJETS/ONG

PROVINCE/COMMUNE	Pas d'organisme	Agriculture	Élevage	Pêche et aquaculture	Foresterie	Nombre total de collines
BUHUMUZA	151	332	294	4	33	509
BUTAGANZWA	26	15	13	-	-	45
BUTHINDA	37	57	46	-	3	96
CANKUZO	-	38	36	-	11	38
GISAGARA	6	48	48	2	9	57
GISURU	25	53	52	-	4	84
MUYINGA	41	88	70	2	3	135
RUYIGI	16	33	29	-	3	54
BUJUMBURA	198	283	263	-	58	535
BUBANZA	8	37	34	-	6	51
BUKINANYANA	15	25	32	-	5	51
CIBITOKÉ	9	25	25	-	-	37
ISARE	12	29	25	-	10	42
MPANDA	4	36	34	-	5	47
MUGERE	29	28	20	-	13	61
MUGINA	13	28	27	-	5	46
MUHUTA	14	16	22	-	9	39
MUKAZA	16	6	7	-	-	23
NTAHANGWA	61	30	21	-	4	96
RWIBAGA	17	23	16	-	1	42
BURUNGA	296	203	206	5	22	790
BURURI	52	15	12	-	2	71
MAKAMBA	46	40	38	-	3	93
MATANA	33	23	29	-	-	63
MUSONGATI	58	23	25	-	3	90
NYANZA	33	45	45	1	8	82
RUMONGE	38	24	22	4	-	69
RUTANA	36	33	35	-	6	78
BUTANYERERA	186	549	453	5	68	546
BUSONI	18	67	36	3	9	86
KAYANZA	35	68	54	-	2	111
KIREMBA	15	77	67	-	5	100
KIRUNDO	37	97	68	-	12	140
MATONGO	20	63	55	-	12	89
MUHANGA	17	58	52	1	19	81
NGOZI	20	60	65	1	5	92
TANGARA	24	59	56	-	4	91
GITEGA	203	391	361	3	55	664
BUGENDANA	9	33	24	-	8	43
GISHUBI	48	46	32	-	4	101
GITEGA	26	93	83	-	1	124
KARUSI	45	33	45	2	16	98
KIGANDA	6	41	40	-	1	49
MURAMVYA	2	43	30	-	7	45
MWARO	23	34	32	-	3	67
NYABIHANGA	30	34	27	-	3	73
SHOMBO	14	34	48	1	12	64
Ensemble	1 034	1 758	1 577	17	236	3 044

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



**TABEAU MC26A : NOMBRE DE COLLINES/QUARTIERS PAR PROVINCE/COMMUNE
SELON L'EXISTENCE DE COMITÉS DE GESTION DE L'EAU**

PROVINCE/COMMUNE	Oui	Non	Total
BUHUMUZA	474	35	509
BUTAGANZWA	38	7	45
BUTHINDA	92	4	96
CANKUZO	36	2	38
GISAGARA	52	5	57
GISURU	79	5	84
MUYINGA	126	9	135
RUYIGI	51	3	54
BUJUMBURA	376	159	535
BUBANZA	40	11	51
BUKINANYANA	30	21	51
CIBITOKÉ	21	16	37
ISARE	34	8	42
MPANDA	38	9	47
MUGERE	45	16	61
MUGINA	32	14	46
MUHUTA	30	9	39
MUKAZA	11	12	23
NTAHANGWA	60	36	96
RWIBAGA	35	7	42
BURUNGA	409	137	546
BURURI	47	24	71
MAKAMBA	67	26	93
MATANA	53	10	63
MJONGATI	72	18	90
NYANZA	61	21	82
RUMONGE	49	20	69
RUTANA	60	18	78
BUTANYERERA	626	164	790
BUSONI	66	20	86
KAYANZA	95	16	111
KIREMBA	77	23	100
KIRUNDO	92	48	140
MATONGO	81	8	89
MUHANGA	72	9	81
NGOZI	65	27	92
TANGARA	78	13	91
GITEGA	592	72	664
BUGENDANA	39	4	43
GISHUBI	88	13	101
GITEGA	106	18	124
KARUSI	89	9	98
KIGANDA	48	1	49
MURAMVYA	41	4	45
MVARO	59	8	67
NYABIHANGA	67	6	73
SHOMBO	55	9	64
Ensemble	2 477	567	3 044

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



**TABEAU MC27A : NOMBRE DE COLLINES/QUARTIERS PAR PROVINCE/COMMUNE
SELON L'EXISTENCE DE COMITÉS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES**

PROVINCE/COMMUNE	Oui	Non	Total
BUHUMUZA	33	476	509
BUTAGANZWA	2	43	45
BUTIHINDA	3	93	96
CANKUZO	7	31	38
GISAGARA	12	45	57
GISURU	1	83	84
MUYINGA	6	129	135
RUYIGI	2	52	54
BUJUMBURA	45	490	535
BUBANZA	4	47	51
BUKINANYANA	4	47	51
CIBITOKÉ	4	33	37
ISARE	4	38	42
MPANDA	3	44	47
MUGERE	5	56	61
MUGINA	2	44	46
MUHUTA	6	33	39
MUKAZA	5	18	23
NTAHANGWA	7	89	96
RWIBAGA	1	41	42
BURUNGA	43	503	546
BURURI	4	67	71
MAKAMBA	17	76	93
MATANA	4	59	63
MUSONGATI	2	88	90
NYANZA	1	81	82
RUMONGE	9	60	69
RUTANA	6	72	78
BUTANYERERA	70	720	790
BUSONI	3	83	86
KAYANZA	7	104	111
KIREMBA	11	89	100
KIRUNDO	9	131	140
MATONGO	9	80	89
MUHANGA	11	70	81
NGOZI	13	79	92
TANGARA	7	84	91
GITEGA	112	552	664
BUGENDANA	3	40	43
GISHUBI	9	92	101
GITEGA	6	118	124
KARUSI	23	75	98
KIGANDA	30	19	49
MURAMBYA	21	24	45
MWARO	6	61	67
NYABIHANGA	2	71	73
SHOMBO	12	52	64
Ensemble	303	2 741	3 044

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



TABLEAU MC28A : NOMBRE DE COLLINES/QUARTIERS PAR PROVINCE/COMMUNE SELON L'EXISTENCE D'UN SYSTÈME DE GESTION DES EAUX USÉES

PROVINCE/COMMUNE	Oui	Non	Total
BUHUMUZA	11	498	509
BUTAGANZWA	2	43	45
BUTIHINDA	-	96	96
CANKUZO	2	36	38
GISAGARA	3	54	57
GISURU	-	84	84
MUYINGA	3	132	135
RUYIGI	1	53	54
BUJUMBURA	21	514	535
BUBANZA	-	51	51
BUKINANYANA	1	50	51
CIBITOKÉ	2	35	37
ISARE	6	36	42
MPANDA	1	46	47
MUGERE	3	58	61
MUGINA	-	46	46
MUHUTA	4	35	39
MUKAZA	-	23	23
NTAHANGWA	4	92	96
RWIBAGA	-	42	42
BURUNGA	26	520	546
BURURI	6	65	71
MAKAMBA	3	90	93
MATANA	-	63	63
MUSONGATI	1	89	90
NYANZA	4	78	82
RUMONGE	11	58	69
RUTANA	1	77	78
BUTANYERERA	26	764	790
BUSONI	2	84	86
KAYANZA	1	110	111
KIREMBA	1	99	100
KIRUNDO	2	138	140
MATONGO	5	84	89
MUHANGA	8	73	81
NGOZI	5	87	92
TANGARA	2	89	91
GITEGA	16	648	664
BUGENDANA	1	42	43
GISHUBI	1	100	101
GITEGA	-	124	124
KARUSI	6	92	98
KIGANDA	5	44	49
MURAMVYA	-	45	45
MVARO	1	66	67
NYABIHANGA	-	73	73
SHOMBO	2	62	64
Ensemble	100	2 944	3 044

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



TABEAU MC29A : NOMBRE DE COLLINES/QUARTIERS PAR PROVINCE/COMMUNE SELON L'EXISTENCE DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

PROVINCE/COMMUNE	Oui	Non	Total
BUHUMUZA	417	92	509
BUTAGANZWA	26	19	45
BUTIHINDA	86	10	96
CANKUZO	31	7	38
GISAGARA	53	4	57
GISURU	58	26	84
MUYINGA	124	11	135
RUYIGI	39	15	54
BUJUMBURA	330	205	535
BUBANZA	36	15	51
BUKINANYANA	29	22	51
CIBITOKÉ	15	22	37
ISARE	25	17	42
MPANDA	39	8	47
MUGERE	45	16	61
MUGINA	11	35	46
MUHUTA	24	15	39
MUKAZA	17	6	23
NTAHANGWA	63	33	96
RWIBAGA	26	16	42
BURUNGA	285	261	546
BURURI	30	41	71
MAKAMBA	68	25	93
MATANA	25	38	63
MUSONGATI	37	53	90
NYANZA	44	38	82
RUMONGE	43	26	69
RUTANA	38	40	78
BUTANYERERA	520	270	790
BUSONI	57	29	86
KAYANZA	84	27	111
KIREMBA	62	38	100
KIRUNDO	90	50	140
MATONGO	57	32	89
MUHANGA	53	28	81
NGOZI	55	37	92
TANGARA	62	29	91
GITEGA	469	195	664
BUGENDANA	26	17	43
GISHUBI	69	32	101
GITEGA	90	34	124
KARUSI	82	16	98
KIGANDA	41	8	49
MURAMBYA	31	14	45
MWARO	29	38	67
NYABIHANGA	46	27	73
SHOMBO	55	9	64
Ensemble	2 021	1 023	3 044

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



TABEAU MC30A : NOMBRE DE COLLINES/QUARTIERS PAR PROVINCE/COMMUNE SELON L'EXISTENCE DES COMITÉS DE SANTÉ/HYGIÈNE/SALUBRITÉ/ENVIRONNEMENT

PROVINCE/COMMUNE	Oui	Non	Total
BUHUMUZA	503	6	509
BUTAGANZWA	42	3	45
BUTHINDA	95	1	96
CANKUZO	38	-	38
GISAGARA	57	-	57
GISURU	83	1	84
MUYINGA	134	1	135
RUYIGI	54	-	54
BUJUMBURA	511	24	535
BUBANZA	51	-	51
BUKINANYANA	44	7	51
CIBITOKÉ	37	-	37
ISARE	39	3	42
MPANDA	47	-	47
MUGERE	58	3	61
MUGINA	43	3	46
MUHUTA	39	-	39
MUKAZA	21	2	23
NTAHANGWA	90	6	96
RWIBAGA	42	-	42
BURUNGA	511	35	546
BURURI	62	9	71
MAKAMBA	87	6	93
MATANA	56	7	63
MUSONGATI	88	2	90
NYANZA	76	6	82
RUMONGE	67	2	69
RUTANA	75	3	78
BUTANYERERA	775	15	790
BUSONI	84	2	86
KAYANZA	110	1	111
KIREMBA	100	-	100
KIRUNDO	133	7	140
MATONGO	88	1	89
MUHANGA	81	-	81
NGOZI	88	4	92
TANGARA	91	-	91
GITEGA	644	20	664
BUGENDANA	40	3	43
GISHUBI	97	4	101
GITEGA	118	6	124
KARUSI	94	4	98
KIGANDA	49	-	49
MURAMVYA	43	2	45
MVARO	66	1	67
NYABIHANGA	73	-	73
SHOMBO	64	-	64
Ensemble	2 944	100	3 044

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



**TABLEAU MC31A : NOMBRE DE COLLINES/QUARTIERS PAR PROVINCE/COMMUNE SELON
LE STATUT DES PÉPINIÈRES COMMUNAUTAIRES**

PROVINCE/COMMUNE	Pas de pépinières	Fonctionnelle	Non fonctionnelle	Total
BUHUMUZA	142	333	34	509
BUTAGANZWA	27	14	4	45
BUTIHINDA	20	73	3	96
CANKUZO	-	33	5	38
GISAGARA	15	38	4	57
GISURU	43	34	7	84
MUYINGA	7	120	8	135
RUYIGI	30	21	3	54
BUJUMBURA	121	377	37	535
BUBANZA	7	39	5	51
BUKINANYANA	10	37	4	51
CIBITOKÉ	9	25	3	37
ISARE	11	30	1	42
MPANDA	-	44	3	47
MUGERE	7	51	3	61
MUGINA	15	24	7	46
MUHUTA	11	23	5	39
MUKAZA	5	16	2	23
NTAHANGWA	35	59	2	96
RWIBAGA	11	29	2	42
BURUNGA	183	326	37	546
BURURI	46	21	4	71
MAKAMBA	12	80	1	93
MATANA	35	23	5	63
MUSONGATI	31	50	9	90
NYANZA	14	64	4	82
RUMONGE	18	40	11	69
RUTANA	27	48	3	78
BUTANYERERA	151	550	89	790
BUSONI	13	64	9	86
KAYANZA	16	91	4	111
KIREMBA	31	43	26	100
KIRUNDO	20	106	14	140
MATONGO	14	68	7	89
MUHANGA	16	64	1	81
NGOZI	25	57	10	92
TANGARA	16	57	18	91
GITEGA	133	488	43	664
BUGENDANA	1	41	1	43
GISHUBI	9	89	3	101
GITEGA	10	103	11	124
KARUSI	35	52	11	98
KIGANDA	9	40	-	49
MURAMBYA	8	37	-	45
MWARO	21	40	6	67
NYABIHANGA	30	38	5	73
SHOMBO	10	48	6	64
Ensemble	730	2 074	240	3 044

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



TABLEAU MC32A : NOMBRE DE COLLINES/QUARTIERS PAR PROVINCE/COMMUNE SELON LE STATUT DES SITES PISCICOLES COMMUNAUTAIRES

PROVINCE/COMMUNE	Pas de site piscicole	Exploité	Non exploité	Total
BUHUMUZA	448	48	13	509
BUTAGANZWA	40	5	-	45
BUTIHINDA	78	13	5	96
CANKUZO	30	4	4	38
GISAGARA	53	4	-	57
GISURU	82	2	-	84
MUYINGA	120	12	3	135
RUYIGI	45	8	1	54
BUJUMBURA	425	89	21	535
BUBANZA	35	13	3	51
BUKINANYANA	41	7	3	51
CIBITOKE	27	10	-	37
ISARE	31	10	1	42
MPANDA	36	9	2	47
MUGERE	49	9	3	61
MUGINA	41	5	-	46
MUHUTA	29	9	1	39
MUKAZA	21	1	1	23
NTAHANGWA	78	13	5	96
RWIBAGA	37	3	2	42
BURUNGA	499	32	15	546
BURURI	64	3	4	71
MAKAMBA	85	6	2	93
MATANA	63	-	-	63
MUSONGATI	87	3	-	90
NYANZA	73	6	3	82
RUMONGE	60	5	4	69
RUTANA	67	9	2	78
BUTANYERERA	688	80	22	790
BUSONI	74	8	4	86
KAYANZA	107	4	-	111
KIREMBA	88	9	3	100
KIRUNDO	121	17	2	140
MATONGO	79	7	3	89
MUHANGA	73	6	2	81
NGOZI	74	16	2	92
TANGARA	72	13	6	91
GITEGA	582	54	28	664
BUGENDANA	37	6	-	43
GISHUBI	97	2	2	101
GITEGA	113	9	2	124
KARUSI	75	11	12	98
KIGANDA	41	7	1	49
MURAM/YA	38	5	2	45
MVARO	65	2	-	67
NYABIHANGA	67	3	3	73
SHOMBO	49	9	6	64
Ensemble	2 642	303	99	3 044

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024



TABLEAU MC33A : NOMBRE DE COLLINES/QUARTIERS PAR PROVINCE/COMMUNE SELON LES CATASTROPHES

PROVINCE/COMMUNE	Inondation	Feu de brousse	Sécheresse	Grêle	Eboulement	Autre catastrophe	Nombre total de collines
BUHUMUZA	376	70	105	238	124	130	509
BUTAGANZWA	24	5	7	15	6	9	45
BUTIHINDA	46	2	24	46	18	34	96
CANKUZO	35	12	9	27	1	15	38
GISAGARA	55	15	25	24	16	20	57
GISURU	73	14	28	44	11	19	84
MUYINGA	104	8	7	59	57	23	135
RUYIGI	39	14	5	23	15	10	54
BUJUMBURA	275	21	72	211	317	187	535
BUBANZA	24	-	6	23	39	21	51
BUKINANYANA	20	6	2	35	33	21	51
CIBITOKÉ	19	2	1	15	26	17	37
ISARE	15	1	6	14	28	12	42
MPANDA	40	-	4	17	35	18	47
MUGERE	33	1	9	15	38	18	61
MUGINA	20	7	1	29	36	18	46
MUHUTA	21	3	10	30	34	19	39
MUKAZA	8	1	2	-	10	6	23
NTAHANGWA	64	-	15	6	10	26	96
RWIBAGA	11	-	16	27	28	11	42
BURUNGA	338	57	120	188	166	149	790
BURURI	20	21	16	16	13	12	71
MAKAMBA	74	6	32	36	32	44	93
MATANA	18	3	12	35	15	14	63
MUSONGATI	84	13	39	46	29	13	90
NYANZA	50	10	7	11	33	29	82
RUMONGE	30	-	7	17	27	29	69
RUTANA	62	4	7	27	17	8	78
BUTANYERERA	428	43	195	332	283	175	546
BUSONI	23	6	28	35	15	17	86
KAYANZA	92	1	8	21	29	6	111
KIREMBA	54	9	33	57	47	33	100
KIRUNDO	69	7	71	51	40	48	140
MATONGO	46	1	7	24	51	23	89
MUHANGA	57	3	16	34	31	17	81
NGOZI	49	11	16	53	37	13	92
TANGARA	38	5	16	57	33	18	91
GITEGA	415	40	78	258	190	136	664
BUGENDANA	31	6	2	16	15	6	43
GISHUBI	75	4	9	28	58	17	101
GITEGA	85	3	16	39	19	17	124
KARUSI	56	6	16	54	25	41	98
KIGANDA	10	3	6	12	14	12	49
MURAMVYA	11	1	2	8	14	9	45
MWARO	46	6	9	32	9	8	67
NYABIHANGA	56	5	12	36	16	8	73
SHOMBO	45	6	6	33	20	18	64
Ensemble	1 832	231	570	1 227	1 080	777	3 044

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024





RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Rapport provisoire du Recensement Général de la Population (RGP 1979) ;
2. Rapport définitif du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 1990) ;
3. Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2008),
Volume 3, Tome 6 : Etat et structure de la population ;
4. Objectif de Développement Durable (ODD) ;
5. Programme Mondial du Recensement Agriculture (PMRA 2020) ;
6. Plan National de Développement (PND 2018-2027) ;
7. Vision « Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 ».

A vibrant collage representing the African continent. The central focus is a group of diverse African people, including men, women, and children, smiling and posing together. They are dressed in a mix of traditional and modern clothing. Surrounding them are various elements of African life and culture: baskets of yams, bunches of green bananas, a large brown chicken, a smaller brown chicken, a white rabbit, and a cow with large horns. The background features a tropical landscape with a blue lake, green palm trees, and several traditional huts with thatched roofs. The entire collage is set against a white background with a green triangular shape on the right side.

Slogan RGPHAE: «Sois recensé parce que tu comptes»

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT



Investir dans les populations rurales

PROGRAMME
FIDA BURUNDI

LA BANQUE MONDIALE
 BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE



Enabel



Coopération suisse



Royaume
des Pays-Bas